

Nourrir le monde d'intelligences

ECOLE SUPERIEURE D'AGRICULTURE 55, rue Rabelais - B.P. 748

49007 ANGERS CEDEX 01

TEL.: 02.41.23.55.55

Projet CER'EL

septembre 2014 – février 2015

Réalités et perspectives des coopérations entre céréaliers et éleveurs

Enquête sociologique

Professeurs: R. LE GUEN – S. COUVREUR – B. THAREAU

Chef de projet : CER'EL : A. DUMONTIER – CRA du Centre

Partenaires: CRA du Centre, GEDA 18, FRCIVAM Poitou-Charentes,

CUMA 79, CA 79, CA 41, Lycée Agricole Public de Loir-et-Cher





Janvier 2015

BAKKER S. - CHAUVEAU H. - COURTY P. - COURSEAU P. - COLLIN M. – LEFRANC C. - MICHAUD G. - SCHNEEGANS M-S

Remerciements

Nous remercions sincèrement Alexandre DUMONTIER, responsable du projet CER'EL, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, pour nous avoir accompagné tout au long du projet que nous avons mené durant le dernier trimestre 2014. Ses conseils et remarques ont toujours été pertinents et les discussions très intéressantes.

Nous désirons également remercier les membres du projet CEREL ayant pris part au projet, et notamment les professionnels qui nous nous ont accueillis sur les terrains de leurs territoires. Merci à eux pour leur aide précieuse sur le terrain, qui nous a permis de mener à bien nos enquêtes.

Nous tenons aussi à remercier les agriculteurs que nous avons enquêtés sur les quatre territoires choisis. Nous les remercions de nous avoir ouvert leurs portes et de nous avoir bien souvent consacré un temps important pour répondre à notre guide d'entretien.

Nous tenons enfin à remercier les professeurs qui nous ont encadrés - Roger LE GUEN, Bertille THAREAU, et Sébastien COUVREUR - pour leur suivi au cours de notre étude et leurs conseils pertinents.

Liste des sigles et abréviations

A.C.V. Analyse du Cycle de Vie

A.G.P.B. Association Générale des Producteurs de Blés et autres céréales

A.O.C. Appellations d'Origine ContrôléeA.O.P. Appellations d'Origine Protégée

C.E.E. Communauté Economique EuropéenneC.N.J.A. Centre National des Jeunes Agriculteurs

CASDAR Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural

CER'EL Céréaliers et éleveurs

CETA Centre d'études techniques agricoles

CETRI Centre tricontinental

CIVAM Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

D.P.U. Droits aux Paiements Uniques

E.A.R.L. Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée

E.S.B. Encéphalite Spongieuse BovineF.A.O. Food Agriculture Organization

F.N.S.E.A. Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

F.P.N.R. Fédération des Parcs Naturels Régionaux

FNCUMA Fédération Nationale des Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

G.A.E.C. Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

G.E.S. Gaz à Effet de Serre

G.I.E.E. Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental

GEDA Groupe d'Etudes et de Développement Agricole

I.V.D. Indemnité Viagère de Départ

INRA Institut National Recherche Agronomique

INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques

M.A.E.C. Mesures Agro - Environnementales et ClimatiquesM.A.E.T. Mesures Agro - Environnementales Territorialisées

O.C.D.E. Organisation de Coopération et de Développement Economiques

O.N.G. Organisation Non Gouvernementale O.P.A. Organisation Professionnelle Agricole

P.D.R.H. Programme de Développement Rural Hexagonal

PAC Politique Agricole Commune S.I.E. Surface d'Intérêt Ecologique

SAFER Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural TRAME Tête de Réseaux pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises

Z.E.S. Zone en Excédent Structurels

Z.V. Zone Vulnérable

Table des matières

Liste	des sigles et abréviations		5
Table	des matières		7
Intro	duction		13
PAR	TIE 1 : Etude bibliogr	aphique	
		ve des exploitations agricole	
en	décalage avec les nouveau	x enjeux de l'agriculture française	15
1)	Evolution des exploitation		
	vers une spécialisation de	es exploitations et des territoires	. 15
	a) L'après-guerre : des mes	sures politiques pour une agriculture moderne et productive	. 15
	, , ,	à l'origine de la spécialisation	
•	1	les et des territoires	
2)		stion du modèle agricole actuel	
		arfois en « crise »	
	,	s et éleveurs	
		'agriculture, les pressions sociétales	
	, 11	territoriale	
TT (T)	· ·		
_		réréaliers-éleveurs et leur contexte	
1)	Différents types de coopé	rations et place des institutions agricoles	. 31
	a) Typologie des coopérati	ions	. 31
	b) Rôle des institutions dans	ns les coopérations	. 39
2)	Un contexte favorable au	x coopérations	. 39
	a) Les échanges entre céré	aliers et éleveurs :	
	•	x problèmes technico-économiques	
		ementaux tirés d'une complémentarité à l'échelle systémique	
	,	itiques agricoles en faveur des systèmes d'exploitation durables	
		ues liés à la coopération céréaliers-éleveurs	
3)	Les conflits locaux : des f	freins potentiels à la coopération	. 47
	a) La notion de proximité,	une explication englobant de possibles tensions locales	47
	b) Segmentation profession	nnelle, tensions foncières : des freins à la coopération ?	49
		les processus de coopération et/ou conflits existants	
1)	Entre innovation organis	ationnelle et projet institutionnel	. 51
	a) Le rôle des agriculteurs	dans la dynamique récente de coopération inter-sectorielle :	
		organisationnelle	. 51
	b) La notion de projet insti	itutionnel dans les initiatives locales :	
		rrence et synergie	
	c) La coopération : une op	portunité encore incertaine de développement rural	. 55

2) Les critères sociologiques généraux pour étudier les coopérations céréaliers-éleve	urs . 57
3) Le cadre méthodologique d'analyse : comprendre la vision de la réalité des producteurs de céréales et des éleveurs	63
IV. Conclusion de la bibliographie	
V. Reformulation de la problématique	
PARTIE 2 : Etude de terrain	
I. Matériel et méthodes	69
1) Présentation des territoires d'études	69
a) Le Cher	
b) Loir et Cher	
c) Nord Deux-Sèvres	
d) Zone CIVAM du Poitou Charentes	
2) Critères d'échantillonnage	81
3) Le talon sociologique	
4) Construction du guide d'entretien	
5) Réalisation des entretiens	
6) Traitement des résultats	
•	
b) Définition des items sociologiquesc) Catégorisation du profil de l'agriculteur	
d) Caractérisation des échanges	
e) La relation entre la façon de penser de l'agriculteur et ses activités de coopération .	
f) Spécificités territoriales concernant les coopérations entre céréaliers et éleveurs	
•	
II. Résultats 40	
1) Description générale de la population	
2) La dynamique agricole globale	89
a) Description des coopérations	89
b) Diachronie des coopérations	91
c) Profil des coopérateurs	
d) Modalité des coopérations	91
e) Degré de formalisation	
f) Objets des coopérations	
g) Distance géographique	
h) Motivations à la coopération	
i) Facteurs clés de réussite des coopérations	93

3)	Catégorisation des coopérations : recherche de déterminants	95
	a) Type de formalisation	97
	b) Profil des coopérateurs	99
	c) Déterminant « âge » dans la population globale	99
	d) Engagements dans le milieu agricole	
	e) Comparaison des déterminants et des types de coopérations de la population globale	. 103
	f) Degré de formation	. 105
	g) Les responsabilités	109
4)	Retour sur les hypothèses de recherche	. 113
	a) Les nouveaux céréaliers - anciens polyculteurs-éleveurs -	
	coopèrent plus facilement que les céréaliers d'origine	115
	b) Le développement des coopérations entre céréaliers et éleveurs	
	dépend de leur capacité à résoudre les tensions existantes sur leur territoire	
	c) La qualité des contacts existants entre les agriculteurs de différentes	
	d) Les agriculteurs considérés comme non conventionnels/originaux (agriculture biolog	-
	vente directe) coopèrent moins que les agriculteurs en système conventionnel	119
	e) Le développement de coopérations entre agriculteurs dépend de l'intervention d'agents professionnels	121
	f) L'agriculteur fait-il appel à un service marchand ou à de la coopération ?	
	g) Interrogation sur les coopérations d'idées	
	(CUMA, GDA, internet ou groupes informels) et conséquences	. 125
5)	Les dynamiques locales de coopération	. 129
	a) Définition des territoires étudiés	. 129
	b) Analyse des dynamiques locales de coopération par territoires	131
	c) Conclusion sur les liens entre pratiques de coopération et dynamiques territoriales	141
6)	Les coopérations dîtes « innovantes »	145
	a) Coopération naissant d'impasses techniques	
	liées à l'apparition de résistances aux insecticides / herbicides	145
	b) Taux de matières organiques trop faible dans les sols / destruction des couverts végétaux	1/15
	Discussion	
-	Synthèse des résultats	
,	Limites de l'étude	
ĺ	Perspectives	
Conc	lusion générale	155
Biblic	ographie1	157
Table	des figures	165
Table	des tableaux	167
Table	e des annexes	169

- « L'ambiance est superbe. La population agricole est renouvelée. Il y a de tous les âges. Il y a de très bonnes relations et de l'entraide [...] C'est une partie du métier que d'aider les autres.»
- « Tout se passe bien. Du fait qu'on a du matériel en commun. On a des charrues en commun, des semoirs en commun et on s'entraide. »

- « Il y a de moins en moins de collectif. Sur certains chantiers, les gens travaillent ensemble (semis, récolte), mais sinon chacun travaille pour lui et est en compétition avec les autres. »
- « Les discussions sont animées, mais le travail en commun est possible. »
- « Il y a des CUMA car c'est intéressant économiquement, mais il n'y a pas vraiment de volonté de travailler en commun. »

- « Si quelqu'un est dans la merde, cette compétition (reprise de terres...) fait place à de la solidarité. »
 - « Localement, il ya des agrandissements par rachat d'exploitation d'un céréalier vivant à plus de 20km d'ici. Cela entraine donc une perte de dialogue. »
- « Sinon globalement il existe une bonne ambiance locale. Cependant il ya toujours de la tension localement à cause du foncier et ça devient compliqué. »

Introduction

A l'issue de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française a connu un processus de spécialisation progressive de sa production et de ses territoires. En conséquence, un demi-siècle plus tard, nous observons un clivage et une concentration des exploitations agricoles d'orientations élevage et grandes cultures. Ainsi, en 2013, on dénombrait une exploitation sur quatre spécialisée en grandes cultures et les exploitations spécialisées en élevage se concentraient de plus en plus dans le grand Ouest de la France.

Or, ces deux types de spécialisation sont aujourd'hui remis en question. Car cette évolution préoccupe l'ensemble de l'agriculture française du fait qu'elle engendre des problèmes récurrents au sein des exploitations comme la baisse du taux de matière organique dans les sols, l'accumulation d'excédent d'effluents dans les exploitations d'élevage. Face aux limites de cette dynamique, la recherche de complémentarité, c'est-à-dire de bénéfices communs entre ces systèmes, pourrait répondre à ce type de problème.

Inscrit dans ce contexte, le projet CER'EL a pour objectif général de produire les analyses et les outils leviers permettant le développement de complémentarités entre systèmes d'exploitations spécialisées en cultures et systèmes d'exploitations spécialisées en élevage. Il a été lancé par la Chambre d'Agriculture de la région Centre, en partenariat avec plusieurs Chambres d'Agriculture de cette région et de l'Ouest (Cher, Loir-et-Cher, Vendée, Mayenne, Deux Sèvres, Vienne). Le projet mobilise également la FRCIVAM Poitou Charentes, la FDCUMA des Deux Sèvres, le LEGAT de Vendôme, l'Institut de l'Elevage et l'ESA d'Angers. CER'EL vise à « recréer un système » pour une agriculture plus durable, au niveau des territoires et non plus seulement au sein des exploitations.

Ce projet se divise en quatre actions :

- Action 1: mise en œuvre de groupes pilotes reposant sur le concept de « zones ateliers »
- Action 2: analyses sociologiques (relations et conditions d'établissement entre éleveurs et céréaliers) et systèmes d'exploitation liés dans les groupes pilotes
- Action 3: création et valorisation des outils juridiques et organisationnels permettant de développer la complémentarité entre systèmes spécialisés
- Action 4 : capitalisation et diffusion des résultats obtenus par l'expérience des groupes pilotes à moyen terme.

Cette étude concerne l'action 2, c'est-à-dire l'analyse sociologique des relations entre céréaliers et éleveurs ainsi que les conditions d'établissement de coopérations dans différents groupes-pilotes situés sur quatre territoires distincts.

Notre rapport est structuré en deux parties distinctes. Après une présentation succinte du projet CER'EL et de ses enjeux, la première partie traite de l'étude bibliographique. La seconde partie présente l'étude réalisée. Sa présentation est subdivisée en quatre parties. Elle reprend tout d'abord la problématique de l'étude. La partie « matériel et méthodes » présente la démarche de l'étude. Nous exposons ensuite nos résultats. Enfin, la discussion met en relation les résultats et la bibliographie, ainsi que les limites de l'étude, avant de conclure.

PARTIE 1 : Etude bibliographique

I. Une spécialisation progressive des exploitations agricole en décalage avec les nouveaux enjeux de l'agriculture française

1) <u>Evolution des exploitations agricoles: vers une spécialisation des exploitations et</u> des territoires

En France, au cours de la première moitié du XXème siècle, les fermes familiales de type polyculture-élevage dominaient très largement le paysage agricole dans toutes les régions françaises. Partout se pratiquait une agriculture d'autoconsommation et de vente des surplus dans les circuits locaux ou régionaux. Seules certaines zones spécialisées en viticulture ou en maraîchage, en périphérie des bourgs et des villes faisaient exception. Les exploitants agricoles représentaient alors plus d'un tiers de la population active française. On dénombrait encore, à l'issue de la seconde guerre mondiale, entre deux et trois millions d'exploitations et la superficie moyenne de celles-ci n'était que de 13 ha (GAUVRIT, 2012). En fait, si ces exploitations agricoles n'ont pas connu de réels changements au cours de cette première moitié du XXème siècle, la fin de la seconde guerre mondiale a marqué le début d'une profonde mutation de l'agriculture français.

a) L'après-guerre : des mesures politiques pour une agriculture moderne et productive

Après 1945, la France a dû faire face à une grave pénurie alimentaire. Le secteur agricole était structurellement déficitaire, la production et les filières désorganisées et la sécurité. L'indépendance alimentaire était ainsi au cœur des préoccupations des dirigeants politiques, en France et en Europe (GAUVRIT, 2012). Afin de retrouver un niveau de production susceptible d'atteindre cet objectif, les pouvoirs publics ont mis en œuvre, avec l'appui des USA, une série de mesures volontaristes visant à améliorer la productivité en développant l'agriculture française.

Le Plan Marshall et le Plan Monnet

Dans un premier temps, en juin 1947, la France a adopté le plan Marshall présenté par les Etats-Unis. D'emblée, cette aide économique fut perçue comme un espoir de construire une indépendance future dans le cadre du plan Monnet : « la France va donc disposer d'un répit qui lui permet à la fois d'entreprendre une action à long terme destinée à augmenter et à transformer sa production par la modernisation et l'accroissement de son équipement » (BOSSUAT, 1986). Celui-ci va donc induire la mise en place de différentes actions : proposition de prêts à taux avantageux par les banques agricoles, mise en place de formations ciblant les jeunes, dans le domaine des techniques modernes et de la mécanisation, accompagnées de stages aux États-Unis (MALASSIS, 1959).

Parallèlement, en 1946, fut créé l'Institut National de Recherche en Agronomie (INRA), avec pour mission d'améliorer les techniques de production et la sélection génétique végétale et animale (GAUVRIT, 2012). Par la suite, l'ensemble d'un appareil de recherche, développement et d'enseignement, porté par l'État et la profession agricole, fut mis en place autour d'un objectif de développement de la productivité.

Par conséquent, l'agriculture française a connu rapidement de profonds changements techniques, avec l'arrivée des premiers tracteurs dans les exploitations agricoles (financés par le plan Marshall), la généralisation de l'utilisation des intrants chimiques et la réorganisation des territoires agricoles (début du remembrement). Toutes ces mesures et bien d'autres, entreprises entre les années 1950 et 1970, ont permis d'augmenter la productivité de l'agriculture française de 3 % par an. La production de blé a triplé et celle de la viande a quadruplé. Parallèlement, la consommation d'engrais fut multipliée par 5, le nombre de tracteurs par 10. La part des agriculteurs dans la population active connut alors une véritable hémorragie, avec seulement 18,5 % dès 1960 (BOUVIER, 2008). Dans certaines régions comme celle de la Champagne berrichonne, cette période a vu émerger une orientation de monoculture céréalière des exploitations (CHAZELLE & BOEMARE, 2001).

Lois d'orientations agricoles

Dans un second temps, cette dynamique de recherche de productivité et de modernisation de l'agriculture est passée par une transformation des structures d'exploitation et d'organisation de l'agriculture. Sous la pression notamment du Centre National des Jeunes Agriculteurs (C.N.J.A.), allié aux tenants d'une nouvelle politique agricole de la V° république naissante et du Marché Commun Agricole, une politique de structures va progressivement être mise en place dans les années 1960. Soutenue par loi d'orientation de 1960 et la loi complémentaire de 1962 portée par Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, cette politique visait à créer des exploitations de type familial, capables de mettre en œuvre des techniques modernes de production, tout en contrôlant l'attribution des terres aux jeunes agriculteurs modernistes par la création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Pour cela, les premières mesures étaient destinées à permettre de libérer des terres pour installer les jeunes : l'Indemnité Viagère de Départ (I.V.D.) adressée aux agriculteurs de plus de 60 ans cessant toute activité. D'autres mesures incitèrent à la création de formes coopératives adaptées à la modernisation agricole : outre les CUMA et les groupes de vulgarisation et de développement déjà lancés (CETA, GVA, CIVAM), la loi d'orientation de 1960 a institué une nouvelle forme d'exploitation : le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.). Une nouvelle forme sociétaire vit le jour un quart de siècle plus tard, en 1985 : les Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) (GAUVRIT, 2012).

Création d'une Politique Agricole Commune (PAC)

Enfin, prévue dès 1957 par le Traité de Rome signé entre les 6 pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays Bas), la première Politique Agricole Commune (PAC) vit le jour en 1962. Celle-ci va induire de profondes mutations des exploitations agricoles françaises.

La PAC avait pour 1^{er} objectif de garantir une meilleure sécurité des approvisionnements alimentaires pour l'Europe, tout en assurant un niveau de vie équitable aux agriculteurs. Ces principes de base étaient (FLAMANT, 2010) :

- Une garantie des prix pour certains produits tels que les céréales et le lait ;
- L'organisation des marchés ;
- Le financement des aides à l'exportation afin de gérer au mieux les excédents.

Lors de sa mise en place, celle-ci eu un effet majeur, probablement le plus important, pour l'évolution et la spécialisation de l'agriculture européenne. En effet, le soutien des prix des produits agricoles (comme les céréales, les oléagineux, la viande bovine et le lait) a entraîné un fort développement de la production qui a permis aux marchés des principaux produits agricoles en Europe, déficitaires à l'origine, de devenir dès le début des années 1980 largement excédentaires.

Ces marchés étant devenus excédentaires, la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) établit des mesures de contingentement de la production afin de limiter les dépenses liées aux interventions massives. Ainsi, en 1984, furent instaurés les quotas laitiers. Notons que ceux-ci, associés à l'augmentation de la productivité laitière des vaches, ont provoqué une forte diminution des troupeaux laitiers. Ayant moins besoin de surfaces fourragères, les producteurs furent incités à diversifier leurs activités vers d'autres ateliers, notamment en grandes cultures soutenues par la PAC. A partir de 1988, les céréales et les oléagineux furent à leur tour soumis à une politique de contingentement : des quantités maximales furent fixées au niveau européen et, en cas de dépassement, les prix de la campagne suivante étaient réduits d'un pourcentage égal à celui du dépassement quantitatif.

Ces différentes mesures n'ayant pas suffi à contenir les dépenses du budget européen consacrées à l'agriculture, et encore moins à réduire l'expansion des grandes cultures, une réforme plus profonde eut lieu en 1992, modifiant en profondeur les règles de la PAC en place depuis les années soixante en grandes cultures et en viande bovine. En vue de rapprocher les prix européens et mondiaux, une diminution forte des prix de soutien a été imposée. De plus, la réforme prévoyait de mettre en jachère 15 % des surfaces en céréales (DESRIERS, 2007). Malgré tout, la baisse du soutien par les prix n'a pas réduit la part de surfaces cultivées des céréales et des oléagineux dans l'assolement, car l'obligation de mise en jachère de terre s'est faite prioritairement au détriment des surfaces en fourrages. Ainsi, la réforme de 1992 n'a pas changé le sens des évolutions antérieures en ce qui concerne l'augmentation des surfaces en grandes cultures en dépit des surfaces fourragères ; elle en a juste ralenti le processus.

En 2003, une nouvelle réforme de la PAC a accentué les objectifs précédents en découplant les aides de la production de la mise en place des droits aux paiements uniques en 2006.

Moins de surfaces fourragères au profit des grandes cultures

mania de caninación i canada de canada de production de canada de	are givina			Miller dihect
	19/0	1979	1988	2000
Grandes cultures	10 980	11 806	12 672	13 669
dont : céréales	9 201	9.742	9 103	9 027
olAagineux	377	376	1.870	1.993
légumes sees et protéagineux	60	80	558	476
jachéras	3911	247	243	1 227
Fourages	4 931	b 08b	4 434	4 634
dont : prairies artificialles	1.4%	987	639	380
prairies femporaines	2.08	2.357	2.147	2.873
fourrages annuels et plantes sarciées fourragères	1 000	1.741	1 618	1 432
(doot resis-fourrage)		7.004	1.408	7.385
Surfaces toujours en herbe	12 330	11 462	10 214	8 316
Collines permanentes el sutres cultures	1 514	1.440	1 306	1 136
Surface agricele utilisée (SAU)	29 906	29 497	28 596	27 856

Tableau 1

Moins de surfaces fourragères au profit des grandes cultures (Source: AGRESTE -Recensement agricole / Dussol et al., 2003)

La plupart des productions se concentrent dans des exploitations déjà spécialisées Part des surfaces ou des effectifs (en % de l'ensemble des exploitations)							
Surface ou effectif	Orientation	2000	2010				
Surfaces en céréales	Céréales et oléoprotéagineux	39,0	43,8				
Surfaces en oléagineux	Céréales et oléoprotéagineux	57,4	61,7				
Surfaces en proteagineux	Cereales et oleoproteagineux	45,3	52,4				
Surfaces en légumes	Maraichage	68,2	63,5				
Surfaces en vignes	Viticulture	89,8	92,3				
Surfaces en vergers 6 espèces 1	Arboriculture fruitière	81,1	81,8				
Nombre de vaches laitières	Bovins lait	65,1	67,0				
Nombre de vaches allaitantes	Bovins viande	51,4	55,7				
Nombre de brehis mêres	Ovins et caprins	70,1	72,5				
Nombre de chêvres	Ovins et caprins	65,4	75,8				
Nombre de porcs	Porcins	70,0	75,6				
Nombre de volailles	Volailles	79,5	81,2				
Abricotiers, cerisiers, pēchers, Lecture - 39 %, des surfaces en la	pruniers, poiriers, pommiers.	itations endeial	istos en Con				

Lecture: 39 % des surfaces en céréales appartenaient à des exploitations spécialisées en Copon 2000. En 2010, cotto part passo à 43,8 %.

Champ: France métropolitaine - Moyennes et grandes exploitations.

Tableau 2

b) Des mesures politiques à l'origine de la spécialisation des exploitations agricoles et des territoires

L'ensemble des mesures ci-dessus furent donc à l'origine d'une double spécialisation des exploitations et des territoires.

Une spécialisation des exploitations

Les statistiques publiques considèrent qu'une exploitation est spécialisée en grande culture ou en élevage lorsque sa production brute standard est assurée à 2/3 par une seule production. Les exploitations non spécialisées sont alors qualifiées de type polyculture ou poly-élevage.

Conséquence économique et sociale de cette dynamique : en France, en 20 ans, le nombre d'agriculteurs a baissé de plus de la moitié et, aujourd'hui, ils ne représentent plus que 3% de la population active, avec près de 900 000 actifs correspondant à 515 000 **exploitations agricoles**. Ce sont les secteurs du lait, de la polyculture et du poly-élevage qui ont subi les plus fortes baisses. Parallèlement, la superficie moyenne des exploitations agricoles n'a cessé de progresser. Ainsi, il y a plus de 60 ans, seules 0,8 % des fermes occupaient plus de 100 hectares contre plus de 12 % en 2000 (DESRIERS, 2007).

Par ailleurs, les exploitations se sont de plus en plus orientées en grandes cultures. On considère que le soutien par la PAC des prix des céréales a contribué à cette spécialisation. En effet, dès les années 1970, on a pu remarquer une augmentation continue de surfaces cultivées en céréales au détriment des surfaces fourragères (cf. tableau 1) (DUSSOL, et al., 2003). Ainsi en 2007, les exploitations spécialisées en grandes cultures représentaient 23 % des exploitations en France et, aujourd'hui, une exploitation sur quatre (GABRYSIAK & RODIER, 2012). Cette hausse récente s'explique notamment par l'augmentation du prix des céréales en 2008, dépassant les 300 euros/tonne, même si, depuis 2012, le prix des céréales a fortement diminué.

On observe parallèlement à ce phénomène de spécialisation, une forte diminution des exploitations de type polyculture-élevage. En nombre d'exploitations, la part relative de ces dernières est passée de 14,1 à 12,6 % entre 2000 et 2010. Il s'agit là de la poursuite à un rythme un peu ralenti d'une tendance importante puisqu'entre 1988 et 2000, la part des exploitations non spécialisées avait déjà diminué de 2,7 points (GIROUX, 2011). Aujourd'hui, la plupart des productions agricoles se concentrent dans des formes d'exploitation spécialisées et cette concentration ne cesse de progresser, comme on le voit sur le tableau 2 (GIROUX, 2011).

Une spécialisation territoriale

Depuis 50 ans, l'agriculture française est donc marquée par une concentration des exploitations spécialisées sur le territoire français. En effet, la part des dix premiers départements producteurs dans le total des vaches laitières est de 42,4 % en 2010. Pour les porcs et les volailles, le même indicateur est respectivement de 72,1 % et 62,3 %. Cette concentration géographique concerne essentiellement la Bretagne. Mais ces indicateurs ont peu évolué depuis les années 2000, après avoir fortement augmenté à partir des années 1970.

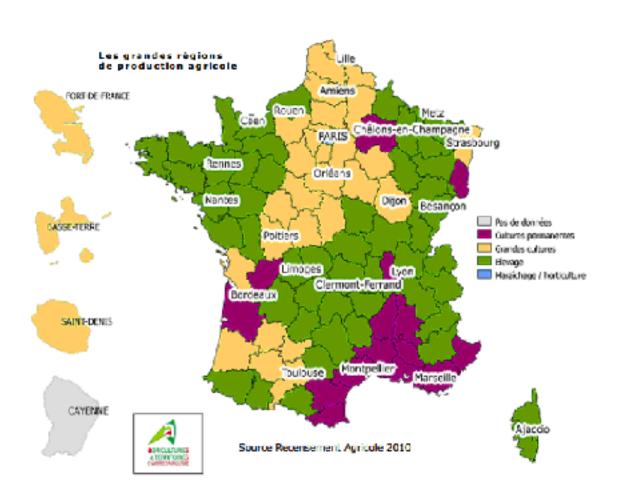


Figure 1
Les productions se concentrent dans certaines régions de France
(Source AGRESTE / Recensement agricole 2010)

Cette concentration géographique ne se retrouve pas pour les exploitations spécialisées en grandes cultures, car la part des départements très spécialisés a tendance à s'effriter (Eure et Loire, Loiret, Marne). La progression du nombre d'exploitations spécialisées en céréales et oléo protéagineux se fait principalement dans le nord de la France, en Lorraine et en Poitou-Charentes, qui sont moins spécialisés dans la production céréalière que le grand bassin parisien (DESRIERS, 2011). La carte ci-contre indique les régions dans lesquelles se concentrent les diverses productions agricoles (cf. figure 1).

L'agriculture française a subi de nombreuses modifications depuis la fin de la seconde guerre mondiale, car les politiques menées, aux niveaux national et européen ont entrainé une modernisation importante des exploitations agricoles françaises contrastant avec les exploitations familiales d'avant-guerre. Malgré une forte baisse du nombre d'exploitations, celles qui demeurent ne cessent de s'agrandir et de se spécialiser au niveau de leur système de production comme de la spécialisation territoriale, si bien qu'aujourd'hui, les grandes exploitations spécialisées rassemblent l'essentiel de la production française. Cependant, ce modèle agricole est depuis peu remis en question.

2) Limites et remise en question du modèle agricole actuel

Comme nous l'avons vu précédemment, l'agriculture française, après la seconde guerre mondiale, a dû répondre au déficit quantitatif de l'offre alimentaire (BACHELIER, 2004) pour parvenir à un certain niveau de sécurité alimentaire et sanitaire des aliments.

Les modes de production mis en place pour cela sont passés par l'usage intensif d'intrants, et notamment de pesticides, en éliminant ou en réduisant la compétition entre cultures et mauvaises herbes ou en luttant contre les attaques des bio-agresseurs. Ils ont permis d'augmenter considérablement les rendements (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2008).

a) Des filières agricoles parfois en « crise »

Suite aux progrès de l'agriculture, des crises sont apparues, aussi bien dans le secteur porcin (quasi permanentes), que celui de la viande bovine (notamment après les crises de l'E.S.B.) mais et que celle du secteur laitier en 2009. Par conséquent, les exploitations agricoles d'aujourd'hui sont contraintes d'être performantes économiquement sous peine de disparaître. Ainsi, cette nécessité de performance peut expliquer en partie la spécialisation des exploitations ainsi que leur agrandissement.

Les agriculteurs ont souvent dû produire plus et mieux pour maintenir un revenu devenu de plus en plus variable, avec par exemple la baisse du revenu agricole de 1997 à 2003 puis une reprise avec un pic élevé en 2007 (DELAME, s.d.). D'autre part, cela a conduit à l'abandon de l'élevage pour un nombre important d'exploitations, avec parfois une reconversion en grandes cultures. Il est établi que le revenu en céréales à l'hectare depuis plusieurs années a été très avantageux en rapport avec un travail nettement moins astreignant (CHATELLIER, 2014).

b) Tensions entre céréaliers et éleveurs

La spécialisation des exploitations a favorisé l'émergence de systèmes d'exploitation hétérogènes au sein des territoires. Il s'est ainsi opéré une véritable segmentation sociologique du métier d'agriculteur, avec notamment des syndicats spécialisés défendant exclusivement une ou plusieurs filières. Ce fut dès avant la seconde guerre mondiale l'Association Générale des Producteurs de Blés et autres céréales (A.G.P.B.) qui s'organisa avec des personnalités instruites, originaires de l'enseignement supérieur agronomique ou agricole. L'interprofession céréalière est aujourd'hui particulièrement puissante, d'un point vue de politique mais aussi économique, avec notamment le syndicat ORAMA, l'Institut Arvalis et le fond UNIGRAINS.

Des tensions se sont multipliées entre les organisations syndicales, notamment depuis les réformes de la PAC et, surtout depuis les années 1970 – 1980, par l'expression des intérêts sectoriels spécifiques (PESCHE, 2009). En effet, chacune des filières veut négocier de la meilleure façon pour ses producteurs, ce qui donne lieu à des situations d'opposition au sein de la F.N.S.E.A. (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), à laquelle est rattaché l'ensemble des associations spécialisées.

Les organismes de conseil technique sont également de plus en plus spécialisés par secteur de production. Il y a peu de relations entre organismes de conseil en élevage et en grandes cultures. Même au sein des coopératives, les agriculteurs sont divisés en sections / filiales. Nous constatons donc aujourd'hui que les agriculteurs constituent des univers différents qui ont de moins en moins d'occasion de coopérer entre aux. De plus en plus d'agriculteurs ont l'impression d'exercer des métiers différents.

Il reste que l'élevage français représente un débouché très important pour les grandes cultures : les productions de céréales et oléo-protéagineux en France vont à 46 % pour des consommations intérieures (France AgriMer, 2011-2012). Nous pouvons donc penser qu'en raison de cette interdépendance, il devrait exister des relations entre les filières céréales et d'élevage. Or, selon LAPIERRE, les logiques qui se sont développées dans deux univers différents sont peu favorables aux synergies (LAPIERRE, 2004). C'est en effet le marché qui détermine les choix des professionnels de chacun d'eux.

c) Les débats inhérents à l'agriculture, les pressions sociétales

La résultante de ces évolutions contribue, depuis plus d'une dizaine d'années, au fait que l'agriculture française soit au centre de sujets sociétaux majeurs : la gestion de l'eau, l'usage des pesticides et la mise en œuvre de biotechnologies, la qualité des produits alimentaires dans les modèles agro-industriels, les enjeux de santé, la fragilisation des écosystèmes, la perte de biodiversité et enfin le financement public de l'agriculture (HUBERT & MORA, 2e semestre 2012).

L'ensemble de ces éléments entraîne à présent la remise en question d'un modèle agricole considéré par beaucoup comme « productiviste ». Car la spécialisation en grandes cultures des exploitations est à même d'entrainer la disparition des prairies ; de même, durant les années 1970-90, la politique de remembrement a provoqué l'arrachage massif de haies et la disparition des talus qui jouaient un rôle capital dans la lutte contre le ruissellement et l'érosion, mais aussi pour le maintien de la biodiversité et des paysages.

Quotidiennement, la société exprime, à l'égard de l'agriculture, une demande de préservation d'un environnement favorable à l'humanité (BACHELIER, 2004). Les agriculteurs sont alors considérés comme des garants de cette préservation dans les espaces non-urbanisés. Leur accès a souvent donné lieu à des conflits, au sujet des chemins ou des bords de cours d'eau par exemple. Car le citoyen a tendance à considérer le paysage comme un patrimoine commun, culturel, historique, écologique, environnemental et social alors que l'agriculteur le perçoit, lui, comme une ressource et un lieu de travail (BACHELIER, 2004).

En 2003, le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et le Ministre de la culture et de la communication ont lancé une initiative dédiée à la qualité architecturale des bâtiments agricoles sous la forme d'un dossier d'information, pour répondre au mieux aux besoins esthétiques du monde rural lors de la construction de nouveau bâtiment agricole (BACHELIER, 2004).

La gestion de l'eau fait également souvent débat. En effet la mise en cause de la responsabilité éminente de l'agriculture dans la pollution des eaux vaut particulièrement pour la France d'après une enquête de l'Institut français de l'environnement de 2003 (PETITJEAN, 2009).

L'agriculture est aussi souvent pointée du doigt pour réduire la biodiversité, soit en affectant les conditions de vie de la faune et de la flore sauvage, soit en réduisant la diversité génétique des espèces cultivées et élevées (BACHELIER, 2004). En France, le réseau Natura 2000 a été mis en place dans le but de préserver la biodiversité de certaines zones bien définies.

La question du bien-être animal est également évoquée par les associations de défense des animaux qui critiquent les conditions d'élevage « industrielles », malgré ces dernières années, l'application en France des mises aux normes bien-être en élevages porcins et avicoles.

La demande de sécurité sanitaire des aliments est très forte, se traduisant par une exigence de « risque zéro ». Les consommateurs français veulent disposer d'aliments de qualité et goûteux (80 % des enquêtés : cf. (BACHELIER, 2004)), et également peu chers. Depuis quelques années, la dimension nutritionnelle des aliments est également évoquée, notamment à travers la notion d'alicaments même si, à ce jour, leur vente ne s'est pas beaucoup développée (CHATELLIER, 2014).

d) Une volonté d'approche territoriale

La notion d'approche « territoriale » est aujourd'hui régulièrement employée, notamment lors de la dernière réforme de la PAC. La Fédération des Parcs Naturels Régionaux (F.P.N.R.) la définit comme « la prise en compte des spécificités locales naturelles et culturelles du territoire, son économie, ses histoires, ses atouts et contraintes géographiques et géologiques et un travail avec tous les acteurs locaux » (Fédération des parcs naturels régionaux de France, 2011), à partir de projets locaux, y compris les problèmes de développement durable.

Cette approche « territoriale » est prise en considération dans le second pilier de la PAC, donc dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H.) (VILLIEN & CLAQUIN, 2012). Elle concerne toutes les actions de développement rural avec les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (M.A.E.T.), réparties en deux grands ensembles d'enjeux : « eau » et « biodiversité ». Cette approche territoriale est à distinguer de l'approche sectorielle comme par exemple l'atténuation des frontières entre secteurs économiques (développement de l'agrotourisme ou des filières de débouchés non alimentaires pour les produits agricoles) (MILLOT & GAMBINO, 2010).

Ainsi, nous remarquons l'existence d'une contradiction entre les attentes de la société, les enjeux environnementaux (pollution des eaux, gestion du paysage, biodiversité, gestion territoriale) et la réalité économique à laquelle sont soumises les exploitations.

La politique agricole commune prend donc en considération, et de façon croissante, les critères en matière d'environnement, de bien-être animal et de sécurité alimentaire pour appliquer une conditionnalité des aides perçues par les agriculteurs (HUBERT & MORA, 2e semestre 2012). On parle de verdissement de la PAC voire d'écologisation de celle-ci.

e) Les limites techniques

Aujourd'hui, outre les contraintes « réglementaires » venant notamment des institutions européennes (verdissement de la PAC, annonce de la diminution future d'utilisation des pesticides avec Ecophyto 2018), des limites techniques apparaissent : en zones céréalières, les sols s'appauvrissent et le taux de matière organique dans les sols diminue, favorisant ainsi des problèmes de battance des sols, d'érosion et de résistances des bio-agresseurs aux produits phytosanitaires. D'un autre côté, certains éleveurs qui disposent d'importantes quantités d'effluents, doivent investir dans des stations de traitement (en élevage porcin) ou trouver d'autres solutions pour exporter ces matières. De plus, la réglementation a classé les territoires en zones, dont certaines sont vulnérables (Z.V.), entraînant une limitation des épandages. Des zones d'élevage hors sol ont été classées en Zones en Excédents Structurels (Z.E.S.) signifiant, qu'à l'échelle du territoire, on manque de surfaces arables pour épandre les effluents en respectant les règles.

On pourrait donc imaginer l'intérêt d'augmenter les échanges entre les exploitants spécialisés en élevage ou en grandes cultures, car les deux parties seraient gagnantes en équilibrant leurs systèmes en termes de gestion des effluents d'élevage, de fertilisation du sol, de rotation culturale fourniture de matières premières pour l'aliment et de paille pour l'élevage, non plus à l'échelle d'une exploitation mais à celle d'un territoire, où des exploitations végétales et animales spécialisées se côtoient. D'autant que l'on suppose que cette coopération pourrait répondre en partie aux attentes sociétales et aux impasses techniques évoquées précédemment, tout en maintenant des systèmes spécialisés, performants économiquement et gérables par les exploitants agricoles.

Enfin, ce type de pratique permettrait aux exploitations agricoles de s'adapter à une réglementation qui se durcit d'année en année en imposant de nouvelles contraintes.

II. Typologie des coopérations céréaliers-éleveurs et leur contexte

Laurent Delcourt, historien, sociologue et chercheur au Centre tricontinental (CETRI) essaie de définir la coopération, en faisant part de la complexité à définir ce terme. Pourtant connu par tous, il ne signifie pas nécessairement la même chose pour chacun du fait des multiplicités des réalités et situations qu'il recouvre et du parti pris, du lieu à partir duquel on en parle et du registre du discours utilisé (par ex., administratif ou militant). « Terme fourre-tout, monstre sémantique, il désigne tout à la fois une action ou un mode action, un système, une pratique, une théorie, un moyen, un processus, une finalité, un état des choses idéal et stable à construire, une façon de vivre ensemble, etc. » (DELCOURT, 2006).

Particularité locale

« Il y a une CUMA[...] et là pour le coup on travaille avec des gens qui sont complètement différents, qui ont pas les mêmes sensibilités que nous, mais globalement c'est cordial » « Les CUMA ici pour moi, c'est quand même vachement important. Même si on est pas sur la même longueur d'ondes, on bosse ensemble. Sur le territoire on a une force. On a du mal à le reconnaître, on gueule souvent contre les CUMA. Mais faut voir le bon côté quand même. »

Ambiance et dynamique collective

- « Il y a eu des tensions énormes lors de mon installation car 2 personnes ont vu la doubleactivité comme du vol de terres agricoles. Avec les autres agris ça va, il y a des bonnes relations »
- « T'as un groupe qu'est rattaché à la CUMA, à l'activité du tracteur, qui entretient une super ambiance, de boulot et pas que. C'est tant mieux, ça permet d'avoir un métier agréable.
- Le foncier c'est pas forcément source de conflit dans un premier temps » « tout le monde la joue en douce » « à l'intox » « Il y a beaucoup de non-dits ». Les gens continuent encore à bosser ensemble mais parfois c'est un peu le bal des « faux –culs »
- « Dans un rayon de 20kms autour d'ici, je trouve que le CIVAM il fait un travail génial, c'est super chouette il y a plein de productions différentes, plein de moyen d'échanger. »
- « Petits groupes avec des systèmes/mentalités différentes mais l'ambiance est assez bonne. »
- « Lorsque ça sort du système d'élevage local ça comprend aussi le hors-sol pour un gros agrandissement plus industriel, tous les agris réagissent. Mais bon a des difficultés quand même pour installer des HCF, sur des projets atypiques style maraîchage par exemple »

	Réseau informel	Réseau formel	Rôle (s)	Raison (s)	Points forts	Points faibles
	Expériences type méthanisation		Transformation des déchets d'élevage pour la production de gaz, de chaleur et de coproduits épandables	- Participation à un projet collectif - Valorisation des déchets d'élevage - Création de valeur ajoutée	 Lien social fort Création de richesse 	 Investissements importants Approvisionnement continu nécessaire Demande du temps Nécessité d'installations pour valoriser le gaz et la chaleur
Production	Entraide traditionnelle		Entraide pour les gros travaux, moissons, épandage de fumier, ramassage de maïs,	- Création de lien social (à la fin des travaux repas parfois) - Aide à la production - Aide au travail	 Entraide entre amis Convivialité Echanges d'expériences Gain de temps 	 Travail difficile à quantifier Entraide pas forcément équitable Tensions possibles
et travail	Banque de travail		Augmenter les échanges de main d'œuvre et de matériel entre agriculteurs	-Aide au travail -Economique	- Pas de statuts ni de cotisations - Gain de temps et d'efficacité puisque spécialisation des acteurs - Création de solidarité	Travail d'astreinte difficile (réticences, peurs)
	Echanges type paille-fumier, protéagineuses		- Augmenter l'autonomie territoriale durable - Assurance d'approvisionnem ent pour les éleveurs - Meilleur entretien des sols	Economique	Mutualisation des moyens dans le but de développer une autonomie territoriale durable	 Manque d'informations Manque de cadres Question juridique en suspens Freins sociologiques

<u>Tableau 3a</u>
Définitions des quatre typologies de coopération
(Source personnelle)

	Réseau informel	Réseau formel	Rôle (s)	Raison (s)	Points forts	Points faibles
Approvisionnement, Collecte, Vente, Transformation		Coopérative s (COOPERL , Terrena,)	Assurer l'approvisionnement de leurs associés coopérateurs, la collecte de leur production, la transformation si besoin et la vente	Assure l'amont et l'aval de l'exploitation	- Exonération de l'impôt sur les sociétés - Assurance pour achat et vente	Sentiment d'intégration des agriculteurs
	Echange de matériels		Achat individuel puis échanges entre agriculteurs d'un même périmètre	Economique	- Réduit les coûts - Convivialité	- Valeur affective du matériel (réticences à la coopération) - Obstacle au développement d'une coopération plus élaborée
Matériels	Achat en copropriété pour co- utilisation		Achat de matériel très spécialisé utilisé quelques jours par ans et difficilement amortissable au niveau individuel	Economique	- Amortissemen t plus rapide du matériel - Nombre réduit de participants : minimise les risques d'échec	- Possibilités financières sont moindres du fait du nombre réduit de personnes - Ne bénéficie pas des avantages consentis aux CUMA
		CUMA	Achat de matériel en commun	Economique	- Faire partie d'un réseau/ lien social - Puissant facteur de progrès via les échanges - Avantages : exonérations de tous les impôts et taxes et intérêts spéciaux	- Nombreux obstacles pour la création de CUMA (disponibilité du matériel) - Manque d'informations sur les CUMA - Eloignement géographique des exploitants (frein à des liens coopératifs plus poussés)

<u>Tableau 3b</u>

Définitions des quatre typologies de coopération (Source personnelle)

	Réseau informel	Réseau formel	Rôle (s)	Raison (s)	Points forts	Points faibles
	Groupes professionnels locaux		- Production de connaissances nouvelles - Mise en application des pratiques plus favorables	- Aide au développement	- Agriculteurs = initiateurs et diffuseurs - Création d'innovations lors d'interactions positives	- Tissu social peut être un facteur de réussite ou d'échec - Source de conflits
Idées (1/2)		CETA & GEDA	- Création de confrontations positives entre les différents exploitants - Mise en évidence des problèmes et tentatives de résolution	- Aide au développement	Connaissances codifiées et diffusées par des agents ce qui démocratise une innovation - Possibilité d'appui technique par des experts	Sentiment de "vol d'idées" des agriculteurs dans ces cercles
		CIVAM	- Innovation et appui aux initiatives dans le milieu rural - Accompagnement des dynamiques collectives - Vulgarisation de nouvelles techniques agricoles	- Aide au développement - Agriculture durable	Regroupement d'agriculteurs innovants et motivés favorisant l'innovation	- Difficulté d'ouverture aux autres types d'agriculture Trop centrés sur leur vision

<u>Tableau 3c</u>
Définitions des quatre typologies de coopération (Source personnelle)

	Réseau informel	Réseau formel	Rôle (s)	Raison (s)	Points forts	Points faibles
Idées (2/2)		TRAME	- Favoriser l'autonomie, la responsabilité des personnes - Appel à la solidarité à l'intérieur de leur groupe - S'approprier les innovations technologiques - Favoriser la participation au développement local	- Aide au fonctionneme nt - Aide à l'autonomie - Diffusion de l'innovation	- Experts au niveau national et régional donnant un appui technique - Echanges favorables au développement	
		FNCUMA	- Sensibiliser - Organiser des processus de réflexion sur des pratiques innovantes - Formation(s) - Nouer des relations de proximité	Favoriser l'innovation	- Création de fiches techniques permettant la diffusion des informations - Echanges d'agriculteurs permettant le développement du lien social et de l'innovation	Niveau national donc éloignement géographique important des acteurs

<u>Tableau 3d</u>
Définitions des quatre typologies de coopération (Source personnelle)

1) Différents types de coopérations et place des institutions agricoles

a) Typologie des coopérations

Le terme de « coopération agricole » renvoie non seulement à l'idée d'une collaboration à une action commune, mais aussi à l'idée coopérative, c'est-à-dire à la mise en œuvre de valeurs et de pratiques partagées avec le mouvement coopératif (DOCKES, 2007). Les pratiques coopératives diffèrent forcément entre par exemple une coopérative polyvalente interrégionale, une cave coopérative ou une CUMA. L'idée de diversité de la coopération agricole devient de plus en plus nécessaire pour ne pas en réduire sa nature. Les coopératives ont des statuts homologués par arrêté du Ministère de l'Agriculture, qui s'appliquent à leur diversité (Coop de France - Service juridique, 2014). Cet ensemble de règles permet d'homogénéiser juridiquement les coopératives malgré leurs différences (secteur d'activité, région, taille...) (Coop de France - Service juridique, 2014).

C'est pourquoi, il est important de bien distinguer la coopération agricole de production, qui se concentre sur l'acte de production des coopératives agricoles d'approvisionnement, de collectevente ou de transformation (CUMA, 2012) (LOPES-CARDOSO, 1964).

Dans les tableaux 3a, 3b 3c et 3d ci-dessus / ci-contre, quatre types de coopération ont été identifiées selon :

- Production et travail agricole
- Approvisionnement, Collecte, Vente et Transformation des produits
- Matériel agricole
- Idées : groupes de réflexion sur des problèmes rencontrés en exploitation, sur des nouvelles pratiques et innovations...

De plus, les types sont définis en fonction du degré de formalité du réseau, sachant que le réseau formel est réglementé, avec une administration reconnue, et le réseau informel n'est pas un réseau institutionnalisé et ne possède pas de statuts.

Pour le premier type de coopération qui concerne la production et le travail, seul un réseau informel a été mis en évidence. Il regroupe quatre organisations dont voici les caractéristiques :

a - une expérience commune, de type création d'une unité de méthanisation : le rôle d'un méthaniseur est de transformer les déchets d'élevage, les déchets verts ou encore les déchets de l'industrie afin de produire du gaz ou de la chaleur. Il en résulte la formation d'un coproduit appelé digestat, épandable sur les terres et apportant ainsi de la matière organique au sol. Les raisons de la création de tels projets sont variées. Tout d'abord, cela permet de valoriser les déchets issus de l'élevage tels que les effluents : il y a donc une création de valeur ajoutée à partir des déchets. Cette expérience permet également de participer à un projet collectif, et donc de se tisser un réseau local. Cependant, les investissements au départ sont relativement importants, un approvisionnement continu est nécessaire et demande du temps. De plus, cela implique l'installation d'unité de tout genre assez proche permettant la valorisation du gaz et de la chaleur produits.

b - La coopération du travail peut passer également par **l'entraide traditionnelle** au moment des gros travaux, des moissons, des ensilages, ... Outre l'aide à la production et au travail, cette entraide permet aux agriculteurs de tisser des liens forts et d'échanger entre eux sur des expériences nouvelles. Cependant, parfois dans ce type d'entraide, le travail effectué peut être difficile à quantifier et l'entraide n'est donc pas équitable, ce qui peut engendrer quelques tensions.

c - Il existe aussi des **banques de travail** dont le rôle est d'augmenter les échanges de main d'œuvre et de matériel entre agriculteurs. Les raisons de ce type de coopérations sont principalement économiques. Un des grands points forts des banques de travail est le gain de temps et d'efficacité puisque les acteurs intervenants sont spécialisés.

d - Les coopérations de production et de travail peuvent concerner aussi les **échanges types paille- fumier** ou **fourrage-fumier**, qui permettent d'augmenter l'autonomie territoriale de manière durable et d'assurer à la fois un approvisionnement pour les éleveurs et un entretien du sol pour les céréaliers. Les raisons sont donc principalement économiques. Cependant, aujourd'hui, on observe un manque d'information sur le déroulement de ce type de coopération, freinant ainsi la mise en place des échanges. De plus, il peut exister des freins sociologiques à la mise en place de tels échanges.

<u>Le second type de coopération</u> concerne les approvisionnements, la collecte des produits, la vente et la transformation. Pour ce type, seul un réseau formel a été mis en évidence : il s'agit des coopératives qui assurent l'approvisionnement de leurs associés coopérateurs, la collecte de leur production, la transformation si besoin et la vente. Leur rôle concerne l'amont et l'aval de l'exploitation. Cependant, un point négatif de ces coopératives est le sentiment d'intégration de certains agriculteurs par leur coopérative.

Un troisième type de coopération qui a été mis en évidence concerne le matériel. Les CUMA sont un réseau formel d'achat de matériel en commun. Les raisons de ces échanges sont principalement économiques. Ils permettent d'être exonéré des tous les impôts, taxes et intérêts spéciaux. De plus, via les échanges, c'est un puissant facteur de progrès et leurs membres font faire partie d'un réseau social. Cependant, quelques points négatifs sont à mettre en évidence. Quand l'organisation est mal gérée, elle peut engendrer des problèmes de disponibilité du matériel. De plus, l'éloignement géographique des exploitants peut être un frein à l'établissement de telles organisations. Il existe également deux types de réseaux informels : les échanges de matériel entre exploitants et l'achat en copropriété de matériel. Pour l'échange de matériel, il s'agit d'achats individuels de machines échangées avec d'autres agriculteurs du même périmètre. L'achat en copropriété de matériel permet d'accéder à un matériel très spécialisé utilisé quelques jours par an et difficilement amortissable au plan individuel. Dans les deux cas, les coûts d'investissement sont réduits.

Enfin, <u>le dernier type de coopération</u> concerne les idées. Il correspond à des réseaux formels ou informels car ceux-ci peuvent être associés à des groupes de développement. Les différents groupes sont présentés dans le tableau 3 (a,b,c,d). Généralement, ils ont pour rôle d'aider au développement et au fonctionnement des exploitations. Ils peuvent également aider les agriculteurs à atteindre une certaine autonomie. Enfin, certains groupes sont dédiés à la création et à la diffusion d'innovations en agriculture.

b) Rôle des institutions dans les coopérations

Aujourd'hui en France, il existe une multitude d'institutions, expliquée par la diversité des activités des exploitations françaises (MENDRAS, 1955).

Ces institutions, comme par exemples les chambres d'agriculture, les différents syndicats, l'Institut de l'élevage, et la FNCUMA, ont tendance à vouloir contractualiser et formaliser ces coopérations. De ce fait, chacune pourra y voir un intérêt potentiel en révisant sa stratégie pour répondre aux nouveaux besoins de ces groupes de coopération : par exemple, développer des experts spécialisés, mettre en place un réseau informatique pour centraliser l'information, contractualisation des échanges etc. Il a été remarqué que ces institutions sont très présentes soit dans des zones où des groupes informels n'arrivent pas à se constituer, soit dans des territoires conflictuels. Elles jouent donc un rôle plus ou moins de médiateurs et d'intermédiaires.

Les agents de développement chargés des groupes de réflexion doivent chercher à assurer les conditions d'une confrontation positive entre des cultures différentes, comme celles des céréaliers et des éleveurs dans le cadre de notre étude. Ils prennent alors une nouvelle dimension qui est celle de l'aide. En effet, ils apportent aux agriculteurs une aide à la formulation et la résolution de leurs problèmes (DARRE, 2006), qui a un double effet : dans un premier temps, elle invite à la réflexion et, dans un deuxième temps, elle opère un retour réflexif sur les problèmes exposés.

Les agents institutionnels jouent un autre rôle dans les processus d'innovation : celui de codifier et de formaliser les connaissances. Ceci peut permettre de populariser ou démocratiser une innovation faite par un groupe d'agriculteurs, ainsi mise à la disposition et au service de la profession, mais aussi potentiellement au détriment de sa plus-value pour ses « créateurs » (RIVAUD & MATHE, 2011).

2) Un contexte favorable aux coopérations

Les coopérations entre éleveurs et céréaliers constituent un enjeu important pour le développement de systèmes durables à l'échelle du territoire et non plus de l'exploitation. En effet, ces complémentarités entre les différents systèmes de production présentent des avantages à la fois techniques, économiques, environnementaux et sociaux. La mise en place des échanges entre éleveurs et céréaliers, à plus grande échelle, pourraient constituer une réponse, au moins partielle, aux problèmes actuels concernant les exploitations d'élevage ou de céréales, mais aussi l'environnement ou bien les liens de solidarité agricoles.

a) Les échanges entre céréaliers et éleveurs : un moyen de réponse aux problèmes technico-économiques

Recherche de l'autonomie des systèmes à l'échelle territoriale

De nombreux problèmes sont actuellement posés en élevage et en céréaliculture concernant la durabilité des systèmes en place. Des groupes de réflexion, entre agriculteurs et avec des chercheurs, sont créés pour répondre à ces questions.

L'autonomie protéique des élevages est un problème récurrent en Europe, puisque le déficit européen y est estimé à 16,6 millions de tonnes. Des instituts de recherche ont démontré l'intérêt agronomique d'introduire des protéagineux dans les rotations des systèmes de cultures spécialisés (Pôle Agronomique Ouest, 2012). L'intérêt est à la fois environnemental et économique, à condition de trouver les canaux de valorisation de la matière première produite (COQUIL, 2012). Cette autonomie est parfois une question cruciale, notamment pour les éleveurs engagés dans des productions A.O.P. ou biologiques. En effet, les cahiers des charges évoluent, pour des fromages notamment, devant répondre à un approvisionnement en matières premières locales. La complémentarité entre systèmes de grandes cultures et d'élevage est une orientation étudiée en région Centre (DUMONTIER, 2012).

Pour les producteurs de matières premières, l'intérêt même relatif de la valorisation de leur production via l'alimentation animale les amène à considérer ce débouché avec plus d'attention que par le passé. Sans être pour autant enclins, à de rares exceptions près, à s'engager dans la politique de valorisation directe à laquelle ils avaient initialement pu penser, ils mettent en œuvre des actions qui tendent à renforcer leur position sur ce marché (LAPIERRE, 2004).

L'érosion des sols est un problème important en céréaliculture. Une corrélation a été établie entre la diminution de la matière organique du sol et le développement de l'érosion (la texture du sol intervient également) (FAO, 2002). Les échanges paille-fumier pourraient ainsi constituer un levier pour y faire face.

Premiers résultats d'enquêtes CER'EL

Des enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs par des conseillers de Chambres d'agriculture, dans huit départements, en céréaliculture, élevage pur et polyculture-élevage, ont mis en évidence des freins à d'éventuelles coopérations entre céréaliers et éleveurs (DUMONTIER, 2014). Des freins de plusieurs ordres ont en effet été identifiés, concernant principalement la réglementation, la contractualisation, les moyens, le travail et la logistique. Tout d'abord, la méconnaissance des règles relatives aux échanges fait peur aux agriculteurs intéressés par la coopération agricole. L'établissement de prix, suivant la gestion du cours des matières premières, et le lien à la qualité des produits est une question importante.

Au plan technique, la mécanisation est un point central puisque les céréaliers étant rarement équipés, des investissements seraient nécessaires. Et l'organisation du travail serait également un frein, les agriculteurs craignant une augmentation de leur temps de travail, parfois déjà saturé. Enfin, la logistique pose question du point de vue organisationnel comme économique.

b) Des bénéfices environnementaux tirés d'une complémentarité à l'échelle systémique

Les complémentarités éleveurs-céréaliers permettent de répondre favorablement à des préoccupations environnementales et, sans doute - au moins partiellement - à la question de la durabilité des modèles agricoles.

L'intégration de l'élevage et des cultures à l'échelle d'un territoire est un enjeu majeur pour l'écologisation de l'agriculture (MORAINE, et al., 2012). Moraine & al. ont présenté un modèle d'intégration, qui prend en compte deux aspects environnementaux selon une approche écosystémique. Tout d'abord, l'intégration des cultures et de l'élevage doit permettre de boucler les cycles biogéochimiques en vue d'améliorer l'efficience des ressources. De plus, les services écosystémiques rendus seraient capables de substituer les intrants chimiques (MORAINE, et al., 2012).

La diversification des espèces cultivées, sur une exploitation ou sur un territoire, constitue un enjeu environnemental important puisqu'elle permet la réduction d'intrants chimiques et des nuisances environnementales associées (MAGRINI, et al., 2013). Ceci est reconnu comme principe majeur de l'agro-écologie (ALTIERI, 1999).

Les services écologiques des agrosystèmes pourraient être maximisés en adaptant les systèmes de production. Ainsi, la complexification des structures spatiales, la désintensification des systèmes de culture (diminutions des pesticides, de la fertilisation azotée et du travail du sol) et la mise en place de rotations longues et diversifiées (large gamme d'espèces et de variétés) constituent des axes d'évolution en agriculture (LE ROUX, et al., 2008). Les coopérations entre céréaliers et éleveurs, notamment concernant les protéines et les échanges paille/fumier, pourraient permettre de mettre en place des rotations plus longues et de réduire la fertilisation minérale.

De plus, l'augmentation des coûts liés à l'énergie et ses conséquences sur les transports, la fertilisation azotée, pourrait favoriser un rapprochement des sources d'approvisionnement. A une échelle locale, la valorisation des effluents d'élevage dans les systèmes céréaliers constituerait une source d'économie (PETIT & JOBIN, 2005).

En France, le secteur agricole représente un cinquième des émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.), à cause notamment de la fertilisation azotée et de la gestion des déjections animales (Pellerin, et al., 2013). Or, des analyses de cycle de vie (A.C.V.) ont démontré des effets plus nuancés de la fertilisation organique par rapport à la fertilisation minérale (LE ROUX, et al., 2008). La complémentarité entre élevage et cultures serait donc une réponse partielle à la réduction des émissions de G.E.S.

Ainsi, le développement des coopérations entre éleveurs et céréaliers est une voie de réponse aux enjeux environnementaux. Bien que partielle, la complémentarité entre systèmes de cultures et d'élevage améliore la durabilité des modèles agricoles. Ainsi, l'organisation de rotations longues et diversifiées, l'utilisation des cultures associées type légumineuses et la valorisation des effluents d'élevage dans les systèmes de grandes cultures sont des éléments importants pour la préservation de la biodiversité (MIGNOLET, et al., 2012).

c) Une orientation des politiques agricoles en faveur des systèmes d'exploitation durables

Les politiques agricoles françaises et européennes s'inscrivent aujourd'hui dans une logique de durabilité. Ainsi, la loi d'avenir agricole du 11 septembre 2014 et la politique agricole commune (PAC) de 2015-2020 sont porteuses de mesures favorables à la transition agro-écologique.

Une PAC verte orientée sur la durabilité des systèmes

La future PAC pourrait permettre indirectement de favoriser et développer les échanges entre céréaliers et éleveurs, en subventionnant les producteurs de protéagineux inscrits dans une logique de filière. Cela signifie qu'un soutien aux cultivateurs de plantes riches en protéines serait mis en place pour ceux d'entre eux qui produiraient pour la consommation animale par les élevages français. Les critères concernant la contractualisation resteraient néanmoins à définir (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimantaire et de la forêt, 2014).

D'autre part, les surfaces portant des plantes fixant l'azote feront partie des surfaces d'intérêt écologique (S.I.E.). Une liste des cultures possibles a été arrêtée, comprenant notamment le pois, la féverole, les lupins, la luzerne, le soja, les trèfles et le sainfoin (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimantaire et de la forêt, 2014). De plus, le coefficient de pondération pour les surfaces en légumineuses a été rectifié, passant de 0,3 à 0,7. Les céréaliers ne pouvant déclarer les 5 % de S.I.E. obligatoires devront produire des légumineuses et trouver des débouchés auprès des éleveurs notamment, à la recherche d'une autonomie protéique locale.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (M.A.E.C.), liées aux systèmes de production, vont évolué avec la PAC 2015 et impacter notamment les systèmes de grandes cultures en favorisant la diversification des rotations et des assolements, ainsi que la gestion économe des intrants azotés et des produits phytosanitaires. Ces mesures sont également favorables à des coopérations entre céréaliers et éleveurs.

La loi d'avenir agricole de 2014

La principale mesure de cette loi, dans l'optique des coopérations céréaliers-éleveurs, est la reconnaissance des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (G.I.E.E.). Ces collectifs d'agriculteurs pourront bénéficier de majoration dans l'attribution des aides publiques dès lors que des projets agro-écologiques seront mis en place. Les G.I.E.E. vont donc jouer un rôle important dans la transition de l'agriculture vers des systèmes agro-écologiques. Dix à douze mille agriculteurs pourraient être concernés à l'horizon 2015 (SENAT, 2014).

D'autre part, le renforcement du pouvoir des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pourra permettre un meilleur contrôle des structures, en privilégiant l'installation de jeunes agriculteurs, la diversité des systèmes de production ou encore l'emploi, au détriment de l'agrandissement excessif des exploitations (SENAT, 2014).

d) Des services sociologiques liés à la coopération céréaliers-éleveurs

L'intégration culture-élevage à l'échelle d'un territoire est importante et permet de favoriser l'échange de connaissances et de renforcer l'autonomie des producteurs. Le renforcement du tissu social local lié aux coopérations et à la diversification des activités est également un bénéfice du système (MORAINE, et al., 2012).

3) Les conflits locaux : des freins potentiels à la coopération

a) La notion de proximité, une explication englobant de possibles tensions locales

Torre et Zuindeau (2009) développent largement les concepts rattachés à la proximité. Ils reprennent les premières définitions qui en avaient été proposées en 2004 (RALLET & TORRE, 2004). Ainsi, nous pouvons considérer la proximité géographique — qui peut notamment être « subie » ou « recherchée » — et la proximité organisée. La première se définit comme une donnée de l'espace physique « qui s'impose aux agents pour développer leurs actions ». Il s'agit de la distance « entre deux entités, pondérée par le coût temporel et monétaire pour combler cette distance ».

Ce type de proximité peut constituer autant un levier qu'un frein à la coopération. Si nous nous intéressons à la notion de proximité géographique subie, il s'agit clairement d'un frein. En effet, cela renvoie à des agents subissant les nuisances générés par une activité au sein du territoire ou n'étant pas capables de s'accorder sur « la vocation à un usage dominant d'un espace ». La mise en réseau et les interactions entre les acteurs d'un territoire ou la proximité géographique, considérée comme subie, sont alors très difficiles (TORRE & ZUINDEAU, 2009).

L'autre type de proximité est dite « organisée », avant tout relationnelle, traduite par une organisation dans laquelle ses propres acteurs développent aisément des interactions et des actions, comparativement aux relations entretenues avec des entités situées en dehors de cette organisation : « Ces interactions sont facilitées par les règles ou les routines de comportement (explicites ou tacites) ». Deux entités proches, selon cette définition, ont une capacité à interagir qui est fortement facilitée par un système de représentations commun (TORRE & ZUINDEAU, 2009).

La proximité organisée joue « un rôle préventif ou réparateur » lors de désaccords d'usages sur un territoire. Elle assure une fonction importante dans les processus de coordination et permet de favoriser le dialogue, les liens sociaux, les négociations, etc. Ainsi, une proximité organisée déficiente, voire inexistante, se traduit « par une absence ou une faiblesse extrême des relations de coopération, des liens de solidarité ou des représentations ou visions partagées ». Il peut en découler des conflits, plus ou moins profonds, et au moins de grosses difficultés pour « la mise en place d'actions ou de projets concertés » (TORRE & ZUINDEAU, 2009).

Si la proximité géographique peut s'avérer être un levier favorisant la coopération, comme définie par les enquêtes effectuées par les porteurs du projet CASDAR CER'EL (DUMONTIER, 2014), il semblerait nécessaire qu'elle soit liée à une proximité organisée favorisant la mise en relation et la coordination des céréaliers et des éleveurs sur un même territoire.

b) Segmentation professionnelle, tensions foncières : des freins à la coopération ?

On retiendra notamment l'importance de l'enjeu foncier : souvent évoqué dans la presse professionnelle, il est aussi largement pressenti comme un problème central par des acteurs du monde agricole, comme nous avons pu le constater via des communications informelles lors de rencontres ou autres discussions avec des porteurs du projet CER'EL ayant effectué un premier type d'enquête de terrain. Les conflits de voisinage entre agriculteurs en lien avec le foncier semblent avoir aujourd'hui une place importante au sein de la campagne française. Si cette tension foncière ambiante entre les agriculteurs, reflétant notamment des conflits plus profonds de modèles et/ou systèmes, est bien évoquée par SENCEBE (2012), les autres publications sur le sujet se concentrent plutôt sur les conflits d'usage agricole et/ou non-agricole ((KIRAT & MELOT, 2006), (TORRE A., 2014), (PHAM & KIRAT, 2008)). Finalement, il existe un certain manque d'évaluation des conflits internes à l'agriculture, en lien avec le foncier, et ses impacts sur les interactions entre agriculteurs d'un territoire.

On pourrait en dire autant de la segmentation professionnelle. Eleveurs et céréaliers sont aujourd'hui souvent séparés, dû à la spécialisation notamment territoriale des systèmes. En observant les O.P.A., nous constatons que chacune est rattachée à un type de production montrant aussi une segmentation professionnelle du monde agricole : Interprofession laitière, Fédération Nationale Bovine, Orama pour les céréales, etc... Les dénominations montrent déjà à elles seules cette segmentation. Cette fragmentation du monde agricole est développée en notion sous-jacente à l'analyse de la SAFER faite par SENCEBE (SENCEBE, 2012). Cependant, nous constatons, dans ce cas aussi, un certain manque d'analyse de l'impact de cette segmentation et/ou spécialisation sur la proximité organisée ou non et donc le potentiel à interagir des agriculteurs spécialisés.

Finalement, segmentation professionnelle et tensions foncières jouent un rôle dans les pratiques d'échanges des agriculteurs qu'il sera important à prendre en compte dans la suite de l'étude et, si possible, de mieux caractériser lors de la phase expérimentale.

III. <u>Analyser sociologiquement les processus de coopération et/ou</u> conflits existants entre céréaliers et éleveurs

1) Entre innovation organisationnelle et projet institutionnel

En mettant en relation les nombreux constats faits dans la partie précédente (cf. II.) avec les résultats des premières prospections faites dans le cadre du projet CER'EL, nous pouvons conclure qu'une dynamique réelle se met en place en termes de coopération entre agriculteurs impliqués dans les différentes filières agricoles. Les motivations peuvent être diverses et les projets vont du simple souhait et/ou idée, jusqu'à la réalisation concrète avec plus ou moins de réussite. Cependant, si ces projets existent bien aujourd'hui, ils sortent rarement du cadre de l'initiative locale, individuelle ou organisée au sein de groupes « assez » restreints.

Afin de mieux comprendre ces projets existants et la manière de les diffuser, il faut étudier ce mouvement de coopération et le rôle de ses acteurs.

a) Le rôle des agriculteurs dans la dynamique récente de coopération inter-sectorielle : la notion d'innovation organisationnelle

Dans un projet collectif rural, les interactions et le dialogue entre ses acteurs permettent de faire ressortir « les spécificités de leurs territoires et leurs aptitudes à les valoriser par des processus originaux d'innovation » (ANGEON & BERTRAND, 2009). Les connaissances tacites, qui sont à la base de l'amélioration des pratiques, sont produites par les agriculteurs eux-mêmes. En s'appuyant sur les connaissances formalisées, qui ont pu être produites par d'autres acteurs, la mise en place d'un travail de groupe peut donner lieu à des innovations et donc à de nouveaux savoirs explicites (RIVAUD & MATHE, 2011).

La participation et l'implication des agriculteurs à de tels groupes dépendent de leurs positions dans le réseau local. En effet, ce réseau professionnel local joue un rôle significatif dans la mise en œuvre ou non de pratiques nouvelles. Le tissu social peut ainsi être un facteur de réussite ou d'échec prépondérant de l'entreprise, de n'importe quel projet nouveau, selon qu'il soit faible ou fort et donc source de conflits ou au contraire d'interactions positives (LE GUEN & SIGWALT, 1999) (RUAULT, 1996). TORRE confirme ce rôle du tissu social et le fait que la mise en place par des agriculteurs de projet commun, en ce qui concerne par exemple la gestion de l'espace, est une innovation (TORRE A. , Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires, 2000).

En 1977 déjà, GASSON, considérant la coopération entre agriculteurs comme une innovation, la considérait comme un processus de création : des agriculteurs avec une place plutôt élevée dans la société rurale sont les initiateurs d'un projet de coopération. Considérés comme des leaders fiables, ils parviennent à rassembler un certain nombre d'autres agriculteurs autour de leur projet, considérés comme des suiveurs entreprenants et permettant de rendre la coopération vraiment opérationnelle. Plus ou moins rapidement, d'autres agriculteurs se joignent au projet, tandis que les derniers adhérents sont ceux ayant besoin de constater que le système est bien éprouvé (GASSON, 1977).

On constate que cette description de la création d'une coopération est assez similaire du paradigme de diffusion de l'innovation de MENDRAS, qui peut se définir par la succession des acteurs suivants (MENDRAS & FORSE, 1983) – Mendras considérant que l'adoption d'une innovation possède un caractère assez inéluctable :

- **. Les pionniers** aiment le risque et ont envie d'essayer. Leur place sociale n'est pas forcément importante.
- . Les innovateurs possèdent une place socialement élevée et sont reconnus par leurs pairs.
- **. La majorité précoce** concerne des acteurs ayant le plus confiance en les innovateurs, souvent plus proches d'eux et prêts à les suivre.
- . La majorité tardive comprend des acteurs volontaires pour adopter une innovation, mais pour différentes raisons, ils ont besoin d'avoir tout d'abord un temps d'adaptation et/ou d'observation.
- **. Les retardataires et réfractaires** ne sont pas enclins à expérimenter de nouvelles pratiques et peuvent avoir besoin d'un très long temps avant de les accepter.

Il est important de préciser que cette typologie est basée sur le postulat que le progrès est non seulement nécessaire (dans le sens qu'il ne peut pas ne pas être), mais aussi dominé par les institutions dans les processus de mise en place et de diffusion. Cette hégémonie a été tempérée dans les années 1990 et, aujourd'hui, sa légitimité est remise en cause (DARRE, 2006).

Le « Manuel d'Oslo » de l'O.C.D.E. donne une définition de l'innovation d'organisation. Bien que celle-ci soit avant tout destinée au monde de l'entreprise et de l'industrie, nous pouvons en extraire la partie suivante qui pourrait s'appliquer pertinemment au monde agricole : il s'agit de la « mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail » (OCDE, 2005). Au regard des analyses faites par différents auteurs sur le lien entre les nouvelles pratiques et le changement d'organisation, il semble que le mouvement de coopération tel qu'il se développe aujourd'hui est une forme d'innovation organisationnelle.

b) La notion de projet institutionnel dans les initiatives locales : l'ambivalence entre concurrence et synergie

Comme nous l'avons vu précédemment, les institutions et les agents de développement cherchent non seulement à s'investir dans des initiatives locales, mais ils y jouent aussi un rôle important (cf.II.1.b). Le but de cette partie est de comprendre comment les *institutions* influent sur la dynamique d'initiatives de coopération en cours, et en quoi elles peuvent parfois chercher à en faire *leur* projet.

On peut considérer le rôle des acteurs institutionnels comme une force de proposition de moyens pour parvenir à « chercher ensemble » (DARRE, 2006). RUAULT appuie cette idée en avançant le fait que la réussite d'initiatives et de projet, si elle dépend d'une certaine autonomie de réflexion des agriculteurs, est aussi tributaire d'une bonne coopération « entre agriculteurs et agents de développement en lien avec les préoccupations exprimées par les agriculteurs » (RUAULT, 1996).

COMPAGNONE et al. confirment cette orientation actuelle des institutions et des agents de développement vers le « *chercher ensemble* » et la collaboration avec les agriculteurs (CAMPAGNONE, et al., 2013).

Cependant, les restructurations en cours de plusieurs institutions agricoles professionnelles ou publiques, confrontées à une baisse des moyens financiers et une forte évolution des pratiques de conseils, amènent celles-ci à être en concurrence avec des acteurs privés du monde agricole et des O.P.A., pour le conseil et certains autres services pour les agriculteurs. Or, ces mêmes services sont en quelque sorte garants du lien des institutions avec les agriculteurs. De ce fait, de nombreuses institutions mettent en place des stratégies visant à se placer en position optimale pour accompagner leurs initiatives. Finalement, certains agents se retrouvent à devoir défendre leur mission de développement, tout en répondant à une forte injonction à délivrer des prestations payantes (CAMPAGNONE, et al., 2013).

Cette ambivalence entre stratégie économique en cours de complexification et mission d'accompagnement du développement entraîne des positionnements et des actions des institutions qui peuvent être en opposition avec des attentes du milieu agricole.

c) La coopération : une opportunité encore incertaine de développement rural

Nous avons vu que l'objectif des projets CASDAR est le développement des territoires ruraux et agricoles. Il est donc important de définir ce qu'est le développement et en quoi un projet de coopération « céréaliers-éleveurs » répond ou non à cet objectif.

D'après TOURAINE, le développement peut être défini comme « l'ensemble des actions, qui fait passer une collectivité d'un type de société à un autre défini par un degré plus élevé d'intervention de la société sur elle-même » (TOURAINE, 1978). Il s'agit de la définition sociologique du terme sur laquelle nous allons raisonner : le lien entre coopération et développement. Cette logique est reprise pour définir le cadre du développement dans le monde agricole (RUAULT, 1996). RUAULT explique en effet que des véritables orientations et actions de développement viennent des agriculteurs eux-mêmes et non d'autres agents : du développement, des organisations professionnelles, de la recherche ou des institutions publiques. C'est de l'émergence de problèmes et de production de connaissances des agriculteurs, fondée sur leur organisation collective, que naît le processus de développement du monde agricole et non des buts ou des problèmes des agents de développement gravitant autour d'eux. Le rôle de ces acteurs réside alors dans l'aide à la réflexion.

Comme nous l'avons vu précédemment, la dynamique actuelle de coopération implique des initiatives propres aux agriculteurs. PARGUEL et COMPAGNONE concluent d'ailleurs leur étude sur l'élaboration de règles de production d'A.O.C. par les agriculteurs, en mettant en exergue la force de l'engagement collectif lié au « repositionnement des agents de l'encadrement vis-à-vis des agriculteurs » (PARGUEL & COMPAGNONE, 2007).

Le mode d'intervention n'est plus vertical, leur rôle n'est pas de « diffuser des connaissances techniques, mais plutôt d'aider à produire des connaissances ». Ainsi, nous pouvons considérer que la coopération entre agriculteurs au sein d'un territoire permet à ce groupe sociologique d'augmenter sa « capabilité » – c'est-à-dire sa liberté effectivement évaluable, si l'on reprend la définition d'Amartya SEN (VINOKUR, 1995). De ce fait, la coopération est bien un facteur, a priori effectif, de développement pour les agriculteurs.

Cependant, nous avons aussi vu que la volonté d'investissement des institutions dans la coopération, si elle peut représenter un atout et un soutien dans le processus de développement, n'amène pas toujours des interventions en accord avec les attentes des agriculteurs : elle n'est donc pas forcément source de synergies positives à leur bénéfice. En ce sens, la coopération peut aussi engendrer une emprise des institutions et des agents de développement en contradiction avec la notion de développement. Elle représente alors une opportunité incertaine de développement agricole.

2) <u>Les critères sociologiques généraux pour étudier les coopérations céréaliers</u>éleveurs

Le cadre sociologique de l'étude a pour but de définir quels sont les déterminants des comportements des agriculteurs dans leur choix d'intégrer ou non un mouvement coopératif et avec quelle intensité. De plus, cette étude doit permettre de déterminer des critères de définition des coopérations. La définition du cadre sociologique se découpe en trois parties : le contexte professionnel et économique, le contexte géographique et les attentes de l'agriculteur. Nous ajouterons à cela un cadre psychologique social plus général.

Afin de définir le contexte de l'étude, il est important de distinguer les différentes institutions couvrant le secteur : l'ensemble des divers organismes de coopération techniques publics ou privés (dont banques et financement), les ministères et leurs organismes de développement affiliés, les bureaux d'études ainsi que les O.N.G. et enfin les activités des universités et instituts de recherche (GUICHAOUA & MAJERES, 1982).

De plus, la situation économique, tant à l'échelle régionale qu'internationale, influe sur l'adhésion à un mouvement coopératif. C'est souvent lorsque l'équilibre des structures économiques et sociales est menacé que de nouvelles formes de coopération apparaissent. Or, actuellement, de nombreux acteurs du monde agricole se trouvent en position incertaine ; les revenus des agriculteurs sont devenus très instables à la fois du fait d'une forte volatilité des prix des matières premières (ROUX, 2013), d'une concurrence foncière accrue (mondialisation, biocarburant et urbanisation) (DATAR, 2012) et d'une concentration du pouvoir à certains maillons des filières (SENAT, 2006-2007). Cette incertitude, couplée à des relations professionnelles à la fois plus concurrentielles et spécialisées, amène les agriculteurs à repenser les relations et à inventer de nouvelles formes de coopération. Afin de sortir de telles situations insatisfaisantes ou même conflictuelles, des agriculteurs inventent et développent de nouvelles formes de coopération.

Le contexte géographique, lié aux contextes professionnels et économiques, influence la propension à coopérer (GONEN & WEINTRAUB, 1976) au travers de trois déterminants :

- la proximité entre les acteurs, tant au sens géographique qu'au sens économique et logistique (peu de coûts et de temps de transport);
- le poids des contraintes environnementales : les acteurs peuvent être interdépendants lorsqu'il s'agit de résoudre ou d'optimiser ces contraintes, dans quel cas la coopération peut s'avérer utile voire nécessaire ;
- Les valeurs symboliques de l'autonomie et des références socioculturelles sont à prendre en compte en fonction du contexte régional. Certaines zones y sont plus sensibles que d'autres ; ainsi, la réussite personnelle peut être appréciée et l'entraide et l'interdépendance dévalorisées. Un autre exemple est qu'en France, l'honneur est une valeur primordiale : il faut avant tout tenir son rang (AMBLARD, et al., 2005)

La coopération a une utilité pour ses acteurs, mais pas uniquement pour eux. Elle apporte aussi un potentiel de développement à un territoire, par exemple en valorisant ses ressources humaines et économiques. Cependant, un territoire disposant de nombreuses ressources a tendance à opter pour leur utilisation avant de développer la coopération pour en produire de nouvelles. De même, un territoire où l'on observe des solutions de développement alternatives a tendance à les choisir de préférence à la coopération. Enfin, il est important d'observer les différents groupes socioculturels en présence afin de déterminer si ceux-ci peuvent / veulent coopérer ou accepter un type de coopération promu de l'extérieur. Il faut aussi évoquer les conditions géographiques et naturelles qui, en influençant les manières de travailler des exploitants, contribuent à spécifier des coopérations. ¹

Afin d'analyser les attentes des agriculteurs et leurs relations avec l'organisation coopérative, la meilleure façon de procéder est de partir des caractéristiques et des actions des membres, et non de considérer la coopérative en tant qu'unité psychosociale. Les attentes des agriculteurs vis-à-vis de la coopération avec des pairs et leur degré de participation ne constituent pas une variable unidimensionnelle. Il existe quatre éléments caractérisant la coopération (GASSON, 1977) :

- l'usage des services proposés par la coopération
- le soutien à la coopération, qu'il soit dans le domaine financier ou par une forte activité dans la coopérative
- l'adhésion à une coopérative : paiement d'une adhésion mais l'activité et l'usage de la coopération peuvent être très sporadique
- la coopération informelle : une coopération non institutionnalisée et plus ou moins consciente

¹ Cependant, il semble que, de manière générale, la technicité des exploitations agricoles soit inversement proportionnelle à l'importance des conditions géographiques (JANNE, 2009).

Le degré de participation des membres de la coopération peut être considéré comme une variable dépendante composée de plusieurs caractéristiques :

- des caractéristiques objectives, « d'arrière-plan » : des facteurs économiques, techniques et régionaux décrits ci-dessus. Ils sont à mesurer et analyser, mais le pouvoir d'action sur ces variables est faible.
- des caractéristiques subjectives, « d'attitudes » : croyances, valeurs et perceptions concernant la coopération. Les institutions souhaitant développer la coopération devraient se concentrer sur ces dernières, car ce sont les seuls pour lesquelles nous avons un pouvoir de changement.

Ce degré de participation peut être mesuré par le nombre d'affiliations, la participation à la gouvernance de la coopération (réunions, propositions, nombre de votes), l'apport financier, l'intéressement. Cependant, ces critères s'appliquent aux structures coopératives d'une certaine taille et leur utilisation systématique pour des mouvements coopératifs est discutable. GASSON considère qu'on ne peut pas utiliser la participation à une coopérative comme une variable en tant que tel, car le travail coopératif est composé de tâches administratives, communicatives et commerciales (GASSON, 1977). Il faudrait regarder s'il y a de meilleurs résultats dans la coopération en fonction du type de pratique des membres.

La participation dans un mouvement coopératif ne devrait pas être considérée en tant que variable unique composée de l'adhésion, de l'intérêt et de support, car ces critères sont des variables en tant que telles. Les variables les plus importantes à analyser sont caractéristiques et objectives. Ainsi, les membres, avec une plus grande compréhension des buts de l'organisation et une attitude plus favorable envers elle, participent plus dans l'organisation de la coopération (ROGERS & BEAL, 1958). Pour COPP, la façon dont les membres interprètent leur savoir, leurs bénéfices et leur gain d'expérience sont corrélés de manière plus importante que l'étendue réelle de ce savoir, ces bénéfices et ces gains d'expériences (COPP, 1964). De plus, la relation entre participation et satisfaction des services proposés, l'engagement exprimé et les attitudes concernant la coopération agricole est, en général, démontrée. Cette satisfaction est mesurée par les prix reçus, la convenance et/ou la praticité de traiter à travers la coopérative, les relations avec l'équipe, l'efficacité de la coopérative à suivre les besoins de ses membres.

Tout individu dépend d'un ou de plusieurs « cadres psychologiques sociaux » (JANNE, 2009). Les hommes s'y insèrent et leurs actions en sont dès lors dépendantes. La société exerce inconsciemment un « contrôle social » et consciemment une « force sociale » sous la forme de l'opinion publique. Afin de déterminer les déterminants d'une action donnée d'un individu, trois types de réalité sont à prendre en compte. Ce tryptique se met en place sans trêve selon le processus social fondamental d'institutionnalisation :

• La **réalité psychologique** : les consciences individuelles sont socialement assimilées ou non. Ainsi, un ensemble de règles, de sanctions, de valeurs et de modèles plus ou moins explicites. Ces ensembles sont, d'une part, innés et immanents aux consciences individuelles et, d'autre part, imposées via la « pression sociale » provenant de la force psychologique unifiée.

- La **réalité structurelle** : un cadre complexe et plastique est défini par les fonctions et les rôles sont occupés successivement par les individus, ce qui leur permet d'être assimilés.
- La **réalité matérielle :** composée du travail, de l'habitat et des loisirs des individus. Il s'agit de la projection dans le monde matériel de la structure formelle qu'est la société.

En conclusion, il est d'une haute importance de sortir, durant une étude sociologique, des canons et finalités académiques et scolaires afin d'identifier réellement, en fonction du terrain, les freins et leviers, les agents sociaux « dynamiques » ou réceptifs et de tester les variantes techniques les plus adaptées. Cependant, il existe plusieurs points de vue des agriculteurs. C'est pourquoi, il est d'une importance primordiale que la coopération s'effectue entre agriculteurs et agents de développement en partant des préoccupations exprimées par les premiers.

3) <u>Le cadre méthodologique d'analyse : comprendre la vision de la réalité des</u> producteurs de céréales et des éleveurs

Dans la continuité de la description des critères sociologiques liés aux attentes de l'agriculteur, cette partie permet de définir la méthode permettant une bonne compréhension des visions des agriculteurs dans leur environnement, pour mieux étudier ensuite les déterminants sociologiques de la coopération entre céréaliers et éleveurs.

« Les points de vue renvoient à la connaissance et/ou conception de la réalité » (RUAULT, 1996). Or, connaître et comprendre différents points de vue d'acteurs en réseaux, ainsi que l'analyse de ces réseaux et des interactions entre les acteurs concernés, nécessite de décrire « l'univers cognitif des exploitants ». Cette analyse repose sur la représentation et la conception qu'ont les éleveurs de leur environnement naturel (THOMPSON et al., 1990, in VAN TILBEURGH et al., 2008) et l'appréhension du rôle de leur environnement social (VAN TILBEURGH, et al., 2008)

La façon d'évaluer un projet (potentiel ou réalisé) – ce qui constitue une partie du point de vue comme décrit ci-dessus – diffère entre les agriculteurs. Leur position sociale locale, leur appartenance à un groupe de producteurs, à un réseau, sa force et la vision qu'ils en ont, sont autant de facteurs faisant varier l'évaluation qu'ils font d'une situation, d'un projet donnés. (RUAULT, 1996). Il est donc important de permettre « *l'expression maximum du point de vue des agriculteurs associés à la formulation des problèmes correspondants* » (RUAULT, 1996). De même, il est judicieux de prendre en compte les points de vue des agriculteurs ne participant pas au projet initial (RUAULT, 1996).

IV. Conclusion de la bibliographie

La dynamique de l'agriculture française est caractérisable par une spécialisation des exploitations (leur nombre en polyculture-élevage diminuant constamment) doublée d'une spécialisation territoriale, qui remet en cause leur pérennité du fait de pertes de matière organique dans les sols ou d'excédents structurels.

La coopération entre agriculteurs spécialisés peut faciliter la résolution de ces problèmes. De fait, aujourd'hui, certains éleveurs et céréaliers cherchent des moyens nouveaux de coopérer à l'échelle locale, afin de développer des synergies entre leurs exploitations. Le contexte technico-économique, environnemental, sociétal et politique les y incite. Cet élan est accompagné par les réseaux professionnels locaux et certains organismes de développement. Cependant, nous nous demandons pourquoi il ne se propage pas à l'ensemble des exploitations rencontrant ces problèmes.

L'analyse de freins tels que l'ouverture des marchés ou la concurrence entre partenaires économiques et professionnels des agriculteurs ne permet pas de l'expliquer. Le blocage entre agriculteurs spécialisés semble plutôt d'ordre sociologique. Nous constatons en effet que la double-orientation évoquée ci-dessus, liée à une concurrence grandissante du foncier, semble en partie responsable de tensions entre des individus ayant des métiers devenus différents sur des sujets sociétaux (temps de travail, revenus), environnementaux ou encore techniques. Il s'agirait là de freins sociologiques non négligeables à l'interaction des agriculteurs spécialisés.

Finalement, la coopération entre céréaliers et éleveurs peut être considérée comme une forme d'innovation organisationnelle, mais également comme un projet institutionnel. Les conceptions et normes du métier influencent de façon prépondérante le sens de cette coopération qui représente une opportunité certaine pour le développement de territoires marqués par la spécialisation. Cependant, la bibliographie ne permet d'expliquer précisément les motivations sociologiques des éleveurs et des céréaliers à coopérer ou non entre eux. Ceci explique la nécessité d'enquêter les éleveurs et céréaliers et autres acteurs concernés, afin de déterminer les freins et leviers sociologiques susceptibles de favoriser ce type de dynamique.

V. Reformulation de la problématique

A partir de l'objectif initial - caractériser les dynamiques locales éleveurs/cultivateurs et leurs déterminants sociologiques - et suite de l'étude bibliographique, nous proposons trois axes de questionnement.

- A L'évolution contemporaine de l'agriculture se traduit notamment par une différenciation croissante entre céréaliers et éleveurs. Pour autant, l'identité de ces deux catégories reste à analyser : comment ces agriculteurs spécialisés se définissent-ils eux-mêmes ? Et comment mettre à jours leurs différences ? Correspondent-elles à des différences de trajectoires d'agriculteurs et de leurs exploitations, de visions du métier ou de conception du travail ?
- B L'objectif final du projet Cer'el étant de créer un cadre favorable à la coopération céréalierséleveurs, il faut identifier les freins et leviers sociologiques du point de vue même des agriculteurs. Quels sont ces déterminants et comment peut-on mesurer leur poids ? Comment les situer par rapports à des variables économiques, techniques ou environnementales ?
- C Les agriculteurs sont évidemment à l'origine des démarches de coopération entre eux, notamment entre éleveurs et céréaliers, mais les institutions professionnelles jouent, elles aussi, un rôle dans leur mise en œuvre. Quels regards portent-ils sur leurs institutions professionnelles, quelles attentes expriment-ils à leur égard, notamment en termes d'encadrement et d'accompagnement des coopérations entre céréaliers et éleveurs ?

A partir de la bibliographie, nous avons formulé plusieurs hypothèses sur ces processus de coopération :

- H1 Les **nouveaux céréaliers** anciens polyculteurs-éleveurs **coopèrent plus** facilement avec les éleveurs que les **céréaliers d'origine pure**.
- H2 Le développement des coopérations entre céréaliers et éleveurs dépend de leur capacité à résoudre les tensions existantes sur leur territoire.
- H3 Les agriculteurs considérés comme **non conventionnels coopèrent moins** localement que les agriculteurs en système conventionnel.
- H4 La qualité des **contacts locaux** entre groupes d'agriculteurs **influencent leur participation aux coopérations.**
- H5 Le développement de la coopération entre agriculteurs dépend des types **d'appui proposés par** les agents professionnels.
- H6 Les dispositions à coopérer dépendent de l'existence de **dynamiques locales** de travail en commun et de dialogue : le comportement de chaque agriculteur est **lié à sa position dans les réseaux professionnels** (locaux et non locaux, formels et informels).
- H7 Les coopérations entre agriculteurs peuvent être considérées comme des **innovations organisationnelles** à une échelle « inter-exploitation ».



Figure 2

Carte du département du Cher présentant les différents régions agricoles (Source : http://www.cher.chambagri.fr)

PARTIE 2 : Etude de terrain

I. Matériel et méthodes

L'étude sociologique de terrain porte sur 4 Zones Ateliers CER'EL situés dans quatre départements différents : le Cher, le Loir-et-Cher, la zone CIVAM (Vienne et Nord Deux-Sèvres) et les Deux-Sèvres.

1) Présentation des territoires d'études

Nous commencerons par présenter les différentes zones Ateliers en suivant la même trame. Nous présenterons le contexte des différents territoires : géographique, pédoclimatique et socio-économique. Pour chaque zone atelier, nous décrirons ensuite les contacts terrains et leur organisation professionnelle sont décrites. Enfin, un bref résumé des moyens mis en œuvre et des objectifs est réalisé sur chaque territoire.

a) Le Cher

Géographie

Dans le cadre de sa participation au projet Cer'El, la Chambre d'agriculture du Cher a sélectionné la région agricole du Boischaut Sud comme « zone atelier ». Cette région agricole qui borde notre zone d'étude au Nord est la Champagne Berrichonne, correspond à un paysage d'openfield où la céréaliculture est dominante (cf. figure 2). A contrario, le Boischaut et la Marche (contiguë au Sud du Boischaut) sont caractérisés par des paysages de relief bocager, incluant le point culminant de la région Centre (504 m d'altitude). Le Boischaut offre une véritable mosaïque paysagère composée de prairies, cultures, buissons, haies, arbres, ruisseaux et chemins creux (Chambre départementale d'agriculture du Cher, 2014). Le bocage est un élément très structurant du paysage. Le Boischaut Sud est considéré comme une région d'élevage, notamment depuis la moitié du XIXème siècle, quand la densité des haies était maximale. Après 1945, l'ouverture du paysage à travers la disparition de haies correspondait à la multiplicité de petites parcelles devenues inadaptées à la modernisation de l'agriculture (Syndicat mixte de développement du pays Berry Saint Amandois).

Contexte pédoclimatique

La nature des sols, mêlant différentes sortes de marnes, de sables et de grès, présente des potentiels agronomiques assez faibles et hétérogènes pour les grandes cultures, plus faibles qu'en Champagne Berrichonne (Montagner, 2006). Cela a conduit au développement d'un vaste système de prairies, parallèlement à l'élevage et à la polyculture. Le niveau des précipitations varie selon le relief (il est maximal aux altitudes les plus élevées). Les températures ne sont pas rigoureuses, mais les gelées sont assez fréquentes (Centre régional de la propriété forestière d'Ile de France et du Centre). Les précipitations peuvent être assez faibles en fin de printemps et en été, ce qui est particulièrement pénalisant pour les sols peu profonds et assez drainants. Les terres les plus favorables sont particulièrement les argilo-calcaires voire même les terres argileuses pour leur capacité de rétention en eau.

Contexte socio-économique

L'activité économique est essentiellement concentrée sur le pôle urbain de Saint Amand Montrond. Depuis la fermeture en 2008 de l'entreprise Doux (abattoir de volailles qui employait 250 personnes sur la commune du Châtelet), l'industrie agroalimentaire n'est plus représentée que par la laiterie d'Orval (une trentaine d'emplois). De plus, l'abattoir de Saint-Amand-Montrond, repris en 2009 par des éleveurs (les bâtiments ont été rachetés par le Groupement de Défense Sanitaire du Cher et la gestion confiée à une SARL composée notamment d'éleveurs) se maintient. A proximité de la région du Boischaut, se trouve le marché au cadran de Châteaumeillant (région de la Marche), auquel adhèrent, dix ans après sa création, près de 1700 producteurs. En 2008, ce marché a permis la vente de plus de 26 000 bovins et près de 20 000 ovins (Chambre départementale d'agriculture du Cher). Par ailleurs, il existe également de nombreux ateliers de transformation dans les exploitations individuelles qui pratiquent la vente directe.

L'activité agricole reste primordiale dans la région du Boischaut, particulièrement au Sud où il y a une forte production de viande bovine, avec notamment des exploitations spécialisées et un petit bassin laitier. Le Nord de la zone, qui compte le plus grand nombre d'exploitations en polyculture-élevage, s'ouvre de plus en plus aux grandes cultures. Le Boischaut compte plus de 500 exploitations agricoles, présentant une surface moyenne de 95 ha. Si l'élevage y est diversifié, l'élevage bovin allaitant de race charolaise prédomine. Plusieurs communes à l'ouest appartiennent à l'aire d'Appellation d'Origine Protégée du fromage de chèvre Le Valençay. La création du Pôle de l'Âne et du Cheval à Lignières a permis de créer nombreuses manifestations et d'installation des élevages équins (Chambre départementale d'agriculture du Cher).

Personnes contacts et objectifs

Les interlocuteurs responsables du projet Cer'El sont Marion PETRIER, en tant que chargée de filières et d'animation à la Chambre d'agriculture du Cher et Vincent MOULIN, conseillé spécialisé grandes cultures pour la fédération départementale du GEDA du Cher. Mme PETRIER nous a fourni une liste d'environ quarante-cinq exploitants agricoles en bovins viandes, bovins lait, producteurs caprin et ovin ainsi que quelques céréaliers.

b) Loir et Cher

Zone géographique

Le département du Loir-et-Cher est situé au cœur de la région Centre, à proximité du bassin parisien. D'une superficie de 6 343 km² (31ème rang français), il comptait 331 280 habitants au recensement général de la population de 2011, avec une densité de 60 habitants au km².

Le relief du département est peu marqué ; le point culminant est de 256 m (Fontaine Raoult), avec des coteaux au nord-ouest (Perche) et des plateaux (Beauce et Sologne), de part et d'autre de la Loire. Ces reliefs sont entaillés par trois vallées : celle de la Loire dans l'axe nord-est / sud-ouest, et, de part et d'autre, celles de ses deux affluents, le Loir et le Cher, qui donnent leur nom au département. Le réseau hydrographique est très développé, avec de nombreux cours d'eau mais également, en Sologne, de très nombreux étangs.

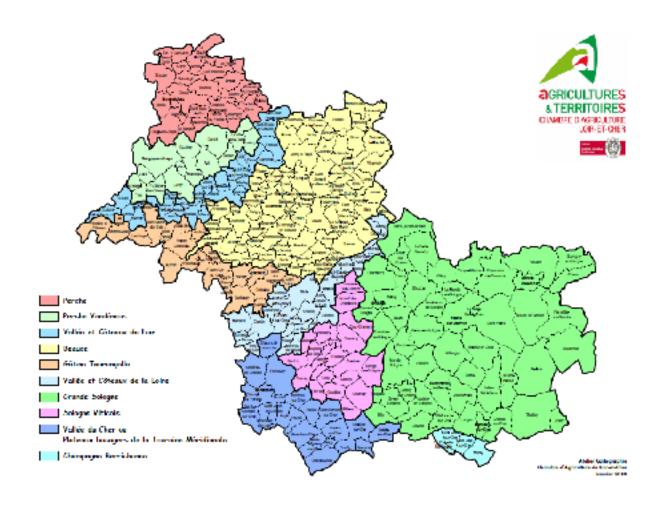


Figure 3
Les régions naturelles du Loir-et-Cher
(Source: www.loire-et-cher.chabragri.fr)

Contexte pédoclimatique

Le Loir-et-Cher regroupe traditionnellement dix petites régions agricoles (cf. figure 3). Celles du Perche et du Perche Vendômois (nord du Loir) présentent un plateau incliné vers le Sud-Ouest, entaillé de nombreuses vallées, au sol d'argile ou d'argile à silex reposant sur de la craie. Le territoire est relativement humide avec une dominance de prairies. On y retrouve principalement de l'élevage bovin, lait et viande, mais aussi quelques cultures céréalières.

La Vallée et les Coteaux de la Loire sont situés de part et d'autre du fleuve. Cette région a des sols essentiellement formés d'alluvions. Les cultures sont diversifiées : grandes cultures, légumes, cultures florales, vigne.

La Beauce (nord de la Loire) est une région agricole qui s'étend sur plusieurs départements. Les sols sont calcaires, très perméables, recouverts d'une couche de limons plus ou moins épaisse qui fait de la Beauce une région fertile. La surface agricole est essentiellement consacrée aux productions céréalières, oléagineuses et protéagineuses. La partie de la Beauce appartenant au Loir et Cher est appelée la « petite Beauce », car les terres ont un potentiel plus faible que la Grande Beauce de l'Eure et Loir.

La Gatine Tourangelle compte des sols constitués d'argile à silex et sont en grande partie drainés. C'est une zone vouée aux grandes cultures et à l'élevage.

La Vallée et les Coteaux du Loir sont formés de sols d'alluvions. La vallée est bordée de coteaux crayeux recouverts par endroits d'une couche d'argile à silex. Les productions sont principalement les cultures céréalières, l'élevage et, sur les coteaux, le vignoble.

La grande Sologne (sud de la Loire), qui s'étend sur plusieurs départements, a des sols sableux avec des teneurs en argile variables, qui peuvent être successivement très humides et très sec. Ainsi, cette région agricole est essentiellement constituée de forêts, landes, friches, étangs et marais.

La Sologne viticole présente des sols sablonneux. Les cultures y sont diversifiées : grandes cultures, fraises, cultures légumières, vignes.

La Vallée et les Coteaux Du Cher est une région où le sol de la vallée est formé d'alluvions. Sur les bords du val, on observe des coteaux constitués de tuffeau. La principale culture est la vigne. C'est également un secteur important d'élevage caprin.

La champagne berrichonne située au Sud du Cher, ne recouvre que quelques communes. Le sol est formé d'argile à silex. La production agricole est constituée de grandes cultures et d'élevage.

Contexte socio-économique

L'agriculture du Loir-et-Cher, département à dominante rurale, représente encore 6,5 % de l'emploi (un chiffre près de trois fois supérieur à la moyenne nationale). Sa grande diversité territoriale correspond à une variété de production de produits agricoles comme les céréales, les vins AOC, les asperges vertes et blanches, les fraises (dont la célèbre Mara des bois) et les champignons.



Figure 4

Carte du département des Deux-Sèvres, présentant les différentes régions agricoles (Source : http://www.deux-sevres.chambagri.fr)

La diminution continue du nombre d'actifs agricoles depuis de nombreuses années se traduit par un accroissement progressif de la taille des exploitations, notamment dans les zones d'élevage et de grandes cultures du Perche et de la Beauce et, au sud de la Loire, par une tendance à la désertification humaine.

L'industrie agroalimentaire offre des possibilités de développement au secteur agricole, à travers l'implantation d'entreprises performantes dans le Loir-et-Cher. La répartition de l'emploi dans ce département traduit une présence significative du secteur industriel (24% de l'emploi total, contre 22% en région Centre et 18% au niveau national), organisé autour de plusieurs filières : automobile, métaux, agroalimentaire, plasturgie, pharmacie et cosmétologie, emballages, agencement de magasins.

Le secteur tertiaire dans le Loir-et-Cher, qui représente 34% de l'emploi (deux points de moins que le niveau régional et sept points de moins que le niveau national) est en voie de développement à travers l'implantation de centres d'appel et de services financiers. Le tourisme occupe la septième place dans l'économie départementale.

Personnes contacts et objectifs

L'interlocuteur CEREL de ce territoire est Olivier MULLIER, conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture 41 à Blois, épaulé par Dominique DESCOUREAUX, conseiller en agronomie et grandes cultures, ainsi que par Gilles DU. Une liste d'une trentaine d'agriculteurs de différentes spécialisations a été mise à notre disposition.

c) Nord Deux-Sèvres

Zone géographique (Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres)

La zone d'étude a été limitée à deux petites régions agricoles du département : le bocage et la plaine de Thouars (cf. figure 4).

Le bocage est situé au nord-ouest du département. On y trouve principalement des cultures fourragères et des herbages développés, correspondant principalement aux élevages de bovins viande et d'ovins. L'aviculture y est aussi très importante sur ce territoire, avec tous des maillons de cette filière.

La plaine de Thouars est située au Nord-Est du département, avec une dominante d'exploitations céréalières et le développement de cultures oléagineuses. Tous les types d'élevage y sont aussi présents. Par ailleurs, le Thouarsais est reconnu pour sa production de melon et pour ses vins de qualité.

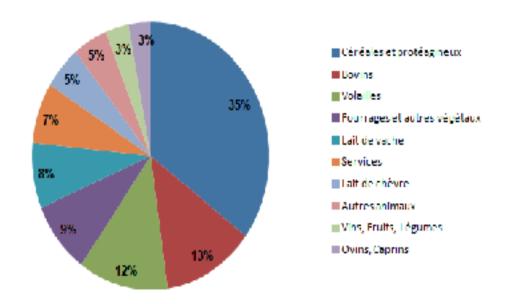


Figure 5
Répartition des produits de l'agriculture (hors subvention) en 2012 en %
(Source: http://www.stateco79.fr)

Contexte pédoclimatique

La spécialisation des exploitations de ces deux zones est liée au contexte pédoclimatique. En effet, la zone de bocage correspond à l'avancée méridionale du Massif Armoricain. Les terres y sont assez profondes, craignant l'humidité, et difficiles à travailler, ce qui les rend propices à l'élevage (Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres). Quant à la plaine de Thouars, les sols sont de formation calcaire et deux types de sols sont présents : des groies argilo-calcaires et des terres silico-argileuses (Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres) ; la zone est plutôt sèche, avec une pluviométrie annuelle de 600 mm

Contexte socio-économique

En Deux-Sèvres, le taux de création d'entreprises - y compris les auto-entrepreneurs - diminue et reste inférieure à la moyenne française. Il est à noter que les établissements du secteur des industries extractives et de l'énergie ont progressé de 44 % en deux ans, dû surtout à la multiplication des éoliennes et des unités photovoltaïques.

L'artisanat représente 25 % des établissements du commerce du département, et les Deux-Sèvres 21 % de l'effectif salarié du commerce de la région Poitou-Charentes. Le nombre d'établissements et les effectifs salariés du commerce sont en légère progression depuis 2009.

L'agriculture des Deux-Sèvres est dynamique. En effet, le département est le premier producteur français de lait de chèvre, et le second producteur français de melons et de lapins. Le chiffre d'affaire de l'agriculture deux-sévrienne s'élève en 2012 à 1 191 millions d'euros, dont plus du tiers est généré par les céréales et les protéagineux. Le chiffre d'affaires se répartit équitablement entre productions animales et productions végétales (cf. figure 5).

Personnes contacts et objectifs

Les interlocuteurs CEREL présents sur cette zone sont Isabelle DESDORIDES, animatrice développement local au pôle économie et territoires de la chambre d'agriculture 79 à Bressuire et Régis BRANCHU, président de la FDCUMA de ce département. Ces deux personnes nous ont transmis une liste de 21 agriculteurs de différentes spécialisations présents dans la zone sélectionnée

d) Zone CIVAM du Poitou Charentes

Présentation générale des CIVAM

Se disant réactifs aux évolutions du monde agricole et rural, attachés aux valeurs de solidarité et d'autonomie décisionnelle, les groupes CIVAM entendent être des laboratoires d'initiatives créatrices ancrées dans les territoires. Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux innovants sur les territoires à travers l'organisation de temps d'échanges, de visites, de formations.



Figure 6
Les membres du réseau InPACT
(Source: www.inpactpc.org)

A travers une dynamique collective, ils développent des initiatives et testent de nouvelles pratiques, comme des systèmes de production autonomes et économes ou encore la création et maintien de l'activité agricole et rurale. En adoptant ce type de pratiques, ils tentent de concrétiser des projets adaptés à leur contexte et à leur territoire, conjugués à leurs aspirations environnementales, économiques et sociales. Cela permet aussi de constituer des références transmissibles à d'autres.

Présentation de la FRCIVAM de Poitou-Charentes (Inpact Poitou Charentes)

Le projet actuel du CIVAM du Poitou-Charentes, né en 2005, est développé en coopération avec les neuf associations du réseau InPACT qui vise à « construire ensemble des initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale » (cf. figure 6).

Le plan d'action de ce projet InPACT est dans un premier temps d'informer, de sensibiliser et de former les agriculteurs, les acteurs du territoire, les décideurs et les citoyens. Les neuf associations accompagnent aussi l'installation en agriculture, la diversification et la création d'activité en milieu rural et elles entendent favoriser l'évolution des pratiques agricoles vers des systèmes de production autonomes, économes et impulser la relocalisation des activités de transformation et de commercialisation.

La zone CIVAM étudiée dans le cadre de CER'EL est celle du Haut-Bocage (vu précédemment dans la partie du Nord de Sèvres) et celle du pays du Châtelleraudais et du pays du Montmorillonnais se trouvant dans le département de la Vienne.

Zone géographique des CIVAM

A dominante rurale, le département de la Vienne est caractérisé à une agriculture diversifiée liée aux multiples paysages. Plus de 5000 exploitations occupent plus de 68% du territoire. La zone étudiée a été limitée au petit pays du Châtelleraudais et au grand pays du Montmorillonnais, deux des onze pays de la Vienne. Le Châtelleraudais est le pays situé au nord-est du département ; on y retrouve principalement des plaines vallonnées et boisées. Le Montmorillonnais est, quant à lui, le pays situé en sud-est du département. Il est situé à cheval entre les plaines vallonnées boisées et le bocage.

Contexte pédoclimatique

Le climat de la Vienne est à forte dominance océanique, sa position proche de l'Atlantique à l'ouest du continent européen lui assurant un climat plutôt frais l'été et doux l'hiver. Les précipitations s'échelonnent de 600 mm à 850 mm suivant la position géographique au nord ou au sud du département. La présence des Monts de Blond au nord de la Haute-Vienne protège le Montmorillonnais du climat plus froid du Massif Central pour lui réserver le climat océanique plus doux. De plus, ce dernier, en bordure de l'Indre, de la Haute-Vienne et de la Charente, possède une richesse de cultures et une grande variété de paysages, plus vallonnés au sud. Au niveau pédologique, le Châtelleraudais fait partie d'une région de Tuffeau et de Terres de Brandes alors que le Montmorillonnais se trouve dans une zone de Brandes et une zone de Terres Froides.

La zone des Terres de Brandes est commune aux deux pays étudiés. Cette entité paysagère relativement rare se reconnaît à ses grandes étendues planes de bruyère à balais, accompagnées de surfaces boisées irrégulières (taille et composition), d'étangs pittoresques et d'un habitat épars, ce qui lui donne une impression de terre hostile, même s'il s'agit de milieux riches de faune et de flore aux espèces caractéristiques et parfois remarquables. La zone des Terres Froides se singularise par des parcelles de diverses tailles encloses de haies. Ce terme est utilisé pour définir la situation de transition avec les paysages du Massif Central, l'abondance des cours d'eau et la présence significative du granit, tant par sa dimension naturelle et paysagère (chaos, affleurement, alvéole) que par sa valorisation architecturale (habitat).

Contexte socio-économique

L'agriculture génère 4% des emplois départementaux et 7 % avec les emplois indirects. La Vienne est le 2ème département français en production de lait de chèvre et le 3ème en surface de céréales et d'oléo-protéagineux. La Vienne est également marquée par le dynamisme de ses filières, c'est pourquoi on retrouve beaucoup de labels officiels de qualité (I.G.P. melon du Haut-Poitou, A.O.C. du vin du Saumurois). De plus, grâce à l'excellence de sa situation géographique sur l'axe Paris-Bordeaux-Espagne, ce département affirme un dynamisme certain et une forte vitalité économique.

Personnes contactées

Les interlocuteurs CEREL présents sur cette zone sont Laure COURGEAU, animatrice CIVAM du Pays du Châtelleraudais et Félix MULLER, animateur des systèmes herbagers économes, MAEC et qualité de l'eau au sein du CIVAM du Haut-Bocage. Ces deux personnes nous ont communiqué une liste de 70 agriculteurs de différentes spécialisations présents dans la zone sélectionnée.

2) Critères d'échantillonnage

L'objectif du projet CER'EL étant de déterminer les freins et leviers sociologiques aux coopérations entre exploitants spécialisés en céréales et spécialisés en élevage, nous avons choisi ces deux types de profils. Ainsi, nous ne souhaitions pas interviewer, dans la mesure du possible, des profils intermédiaires, c'est à dire des exploitants en polyculture-élevage. Par ailleurs, nous avons évité de revoir les exploitants déjà rencontrés par les personnes contact des zones-atelier. Un autre objectif de l'échantillonnage était de sélectionner des individus situés à des stades différents de « maturité » des coopérations : personnes ne réalisant pas d'échanges ou, à l'inverse, réalisant des échanges ponctuels ou réguliers, ou encore ayant réalisé des échanges arrêté à ce jour. De plus, nous souhaitions rencontrer des agriculteurs ayant différents niveaux d'implication dans des groupes de développement (CUMA, G.D.A., Syndicats, CIVAM, ...). Obtenir une diversité de profils sur des variables standards (âge de l'exploitant, productions de l'exploitation, système de production et position territoriale) était également un de nos objectifs pour disposer d'un échantillon représentatif de la population agricole.

Enfin, le nombre d'entretiens était limité par la durée de la période disponible pour effectuer ceux-ci et par le nombre d'enquêteur. Nous disposons d'une semaine - du 3 au 7 Novembre 2014 -, avec deux enquêteurs par territoire. C'est pourquoi un objectif de 20 agriculteurs interrogés par territoire avait été fixé d'emblée. Le nombre total d'entretiens visé était donc de 80 exploitants.

3) Le talon sociologique

Le talon sociologique du guide d'entretien renseigne des éléments descriptifs de l'exploitation et de l'exploitant. A travers des questions fermées, une première série d'indicateurs concernait le statut d'exploitation, les productions animales et végétales et les caractéristiques de production et de vente de l'exploitation. Une seconde série décrivait l'agriculteur, son parcours professionnel, sa famille et ses engagements professionnels et privés (le talon sociologique figure en annexe 1).

4) Construction du guide d'entretien

Trois grands axes sont abordés dans le guide d'entretien. Le premier concerne la présentation de l'agriculteur et de son exploitation, le deuxième les échanges avec d'autres agriculteurs. Un troisième et dernier axe porte sur les perspectives d'avenir (le guide d'entretien figure en annexe 2).

La 1ère partie du guide d'entretien avait pour but de caractériser l'agriculteur, son exploitation et son insertion dans le milieu socioprofessionnel; ces trois dimensions ont été envisagées de manière dynamique car l'analyse bibliographique avait mis en effet en évidence l'importance des dynamiques d'exploitation et des dynamiques sociales dans la réalisation de coopération en agriculture. Nous considérons ainsi que l'exploitant et son exploitation peuvent, à certains moments, être considérés comme une même entité : sa description dynamique permettait de vérifier si les trajectoires d'exploitations influençaient leur propension à interagir avec d'autres agriculteurs. Ces trajectoires sont caractérisées à partir des productions agricoles (actuelles et passées), des systèmes de vente et de labels de production (Agriculture Biologique, vente directe...) et également à partir des motivations et des valeurs exprimées à partir des choix de l'exploitant. L'exploitation et l'agriculteur sont insérés dans un tissu social et professionnel au travers des relations de voisinage, des échanges avec des organismes professionnels et des interactions avec d'autres acteurs territoriaux. Connaitre la position de l'exploitant dans ce maillage et sa vision de l'ambiance collective locale est primordial. C'est pourquoi les relations avec les autres agriculteurs, notamment ceux ayant une spécialisation différente, sa « projection » dans ces autres spécialisations et ses contacts avec le reste de la société ont été abordés dans le guide d'entretien.

Le 2^{ème} axe du guide d'entretien avait pour objectif de définir le degré de coopération de l'agriculteur avec d'autres exploitants pour ensuite déterminer ses motivations à s'engager ou non dans ces actions et ce qui conditionnait la réussite et la pérennité de ces échanges. Pour cela, trois types de scénarios ont été mis en évidence :

• Le premier concernait les exploitants réalisant régulièrement des échanges. Il leur était demandé d'expliquer le fonctionnement de ces interactions. Par la suite, ils étaient invités à donner les raisons qui les poussaient à les effectuer et ce qui les avait gêné ou aidé dans cette démarche.

- Le deuxième scénario concernait les agriculteurs n'effectuant pas d'échanges mais qui en avaient déjà réalisé. Dans ce cas, les mêmes questions que précédemment étaient abordées, avec une attention particulière aux raisons de l'arrêt de ces échanges.
- Le troisième scénario étudiait les causes de la non-réalisation ou du non intérêt des coopérations par les agriculteurs. Il s'agissait de déterminer les raisons de cette situation.

Parallèlement à ces scénarios, il était demandé aux agriculteurs parler de leurs attentes concernant l'encadrement dont ils souhaiteraient bénéficier de la part des organismes de développement de type Chambre d'Agriculture, GDA. Ces réponses concernant directe de ces organismes de développement traduisaient plus largement leur positionnement social et idéologique.

Les deux dernières questions, constituant le 3ème axe du guide d'entretien, cherchaient à déterminer si l'exploitant percevait ce clivage de spécialisation de l'agriculture et, si oui, s'il envisageait des solutions que les coopérations entre agriculteurs spécialisés pourraient lui apporter, tant à l'échelle de son exploitation que de son territoire.

5) Réalisation des entretiens

Les entretiens ont été réalisés du 3 au 7 novembre 2014 sur les quatre territoires. La durée moyenne d'un entretien était de 1 h 30. Les entretiens ont été enregistrés sur un dictaphone pour aider à la retranscription (ces enregistremnts ainsi que les données nominatives qui en résultent sont confidentiels).

6) Traitement des résultats

a) La retranscription

Les résultats des entretiens ont été exploités en distinguant deux types de données :

- <u>Les données quantitatives</u> regroupent des informations descriptives sur l'exploitant (âge, situation familiale, dynamique sociale), la description de l'exploitation par atelier et les moments clés de l'évolution de l'exploitation, ainsi que les échanges potentiellement réalisés par l'agriculteur.
- <u>Les données qualitatives</u> concernent les motivations, les préoccupations et les jugements des agriculteurs. Leur retranscription intégrale est primordiale car elle donne à l'enquête une légitimité sociologique et scientifique.

Le compte-rendu d'entretien type est présenté en annexe III.

La retranscription continue sur trois axes d'analyses en correspondance avec ceux du guide d'entretien :

- L'agriculteur et son exploitation
- Les différentes coopérations réalisées par l'agriculteur
- La relation entre la façon de penser de l'agriculteur et ses activités de coopération.

b) Définition des items sociologiques

La définition d'items sociologiques permet de passer de la réponse de chaque agriculteur à leur catégorisation, ce qui donne la possibilité d'observer les réponses non plus à l'échelle de l'individu mais de la population.

Nous pouvons ainsi passer de réponses qualitatives à des réponses quantitatives. Lors de cette étape de catégorisation des réponses, les items doivent :

- être clairs
- être indépendants
- recouper l'ensemble des réponses
- être relativement équiprobables

c) Catégorisation du profil de l'agriculteur

Le traitement des données relatives au profil de l'agriculteur permettront d'essayer d'établir une catégorisation des exploitants. Cette partie s'est faite en deux phases :

- Une première phase où l'agriculteur se caractérise lui-même en décrivant son exploitation et sa situation par rapport aux autres agriculteurs aux niveaux local et global.
- Une deuxième phase qui consiste à objectiver cette vision. L'analyse s'effectue en croisant des données précédentes avec les données caractérisant l'exploitation suivant des critères définis (surface, volumes produits ...), ainsi que des données qualitatives comme des préoccupations plus ou moins orientées vers un atelier par exemple.

d) Caractérisation des échanges

Cette étape consiste à analyser toutes les données à propos des échanges pour en analyser la nature et les différentes mises en pratique, dans le but d'essayer de catégoriser les échanges entre agriculteurs spécialisés. Nous analysons également les freins et leviers aux échanges soulignés par les agriculteurs.

e) La relation entre la façon de penser de l'agriculteur et ses activités de coopération

Concernant cette dernière catégorie, le but est d'observer s'il est possible de faire des liens entre les différentes catégories de réflexion des agriculteurs, par exemple « comment je considère ma catégorie d'agriculteur et les autres catégories d'agriculteurs » et les actions de coopérations que ces agriculteurs effectuent.

• Statuer de l'existence ou non de déterminants à la pratique coopérative entre agriculteurs spécialisés.

f) Spécificités territoriales concernant les coopérations entre céréaliers et éleveurs

Nous avons mené des entretiens sur 4 Zones-Atelier, elles-mêmes subdivisées en territoires. Il s'agira dans cette partie d'explorer si, compte-tenu des données récoltées, nous pouvons caractériser les territoires selon les pratiques coopératives entre agriculteurs spécialisés et les façons de réfléchir des acteurs. De plus, nous avons essayé d'évaluer si ces caractéristiques concordaient avec les déterminants observés lors de l'étude des coopérations sur l'ensemble des territoires.

En zone mixte : « Il y a 9 céréaliers. Les relations sont bonnes. Ils peuvent nous laisser de la paille si besoin. Il n'y a pas de rivalité. »/ « On les voit très peu. Les relations sont bonnes, mais sont uniquement professionnelles. »

En zone d'élevage : «Les partenariats sont essentiellement entre éleveurs, exceptés quelques céréaliers.»

En zone céréalière : « Aucunes, on est entouré de céréaliers »/ « [A propos de la rencontre avec des éleveurs] Rarement. Parfois dans des lieux professionnels agricoles (syndicats), mais pas au quotidien. Ces relations sont bonnes, rien de particulier. »

Vision négative et relations tendues : « La séparation céréalier-éleveur se ressent à travers la pression du foncier. » / « Pour beaucoup de céréalier autour ils n'ont qu'une idée en tête d'augmenter les revenus et la surfaces » / « C'est tendu avec les céréaliers mais ça a toujours été tendu. Déjà quand j'étais à l'école à Châteauroux il y avait des relations tendues entre les céréaliers et les éleveurs. On voit de plus en plus de terres labourés » / « Ils ont une mentalité un peu spéciale » / « je pense qu'il y a un décalage entre le discours et les actes. Les céréaliers disent parfois agir par solidarité et lorsque les éleveurs n'avaient plus rien pour nourrir leurs bêtes pendant la sécheresse et bien certains ne se sont pas gêner pour broyer quand même »

Vision positive mais peu de relations : « Les relations sont bonnes avec les céréaliers mais on a moins l'occasion de se parler. » / « Nous avons aussi de bonnes relations avec eux. Après c'est vrai que les éleveurs ont un autre circuit, on ne les fréquente pas forcément » / « Les relations sont bonnes avec nos voisins éleveurs; Rien à signaler à ce niveau, il y en a peu dans le secteur mais on parle très bien avec eux aussi »

- « On travaille le territoire sur la même commune, ensemble »
- « Chacun mène sa barque comme il veut, être bien avec les autres sans être trop bien. Moi je pars du principe que si on me laisse tranquille je les laisse tranquille. Si on voit le voisin qui a besoin d'aide on va l'aider mais voilà. »
- « Ca c'est l'irrigation qui fait que.. On est obligé d'être en contact avec son partenaire de travail. »
- « Il y a des liens, après ce qui nous lie c'est la zone de captage, on se réunit souvent, il y a un intervenant. »
- « Globalement oui, c'est tendu c'est tendu. De toute façon aujourd'hui tout le monde est concurrent. »
- « La qualité des relations entre agriculteurs se dégradent à cause de la concurrence du foncier. »
- « On essaie de se mettre d'accord s'il y a des reprises à partager ou d'autres mais ce n'est pas évident »

II. Résultats

1) Description générale de la population

Le nombre d'entretiens que nous avons réalisés s'élève à 79 donc très proche de l'objectif des 80 entretiens -. Cependant, nous avons décidé d'écarter six entretiens de l'analyse, car ils étaient trop pauvres en information, pour les inclure dans la base de données.

La population obtenue s'avère assez équilibrée entre les Zones-Atelier choisies : en effet, 21 entretiens ont été réalisés pour le département du Cher, 16 pour le Loir et Cher, 19 pour les Deux-Sèvres et 17 pour le territoire C.I.V.A.M (13 en Deux-Sèvres et 4 dans la Vienne). Deux territoires de la zone C.I.V.A.M sont donc sous-représentés : il s'agit du Châtelleraudais et du Montmorillonnais.

La population est représentative de la diversité de production. En effet, la répartition entre éleveurs, céréaliers et polyculteurs-éleveurs est équilibrée : 23 éleveurs, 27 céréaliers et 23 polyculteurs-éleveurs. Dans la catégorie « éleveurs », nous avons inclus tous les exploitants dont le revenu était lié à l'atelier animal, dont les cultures étaient destinées uniquement au fonctionnement de cet atelier. Dans la catégorie « céréaliers », nous avons répertorié les exploitants ayant uniquement un atelier végétal. Enfin, ont été considérés comme « polyculteurs-éleveurs » les exploitants possédant à la fois un atelier animal et un atelier végétal, destinés en partie à la vente. L'objectif initial, qui était de n'interviewer que des profils marqués, c'est-à-dire uniquement des agriculteurs spécialisés en céréales ou en élevage, n'a pas été atteint. Cependant, la présence de ces profils intermédiaires ne pose pas de problèmes pour l'analyse car les exploitants en polyculture-élevage coopèrent également avec des exploitants spécialisés. Pour la suite de l'analyse, il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à part deux exceptions, les polyculteurs-éleveurs se considèrent davantage éleveurs que polyculteurs, voire parfois uniquement éleveurs.

La moyenne d'âge des exploitants interviewés est de 47 ans. Cela est proche de la moyenne nationale, qui s'élève à 47 ans et demi (MSA, 2011). Bien entendu, on observe une grande diversité des âges dans la population. En effet, 17 exploitants se situent entre 29 et 40 ans, 27 exploitants ont entre 41 et 50 ans et 29 ont entre 51 et 60 ans. L'échantillon est donc plutôt représentatif de la population agricole française.

2) La dynamique agricole globale

a) Description des coopérations

Pour cette partie de l'analyse, les coopérations actuellement en cours de réalisation, ainsi que les coopérations interrompues et les coopérations en projet ou à venir dans un futur proche, ont été prises en compte. Cela équivaut au total à 271 coopérations. Tous les exploitants sont engagés au moins dans une coopération, même si elle peut être mineure pour eux et qu'ils ne la considèrent pas vraiment comme un échange (par exemple, un seul matériel en CUMA peu utilisé). Le nombre de coopérations par agriculteur varie de une à neuf, la moyenne étant de quatre. Nous décrirons ces coopérations à travers plusieurs variables.



Figure 7
Répartition de la diachronie des coopérations
(Source personnelle)



Figure 8
Répartition ds
coopérations / profil des
coopérateurs
(Source personnelle)



Figure 9
Répartition ds coopérations /
modalité de résiliation
(Source personnelle)

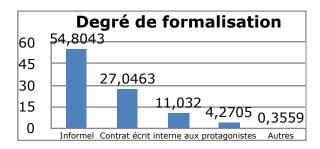


Figure 10
Répartition ds coopérations /
degré de formalisation
(Source personnelle)

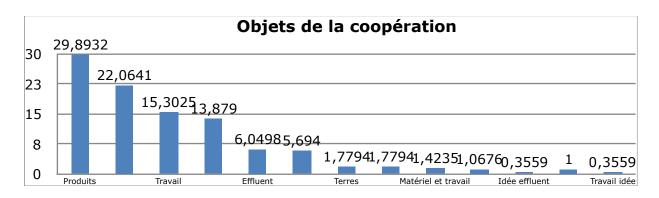


Figure 11
Répartition des coopérations / objet de la coopération
(Source personnelle)

b) Diachronie des coopérations (cf. figure 7)

Les coopérations en cours représentent plus des ¾ de celles citées dans les entretiens (76 %), les coopérations interrompues 13 % et les coopérations en projet 6 % (pour les 5 % restants, nous avons manqué d'information sur l'état de la coopération).

c) Profil des coopérateurs (cf. figure 8)

La majorité des coopérations (53 %) s'effectuent entre exploitants spécialisés en élevage et spécialisés en céréales. Dans ce paragraphe, les coopérations entre céréaliers et polyculteurs-éleveurs (ceux ayant des systèmes où l'élevage est majoritaire sont également comptabilisées). 29 % des coopérations concernent des exploitants spécialisés entre eux : 16 % des coopérations se déroulent entre exploitants spécialisés en élevage et 13 % s'effectuent entre exploitants spécialisés en céréales. Les coopérations entre polyculteurs-éleveurs ne représentent que 5 % de l'ensemble des coopérations. Les 13 % restants concernent des profils indéterminés – manques de quelques informations pour définir rigoureusement la catégorie de l'un des protagonistes.

d) Modalité des coopérations (cf. figure 9)

39 % des coopérations concernent des échanges de produits ou du troc : elles sont donc non monétarisées. Ensuite, on retrouve des échanges monétarisés - tous les achats effectués directement auprès d'autres exploitants, qui représentent 30 % des coopérations. Les achats en commun représentent 24 % des coopérations et 3 % des coopérations sont des dons. Les coopérations restantes (4 %) ont des modalités indéterminées.

e) Degré de formalisation (cf. figure 10)

55 % des coopérations ont un caractère informel ; elles peuvent ou non comprendre des facturations mais aucune agent extérieur n'intervient dans la coopération. Cette proportion est à mettre en relation avec les échanges/trocs, type de coopération majoritaire mis en évidence précédemment.

Le pourcentage de coopérations encadrées par une organisation - donc formelles - s'élève à 27 %. Elles concernent principalement les C.U.M.A et, à un moindre degré, des organismes de développement comme des C.I.V.A.M ou des G.E.D.A. 11 % des coopérations font l'objet d'un contrat écrit interne, entre protagonistes (pour 4 %, le degré de formalisation est indéterminé).

f) Objets des coopérations (cf. figure 11)

Quatre types d'objets ont été identifiés dans les coopérations : des produits (30 %), du matériel (22 %), du travail (15 %) et des échanges effluents contre produits (14 %). Les autres coopérations concernent des effluents, des terres, des idées et d'autres types de coopération.

- « Bonne relation avec les éleveurs qui sont mes clients. Je leurs vends du fourrage, mes semences de graines fourragères »
 - « Mais ça se passe bien, on essaye. Il y a des choses à faire »
- « Oui, bonnes relations. On est obligé que ça se passe bien, on fait tout pour que ça se passe très bien. on a quasi tous nos voisins qui sont clients, Il n'y a que les cons qui font des conflits. »

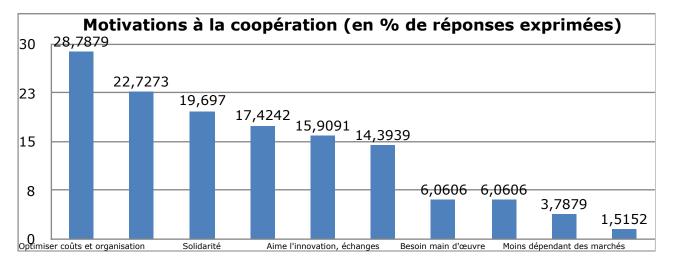


Figure 12
Motivation à la mise en place de coopérations
(Source personnelle)

g) Distance géographique

En fonction des réponses des exploitants rencontrés et de notre modèle d'analyse, nous avons fixé comme une distance proche, un éloignement inférieur à 15 km entre deux exploitations réalisant des échanges. Ainsi, nous observons que 62 % des coopérations s'effectuent dans un rayon de moins de 15 km, tandis que 11 % s'effectuent entre des exploitations plus éloignées. Pour la proportion restante, nous avons manqué d'information sur la distance entre les exploitations pour pouvoir les classer. La distance entre les exploitations peut ainsi être un déterminant de la réussite des coopérations.

h) Motivations à la coopération (cf. figure 12)

Concernant les motivations des agriculteurs à mettre en place des coopérations, aucune question directe ne leur avait été posée, dans la plupart des cas. Les motivations ont souvent été évoquées dans des réponses aux questions concernant la pratique des échanges actuels ou leur absence ou encore les raisons de leur arrêt. Ainsi, à partir des différentes motivations des enquêtés, nous les avons catégorisées avec les pourcentages de réponses exprimées.

La première motivation à la coopération est l'optimisation des coûts et de l'organisation. Cette catégorie comprend toutes les motivations concernant les économies de produits et de temps de travail réalisées. Viennent ensuite l'intérêt agronomique (fertilisation des sols, augmentation des rendements), la solidarité (entraide au moment de gros travaux, problèmes chez un autre exploitant), l'obligation de coopération (cahier d'épandage), le goût pour des innovations, ou encore des échanges et la réduction des charges. D'autres motivations ont été évoquées de façon minoritaire, comme un besoin de main d'œuvre, d'indépendance à l'égard de marchés ou de diminution de la charge administrative.

Au total, nous distinguons trois grandes catégories de motivations :

- économiques : optimisation des coûts et de l'organisation, réduction des charges ;
- agronomiques : intérêt agronomique, obligation de coopérer ;
- humaines : solidarité, amour des échanges, innovation.

i) Facteurs clés de réussite des coopérations

De même que pour les motivations à la coopération, les questions concernant les facteurs clés de réussite des coopérations n'ont jamais été abordées directement dans les entretiens. Ces données ont donc été identifiées dans les réponses concernant les coopérations. Nous les avons ensuite catégorisées afin de pouvoir traiter les données, en les exprimant en pourcentage de réponses exprimées.

42 % des agriculteurs s'étant exprimé sur les facteurs de réussite des coopérations pensent que la bonne entente entre eux est le principal facteur clé de réussite : ont ici été citées des « bonnes relations », aussi bien dans la coopération qu'en dehors. En effet, les agriculteurs ont mentionné qu'il était nécessaire de bien connaître les personnes avec qui les échanges sont effectués. La proximité géographique est également citée comme un facteur clé de réussite par 21 % des agriculteurs, la notion d'éloignement étant assimilée à des soucis dans l'organisation (verbatim 1).

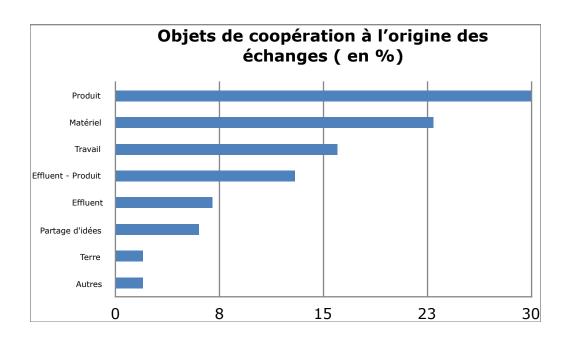


Figure 13
Répartition des coopérations en fonction des objets de l'échange (Source personnelle)

Viennent ensuite à égalité, la notion d'encadrement (jugé nécessaire par des institutions ou par des contrats), la réalisation d'échanges gagnant-gagnant (chacune des deux personnes engagées dans l'échange doit y retrouver son intérêt), l'existence de besoins communs et enfin l'entente sur le prix. D'autres facteurs de réussite, plus marginaux en termes de fréquence, ont également été évoqués, comme l'existence de valeurs communes, l'absence de contrats ou encore les relations avec les autres agriculteurs.

Verbatim 1 : « Avant c'était que par annonce, ça partait dans le Massif Central. Que des emmerdes. Je suis beaucoup plus tranquille maintenant. Quand c'est loin, ils pinaillent. »

Les trois catégories de motivations évoquées précédemment - économique, agronomique et humaine - sont à nouveau présentes ici. Une quatrième catégorie émerge : la dimension d'encadrement par les organisations ou par des contrats, car 16 % des agriculteurs estiment que la notion de cadre et/ou de structuration est primordiale dans la réalisation de coopérations tandis que 9 % estiment que l'existence de contrats nuit aux échanges.

Cependant, ces résultats sont à relativiser car la question n'a pas été posée directement dans le guide d'entretien et 26 % des agriculteurs ne l'ont donc pas traitée. De plus, les facteurs clé de réussite concernent majoritairement les coopérations entre céréaliers et éleveurs qui ont été plus approfondies que les autres types de coopérations.

3) Catégorisation des coopérations : recherche de déterminants

Afin de catégoriser les coopérations, nous avons croisé plusieurs types de facteurs entre eux. Cependant, cette démarche n'a pas abouti à des résultats significatifs. Nous avons donc décidé de catégoriser plus simplement les échanges.

Tout d'abord, comme évoqué précédemment, nous observons que quatre grands types d'objets ressortent dans la description des coopérations, qui représentent 82 % des coopérations identifiées.

- Le premier type est l'échange de produits : il concerne tous les échanges et/ou achats effectués directement auprès d'un autre agriculteur de fourrage, de céréales, de paille ou bien l'achat de produits phytosanitaires en commun sont pris en compte. Ce type d'échange représente 29 % des coopérations.
- Les échanges de matériel agricole arrivent en seconde position, avec 22 % des coopérations. Ce sont principalement des achats en copropriété ou des adhésions à une C.U.M.A.
- Le troisième type repose sur le travail (groupement d'employeur, entraide), à hauteur de 15 %.
- Le dernier type concerne les échanges effluents contre produits. Dans la plupart des cas il s'agit d'échanges paille-fumier ou encore fourrage-fumier. Ce type d'échange représente 13 % des coopérations (cf. figure 13).

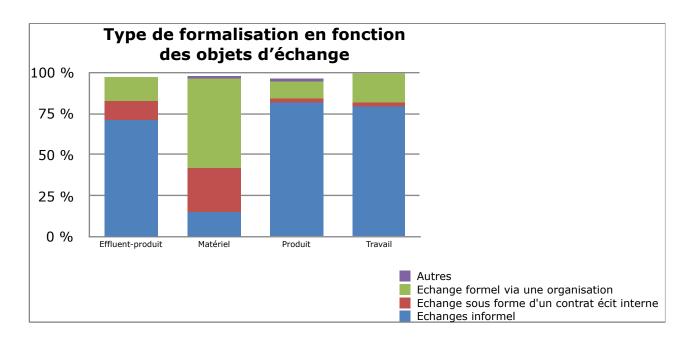


Figure 14
Répartition des coopérations en fonction des objets d'échange (Source personnelle)

Cette typologie met en évidence l'importance de coopérations que l'on peut qualifier de traditionnelles, concernant le matériel et le travail (37 %), qui existent souvent depuis des dizaines d'années au tour de prêts de matériel et d'entraide pour des gros travaux comme l'ensilage ou la moisson. Mais elles ont été dépassées en fréquence par un nouveau type de coopération apparu avec la spécialisation des systèmes d'exploitation et la pression sociétale : les échanges de produits et les échanges effluent-produit, qui représentent 42 % des coopérations.

Il faut également souligner les coopérations fondées sur des partages d'idées, représentant 6 % des coopérations, qui peut se faire via des groupes de développement mais aussi entre voisins, entre amis... Enfin, les échanges de terres représentent 3 % des coopérations.

Ces 4 types d'objets des coopérations vont à la suite être croisés avec leur degré de formalisation et le profil des coopérateurs correspondants.

a) Type de formalisation (cf. figure 14)

En croisant le type d'objet des coopérations avec le degré de formalisation, nous remarquons que, pour trois types d'échanges - effluent-produit, produit et travail -, la même formalisation est observable : 70 à 80 % des échanges se font informellement. Il n'y a aucune intervention des institutions, ni dans l'échange, ni dans l'existence d'un contrat interne aux protagonistes. Les échanges de travail reposent principalement par l'entraide entre pairs (80 %) : si ces derniers se plaignent qu'elle est moins présente, elle reste quand même très importante (verbatim 2). Les échanges de travail formalisés (20 %) sont principalement représentés par les groupements d'employeurs, qui ont des échanges monétarisés. Concernant les échanges effluent-produit, 20 % d'entre eux sont contractualisés, via une organisation ou via un contrat interne. Mais ces échanges restent non monétarisés dans toutes les situations.

Pour ces trois objets de coopération, nous avons remarqué que les agriculteurs choisissent des procédures informelles, alors même qu'il existe des outils formels pour ces types de coopérations (comme des groupements d'employeurs, des coopératives). Cette préférence pour l'échange informel s'explique par une volonté de simplification des démarches administratives (verbatim 3) mais aussi par une connaissance de voisinage entre agriculteurs qui les pousse à coopérer d'avantage.

Une organisation totalement différente est observable pour les échanges de matériel puisque seuls 15 % de ces échanges restent informels et, dans ce cas, il s'agit souvent de prêt de matériel. Plus de 80 % de ces échanges sont formalisés, dont 50 % encadrés par une organisation (CUMA) et 30 % en contrat écrit entre protagonistes (principalement du matériel en copropriété). Cette différence d'organisation peut s'expliquer par la valeur économique du matériel agricole : les investissements de départ étant très importants, les agriculteurs recherchent une démarche rationnelle et tracée.

Verbatim 2 : « Au moment de l'ensilage on s'entraide un peu, mais avec certains il y a eu des fâcheries à cause des terres, on se croise on se dit bonjour, mais bon voilà. On arrive quand même à trouver des gens pour nous aider. Mais je pense que ça va devenir de plus en plus dur parce que si les élevages s'arrêtent il n'y aura plus d'ensilage à faire et donc plus d'entraide. »

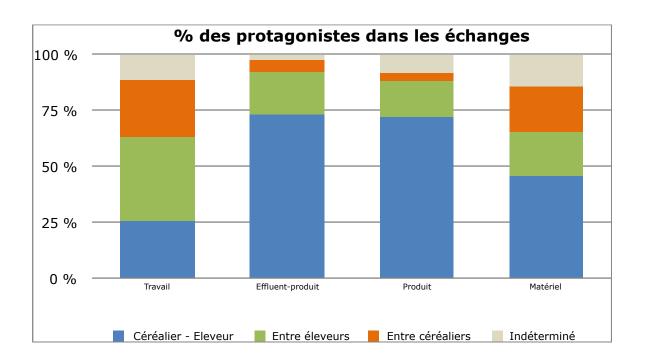


Figure 15
Répartition du profil des coopérateurs / objets d'échange (Source personnelle)

Verbatim 3 : « Aujourd'hui on est des brasseurs de réglementation, on n'est plus des agriculteurs, c'est ce qui va tuer le métier, c'est clair. C'est ce qui me freine le plus dans le métier, c'est le dégout du temps de passé à remplir des paperasseries qui ne servent à rien. »

b) Profil des coopérateurs (cf. figure 15)

Pour analyser plus en détail les coopérations, l'objet des échanges a été croisé avec le profil des coopérateurs. Pour les échanges de *produits* et d'*effluents-produits*, une similitude d'organisation est observable. En effet, un peu plus de 70 % de ces coopérations sont réalisées entre un céréalier et un éleveur. Il est possible d'expliquer cette tendance par la spécialisation de l'agriculture et donc la complémentarité des exploitations spécialisées en élevage et celles spécialisées en céréales. En effet, les échanges permettent alors de lever les contraintes liées à la spécialisation. Par exemple, les échanges permettent aux céréaliers d'apporter de la matière organique au sol, via du fumier et aux éleveurs d'assurer l'approvisionnement en paille et/ou en fourrage. Ceci permet donc aux agriculteurs d'assouplir le fonctionnement de leur exploitation. Pour ces *produits* et *effluents-produits*, les autres coopérations recencées se font entre agriculteurs de même spécialisation et, plus précisément, entre éleveurs qui recourrent à davantage de produits extérieurs que les céréaliers.

Pour les *échanges de travail*, on remarque une organisation différente : près de 65 % des échanges sont réalisés entre agriculteurs de même spécialisation (25 % entre céréaliers et 40 % entre éleveurs). Seules 25 % des coopérations sont effectuées entre céréaliers et éleveurs. Cette répartition renvoie aussi à la spécialisation interne de l'agriculture. Les métiers d'éleveur et de céréalier s'étant nettement différenciés, l'entraide dans le travail est rendue difficile, vu la non-adéquation dans les pointes de travail ou les compétences exigées dans chacun des métiers.

Pour les échanges de matériel, on observe une répartition hétérogène des coopérations : 45 % des échanges s'effectuent entre céréaliers et éleveurs, une proportion à mettre en relation avec ce qui précède. 50 % des échanges de travail étaient encadrés par une organisation. Il s'agit donc ici principalement des échanges via des CUMA. Quant aux échanges entre agriculteurs spécialisés, ils représentent environ 40 % des coopérations : 20 % entre céréaliers et 20 % entre éleveurs. Il s'agit principalement d'achat de matériel en copropriété, avec un contrat entre protagonistes, ou alors de prêt de matériel.

c) Déterminant « âge » dans la population globale

Pour le l'ensemble des coopérations :

- 25 % des coopérations sont effectuées par des personnes ayant entre 29 et 40 ans
- 36 % des coopérations sont réalisées par des personnes ayant entre 41 et 50 ans
- 39 % des coopérations sont effectuées par des personnes ayant entre 51 et 60 ans.

Les agriculteurs plus âgés (supérieur à 41 ans) sont plus coopérateurs (en nombre de coopérations) que les plus jeunes (entre 29 et 40 ans). Nous supposons que cela peu s'expliquer par une moindre expérience professionnelles des jeunes.

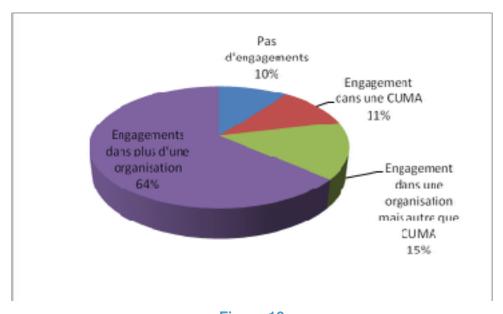


Figure 16
Engagements dans l'agriculture des agriculteurs interrogés (Source personnelle)

 Comparer le déterminant « âge » de la population globale et ceux des céréaliers-éleveurs

Sur les 148 coopérations entre céréaliers et éleveurs :

- 24 % des agriculteurs coopérateurs ont entre 29 et 40 ans
- 39 % des agriculteurs coopérateurs ont entre 41 et 50 ans
- 37 % des agriculteurs coopérateurs ont entre 51 et 60 ans.

Au total, les coopérations entre céréaliers et éleveurs réalisées par des agriculteurs d'âge moyen prédominent.

Il est à noter que 53 % des agriculteurs *de 29 à 40 ans* coopèrent entre céréaliers éleveurs, 41 % entre éleveurs et 6 % entre céréaliers - sachant que 29 % d'entre eux sont céréaliers, 18 % éleveurs et 53 % polyculteurs-éleveurs -.

Pour les agriculteurs ayant *entre 41 ans et 50 ans* : 52 % coopèrent entre céréaliers éleveurs, 22 % entre éleveurs et 15 % entre céréaliers - sachant que 30 % d'entre eux sont céréaliers, 37 % éleveurs et 33 % polyculteurs-éleveurs -.

Enfin, concernant les agriculteurs de *plus de 51 ans* : 62 % coopèrent entre céréaliers et éleveurs, 14 % entre éleveurs et 14 % entre céréaliers - sachant que 45 % d'entre eux sont céréaliers, 31 % éleveurs et 24 % polyculteurs-éleveurs -.

Globalement, plus de la moitié des coopérations s'effectuent entre céréaliers et éleveurs.

Si les coopérations céréaliers-éleveurs sont majoritairement le cas des agriculteurs plus âgés, il faut cependant tenir compte de la répartition de la population d'agriculteurs dans les classes d'âge. Nous constatons alors que *les jeunes agriculteurs ne coopèrent pas forcément moins et surtout que la classe intermédiaire*: bien qu'elle ne soit pas majoritaire en nombre d'individus, elle représente le plus de liens de coopérations. Cela pourrait être lié au fait qu'il s'agit d'une génération qui a pu mettre en place des coopérations pérennes au moment où celles-ci se développaient.

d) Engagements dans le milieu agricole

Pour cette variable, une classification a été réalisée afin de rassembler le maximum d'informations recueillies pendant les enquêtes.

 Déterminant « engagements dans l'agriculture » dans la population globale (cf. figure 16)

Nous avons distingué les réponses à la question « *Avez-vous des engagements dans l'agriculture* ? » en quatre catégories : pas d'engagements, engagement seulement en CUMA, engagement dans une autre organisation, engagement dans plusieurs organisations. Notons que dans cette catégorisation, nous n'avons pas pris en compte le statut de l'engagement, c'est-à-dire par exemple simple adhérent ou président et que nous n'avons pas pris en compte les engagements passés.

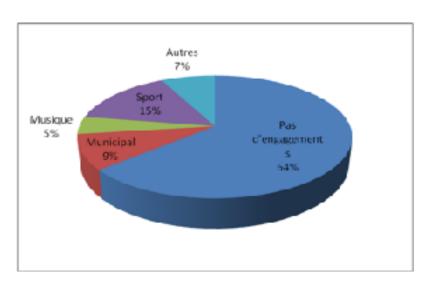


Figure 17
Engagements des agriculteurs interrogés autres que dans l'agriculture (Source personnelle)

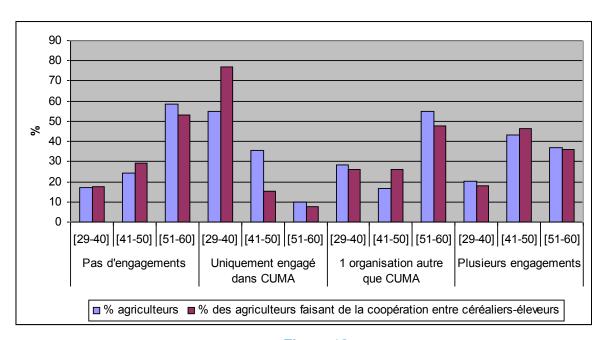


Figure 18
Relation entre l'âge et le niveau d'engagement des agriculteurs auprès des institutions agricoles (Source personnelle)

Plus de la moitié des agriculteurs interrogés sont engagés dans plus d'une organisation, c'est-à-dire qu'ils cumulent des engagements comme par exemple en CUMA et dans des groupes de développement. 15 % des agriculteurs interrogés sont engagés dans un groupe de développement ou autre organisation qu'une CUMA. Enfin, les agriculteurs n'ont pas du tout d'engagement dans l'agriculture sont presque aussi nombreux que les engagés uniquement dans une CUMA (10 et 11 % respectivement). Nous remarquons donc que, souvent, les agriculteurs sont engagés dans plusieurs organisations.

 Déterminant « engagements autre que dans l'agriculture » dans la population globale (cf. figure 17)

Nous avons réparti les réponses à la question « Avez-vous des engagements autres que dans l'agriculture ? » en cinq catégories : pas d'engagements, engagement municipal, loisir musique, loisir sport ou autres. A noter que, comme précédemment, nous n'avons pris en compte ni le statut de l'engagement dans ces catégories, ni les engagements passés.

Globalement, près des 2/3 des agriculteurs interrogés n'ont pas d'autres engagements que l'agriculture (64 %). Les autres engagements concernent d'abord les loisirs : le sport (15 %) et la musique (9 %).

Sur les 179 agriculteurs engagés dans plusieurs organisations, 109 n'ont pas d'engagements autres qu'en agriculture (soit près de 61 %). Autrement dit, presque tous les agriculteurs engagés dans plusieurs organisations agricoles (cf. précédemment) (61 % sur 64 %) n'ont pas d'engagements extérieurs : nous pouvons supposer soit qu'ils n'ont pas le temps de s'engager ailleurs que dans leur métier, soit il s'agit d'un choix.

e) Comparaison des déterminants et des types de coopérations de la population globale

Age et engagement (cf. figure 18)

Le croisement entre classes d'âge des agriculteurs et engagements professionnels montre que les **agriculteurs plus âgés** – ceux qui ont plus de 51 ans - sont moins engagés dans des institutions agricoles que les plus jeunes (59 %).

Les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) sont souvent engagés seulement dans des CUMA (55 %), alors que les plus âgés sont davantage engagés (55 %) dans d'autres organisations agricoles que les CUMA, comme les groupes de développement tels que des CIVAM. De ce fait, les jeunes sont moins engagés (20 %) dans les autres organisations professionnelles. Comme cité précédemment, nous pouvons supposer que les jeunes agriculteurs n'ont pas le temps de s'intégrer dans plusieurs organismes à la fois.

Age et description des coopérations (cf. figure 19)

Nous avons réparti les coopérations en 7 catégories : achats de produits, achats en commun, vente de produits, don (obligatoire ou non), troc, coopération de main d'œuvre et autres.

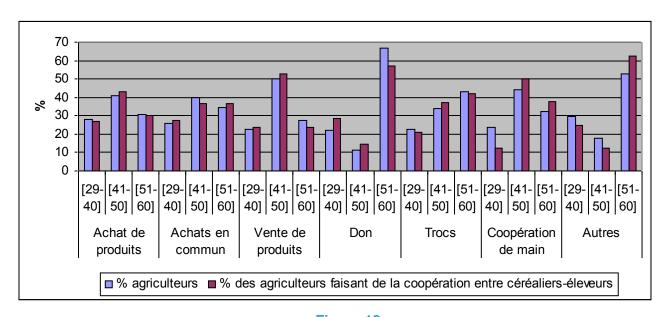


Figure 19
Relation en l'âge et le type de coopération fait par les agriculteurs (Source personnelle)

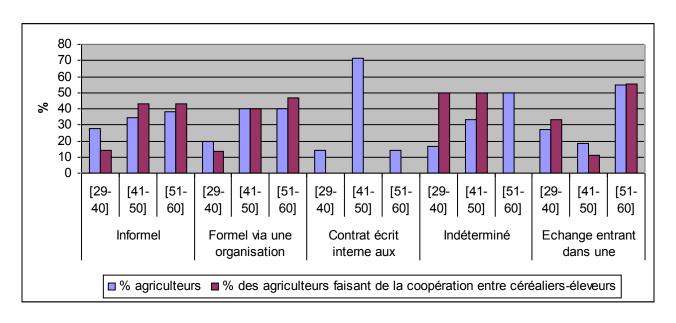


Figure 20
Relation en l'âge et le degré de formalisation des coopérations (Source personnelle)

Globalement, les **agriculteurs de plus de 51 ans**, font plus de dons et de mises à disposition que les plus jeunes (67 %). Ils sont aussi plus représentés dans la catégorie « autres » car coopèrent de façon plus originale que les autres classes d'âge : « *Une voisine me donne des volailles et des fromages de chèvre pour que je les vende avec nos produits.* » ou encore « *l'introduction de protéagineux dans l'assolement pour des éleveurs* ». Cela ne veut pas pour autant dire que ce sont plus innovants pour autant, car l'originalité de leurs échanges peut être liée à la conservation de traditions.

Les **agriculteurs entre 41 ans et 50 ans** sont majoritaires dans les catégories *achat de produits* (41 %), *achats en commun* (40 %), *ventes de produit* (50 %) et dans la *coopération de travail / main d'œuvre* (44 %).

Les **agriculteurs de moins de 40 ans** sont engagés pour 20 à 30 % d'entre eux dans chacune des catégories. Aucune relation ne se détache.

Age et degré de formalisation (cf. figure 20)

Nous avons classé le degré de formalisation des coopérations en 5 catégories : échanges informels, formels via une organisation, contrat écrit interne aux protagonistes, indéterminés et enfin les échanges entrant dans une réglementation sans contractualisation.

Globalement, les **agriculteurs de plus de 51 ans**, effectuent plus d'échanges entrant dans une réglementation sans contractualisation que les agriculteurs plus jeunes (56 %). Et 50 % d'entre eux la formalisation est « indéterminés », car il s'est avéré impossible de classer les coopérations (cas original et unique ou non réponse des agriculteurs à la question).

Les **agriculteurs de plus de 41 ans** sont beaucoup plus engagés dans des échanges informels que les jeunes (72 %). Mais ils sont aussi engagés dans plus de coopérations formelles via une organisation (80 %).

Les **agriculteurs âgés de 41 ans à 50 ans** passent beaucoup par des contrats entre protagonistes (71 %).

f) Degré de formation

Population globale enquêtée (cf. figure 21)

85 % des 73 agriculteurs interrogés ont obtenu un diplôme agricole. Les 15 % restants ont suivi une formation autre qu'agricole. Leur niveau de formation s'étend du niveau CAP au niveau ingénieur (Bac + 5). Parmi les agriculteurs ayant suivi une formation agricole (62 personnes), 23 d'entre eux ont le niveau Bac, 20 le niveau BTS, 13 le niveau BEP; 3 ont le diplôme d'ingénieur; 2 ont un CAP; une personne, outre le BTS production animale, a obtenu une licence d'inséminateur (Bac +: 3).

Degré de formation de la population enquêtée

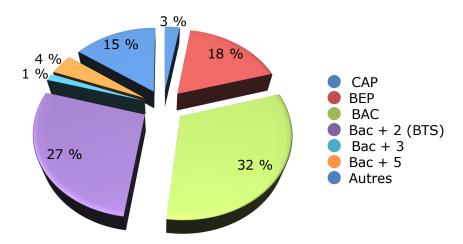


Figure 21

Degré de formation de la population enquêtée
(Source personnelle)

Niveau de formation des céréaliers interrogés

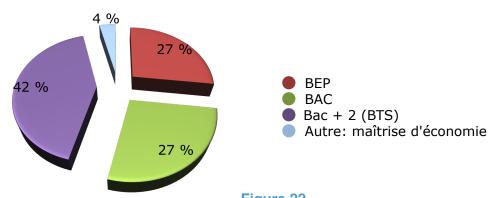


Figure 22

Degré de formation des céréaliers interrogés
(Source personnelle)

Niveau de formation des éleveurs interrogés

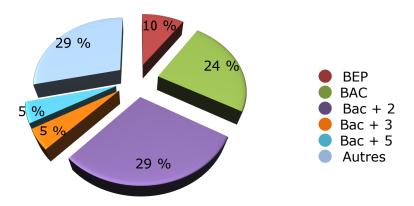


Figure 23

Degré de formation des éleveurs interrogés
(Source personnelle)

Notons, que les individus classés au niveau BAC ont pu décrocher un BTA (brevet technicien agricole), un Bac professionnel agricole spécialisé en élevage ou en production végétale, ou encore un CCTAR (Certificat de Capacité Technique Agricole et Rural). Par ailleurs, les personnes classées niveau BEP ont toutes leur BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles). Les individus catégorisés niveau Bac + 2 ont obtenu un BTS ACSE (Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation), ou un BTS Production Animale ou encore BTS génie des équipements agricoles.

La catégorie « Autres » réunit des agriculteurs ayant obtenu un diplôme autre qu'agricole : ingénieur commercial, formation paramédicale, DUT électronique, BAC comptable, DUT carrière sociale, BTS protection environnement, gestion faune, Maîtrise en économie, Licence d'économie ; études en mécanique.

Niveaux de formation des céréaliers et des éleveurs

Pour les céréaliers (au total 26), le niveau BTS prédomine (cf. figure 22). Nous pouvons remarquer la faible diversité de leur formation, comparée à l'ensemble de la population.

Pour les éleveurs (22 personnes interviewées), le niveau BTS, comme dans la catégorie céréalier, est le plus fréquent. Néanmoins, leurs profils de formation paraissent plus divers que ceux des céréaliers, se rapprochent de l'ensemble de la population (cf. figure 23).

Dans la catégorie « autres », nous trouvons des profils très divers :

- BPREA+DUT carrière sociale ;
- Formation paramédicale;
- DUT électronique ;
- BTS BTA protection environnement, gestion faune;
- licence d'économie

Coopérations entre céréaliers et éleveurs

Sur la totalité des coopérations recensées, 148 s'effectuent entre céréaliers et éleveurs ; elles sont réalisées par 31 des 73 agriculteurs interrogés.

Sur ces 31 agriculteurs, 24 d'entre eux (77 %) ont un diplôme agricole, tandis que les autres (23 %) ont suivi d'autres formations (à comparer aux 85% -/15% de l'ensemble de la population). Le niveau de formation agricole des engagés dans des coopérations entre céréaliers et éleveurs est compris entre le BEP et le BTS (dans la catégorie « Autres formations », nous retrouvons les mêmes proportions).

Notons que les personnes de niveau BAC sont tout détentrices d'un BTA et celles classées de niveau BTS ont majoritairement le diplôme BTS ACSE. Par ailleurs, les niveaux de formation de la population « coopération entre céréaliers et éleveurs » sont un peu moins variés que la population globale (cf. figure 24 ci-après).

Degré de formation des agriculteurs coopérant entre céréaliers et éleveurs

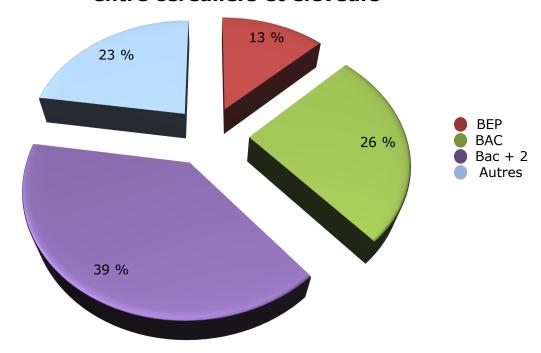


Figure 24
Degré de formation des agriculteurs effectuent des coopérations céréaliers - éleveurs (Source personnelle)

• Les céréaliers coopérant avec des éleveurs

Parmi les 31 agriculteurs réalisant des coopérations avec l'autre catégorie, 16 d'entre eux sont classés comme des céréaliers ayant le niveau de formation suivant :

- ✓ 4 ont le niveau BEP :
- ✓ 5 ont le niveau BAC;
- ✓ 6 ont le niveau BTS;
- ✓ 1 a obtenu une maitrise en économie.

Comparée à l'ensemble des céréaliers interrogés, peu de différences sont observables. Le degré de formation des céréaliers ne semble donc pas influencer les coopérations entre les céréaliers et les éleveurs.

Les éleveurs exerçants des coopérations avec des céréaliers

Parmi les 31 agriculteurs coopérant avec une autre catégorie, 15 d'entre eux sont classés dans la catégorie éleveurs. Leur niveau de formation est le suivant :

- ✓ 3 ont obtenu le niveau BAC;
- ✓ 6 ont obtenu le niveau BTS;
- ✓ 2 ont obtenu le DUT carrière sociale :
- ✓ 1 a réalisé une licence en économie ;
- ✓ 2 ont suivi une formation paramédicale ;
- ✓ 1 a obtenu un DUT électronique.

On observe dans cette classification l'absence de formation inférieure au niveau Bac et le nombre d'éleveurs coopérant avec des céréaliers classé niveau Bac + 2 est semblable à celui de la population des céréaliers coopérant avec des éleveurs. Cependant, il est difficile d'en déduire quoi que ce soit, car la population des éleveurs compte très peu d'individus de niveau inférieur au Bac. Difficile donc de confirmer ou d'infirmer que les éleveurs de niveau de formation inférieur au Bac seraient moins enclins à coopérer avec des céréaliers.

*

Pour résumer, le niveau de formation d'un céréalier ou d'un éleveur ne semble pas influencer des coopérations entre eux. Par conséquent, la formation ne paraît pas un déterminant des coopérations entre eux. Nous pouvons seulement constater une propension a priori plus importante des agriculteurs sans formation non agricole à coopérer entre céréaliers et éleveurs.

g) Les responsabilités

Après avoir décrit auparavant les engagements des enquêtés au sein d'organismes professionnels ou non professionnels, nous allons étudié les responsabilités prises par ces individus dans ces différents organismes professionnels ou non.

Agriculteurs (12) ayant des responsabilités autres qu'agricole en fonction de leur catégorie professionnelle

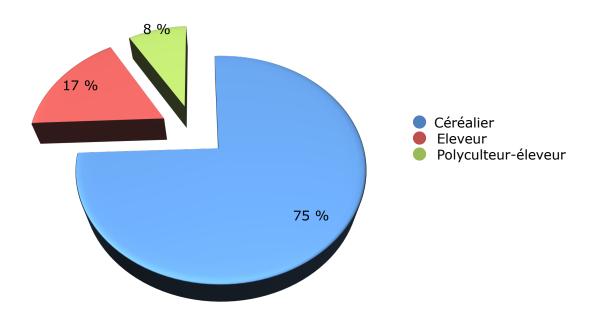


Figure 25
Agriculteurs ayant des responsabilités autres qu'agricoles / catégories professionnelles
(Source personnelle)

Responsabilités dans des organismes agricoles

29 des personnes interrogées (40 % de la population globale) peuvent exercer différents types de responsabilités au sein de l'organisme professionnel dans lequel elles sont engagées, Et les agriculteurs sont souvent amenés à exercer plusieurs responsabilités : en moyenne, 1,9.

Les postes de responsabilités peuvent être variables : certains sont présidents de CUMA ou du groupement d'employeur, d'autres font partie de bureau - tel que l'AMAP - ou encore ikls sont membres de conseil d'administration : de laiterie, du CIVAM, etc. D'autres encore sont responsables de matériel de CUMA, représentant de syndicats caprins ou de races bovines, responsable d'associations diverses.

Les céréaliers interviewés

13 des 26 céréaliers interrogés exercent des responsabilités agricoles ; celles-ci sont variées tout comme dans l'ensemble de la population.

• Les éleveurs interrogés

7 des 22 éleveurs interrogés exercent des responsabilités au sein d'organismes professionnels agricoles. Néanmoins, leurs responsabilités sont inférieures à celles des céréaliers aussi bien que de la population globale ; elles sont de deux types : membre d'un conseil d'administration, président. Mais ce résultat est à nuancer du fait que les polyculteurs-éleveurs n'ont pas été pris en compte, même s'ils sont plus proches de la catégorie « éleveurs » que « céréaliers ».

Les céréaliers prennent plus de responsabilités que les éleveurs. Ceci peut s'expliquer par le temps libre différent pour ces deux catégories, un céréalier ayant généralement plus de temps libre qu'un éleveur et va donc pouvoir s'engager plus qu'un éleveur.

• Coopérations céréaliers- éleveurs

Rappelons que 42 % des agriculteurs enquêtés coopèrent entre céréaliers et éleveurs et que 41 % d'entre eux (8 céréaliers et 5 éleveurs) exercent des responsabilités dans des organismes agricoles, comparé aux 40 % pour l'ensemble de la population. Par conséquent, le fait qu'un agriculteur ait des responsabilités ou non dans les organismes professionnels ne semble pas influer la coopération entre céréaliers et éleveurs.

Responsabilités en dehors de la profession (cf. figure 25)

Au sein de la population, 12 agriculteurs (16 %) exercent des responsabilités en dehors d'organismes agricoles. 11 d'entre eux ont cité une seule responsabilité parmi les suivantes :

- Une personne est responsable d'une commission de prêts dans une banque ;
- Neuf personnes sont élues au sein de leur commune ;
- Deux agriculteurs sont responsables de sociétés de chasse ;
- Un exploitant agricole exerce des responsabilités dans un moto club.

Une douzième personne exerce plusieurs responsabilités : élu dans une société d'assurance, responsable de la chasse et conseiller municipal.

Les céréaliers

Parmi les céréaliers enquêtés, neuf d'entre eux (34 %) exercent des responsabilités en dehors du monde agricole :

- ✓ six agriculteurs ayant des fonctions au sein de leur commune
- ✓ un agriculteur responsable de la chasse
- ✓ un agriculteur responsable dans un moto-club
- ✓ un est élu dans une société d'assurance.

Les éleveurs

Seuls 2 éleveurs sur 22 (9 %) ont des responsabilités non professionnelles : ils sont élus communaux.

Comme pour les responsabilités professionnelles, nous constatons que les céréaliers sont plus impliqués que les éleveurs en dehors de l'agriculture. Les éleveurs enquêtés expliquent ceux-ci par la notion de temps libre / disponibilité. Et comme pour la partie précédente, cette affirmation pourrait être nuancée avec la prise en compte des polyculteurs-éleveurs.

• Coopérations entre céréaliers et éleveurs :

Chez les céréaliers ou les éleveurs coopérant avec l'autre catégorie professionnelle, un sur cinq est impliqué dans des organismes non agricoles, contre un agriculteur sur six dans la population globale. Cet écart étant faible, il est difficile d'en tirer des conclusions.

*

Pour résumer, les responsabilités que peuvent prendre certains agriculteurs ne jouent pas sur les coopérations entre céréaliers et éleveurs.

Nous avons donc étudié certaines variables sociologiques, déterminant ou non la coopération entre céréaliers et éleveurs. Nous avons aussi défini leurs motivations et évoqué des facteurs-clé de réussite. Nous allons maintenant reprendre l'ensemble des résultats, en y ajoutant quelques éléments supplémentaires, pour répondre à nos hypothèses intiales.

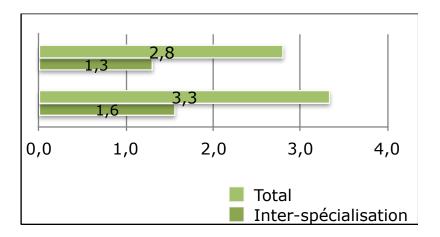
4) Retour sur les hypothèses de recherche

Dans cette partie nous allons reprendre les cinq premières hypothèses et apporter quelques réflexions complémentaires à l'analyse. Les deux dernières hypothèses, plus complexes, feront l'objet de parties à part entière (cf. II.5 et II.6). Cette partie apporte donc des éléments de réponse et une vérification plus complète des hypothèses sera par la suite nécessaire.

Influence de la trajectoire d'exploitation sur les coopérations

Anciens céréaliers

Nouveaux céréaliers (anciens polyculteurs éleveurs)



Nombre moyen de coopérations moyen par agriculteur

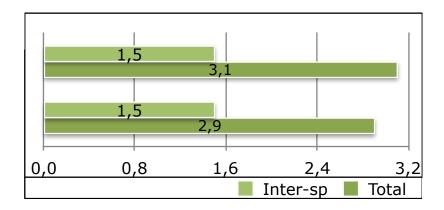
Figure 26

Influence de la trajectoire d'exploitation sur le nombre de coopérations inter-spécialisation et totale (Source personnelle)

Influence de la vision de l'autre catégorie d'agriculteurs sur les coopérations

Agriculteurs ayant une vision positive (ou assez positive) de l'autre catégorie

Agriculteurs ayant une vision négative de l'autre catégorie



Nombre moyen de coopérations moyen par agriculteur

Figure 27
Influence de la vision de l'autre type trajectoire d'agriculteurs sur le nombre de coopérations inter-spécialisation et total (Source personnelle)

a) Les nouveaux céréaliers - anciens polyculteurs-éleveurs - coopèrent plus facilement que les céréaliers d'origine

L'hypothèse initiale visait à comparer le nombre de coopérations inter-spécialisation et intraspécialisation des agriculteurs n'ayant pas changé leur production avec ceux ayant changé de production : éleveur devenu céréalier et vice versa. Ce 2ème cas de figure est sans doute rare, car notre échantillon ne compte aucun céréalier d'origine qui se serait reconverti en polyculteur-éleveur ou éleveur. L'hypothèse se limite donc à des anciens polyculteurs-éleveurs devenus céréaliers, qui seront comparés aux céréaliers d'origine.

Sur les 73 entretiens analysés, 27 agriculteurs sont des céréaliers purs. Un tiers d'entre eux étaient polyculteurs-éleveurs et ont cessé leur activité d'élevage ; ils représentent 12 % de la population. Notons que 78 % de ces polyculteurs-éleveurs devenus céréaliers se situent dans les Deux-Sèvres, dans la zone agricole mixte (Bocage Est) située entre le Haut Bocage et la plaine du Thouarsais, qui a connu une forte céréalisation depuis quelques années.

Cette hypothèse suppose qu'il existerait une meilleure inter-compréhension entre nouveaux céréaliers et éleveurs qu'avec les céréaliers « de souche ». Mais nos résultats sont finalement peu marqués (cf. figure 26).

b) Le développement des coopérations entre céréaliers et éleveurs dépend de leur capacité à résoudre les tensions existantes sur leur territoire

Pour répondre à cette hypothèse, nous avons étudié la vision qu'avaient les agriculteurs d'une catégorie de l'autre catégorie. C'est pour cela que la vision qu'ont les éleveurs (et les polyculteurs-éleveurs se considérant comme tels) des céréaliers et vice versa, a été étudiée oui classée pour chaque agriculteur. Quatre catégories se sont ainsi dégagées : vision négative, vision positive, vision mitigée et une vision que l'on a résumée dans cette phrase : « Il ne faut pas opposer les catégories entre elles ». Nous supposons qu'il existe une corrélation entre la vision de l'autre catégorie d'agriculteur et la capacité à résoudre les tensions existantes sur leur territoire commun.

Sur 73 agriculteurs, 21 ont une *vision négative* de l'autre catégorie d'agriculteur, soit 29 %. Parmi eux, figurent en grande majorité des éleveurs : 18 éleveurs ou polyculteurs-éleveurs se considérant éleveurs sur 21 ; seuls trois céréaliers d'origine sont dans cette position.

Les éleveurs expriment de nombreux jugements à l'égard des céréaliers, liés à trois modalités principales : leur charge de travail, leur revenu et leur individualisme, comme le montrent les citations suivantes :

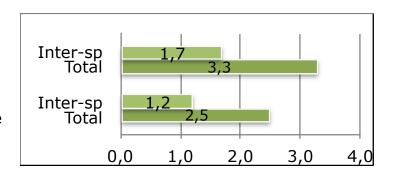
- « le céréalier vit de ses primes »
- « ils sont plus individualistes que l'éleveur »
- « le travail d'un céréalier par rapport à un éleveur, c'est divisé par quatre »

Mais ces façons de voir ne semblent pas entraîner des différences de coopérations interspécialisation et intra-spécialisation entre les agriculteurs ayant une vision positive ou négative de l'autre catégorie (cf. figure 27). Il n'y a pas de corrélation entre la vision de l'autre catégorie et l'existence de coopérations : de fait, si les agriculteurs coopèrent entre catégories différentes, ce n'est pas parce qu'ils s'apprécient mais parce qu'ils arrivent à formule des objectifs convergents.

Influence du type de relation avec l'autre catégorie d'agriculteurs

Agriculteurs ayant de bonnes relations avec l'autre catégorie

Agriculteurs ayant des relations conflictuelles avec l'autre catégorie



Nombre moyen de coopérations moyen par agriculteur

Figure 28
Influence du type de relation avec l'autre catégorie d'agriculteurs sur le nombre de coopérations inter-spécialisation et total (Source personnelle)

c) La qualité des contacts existants entre les agriculteurs de différentes orientations productives influencent positivement leur participation à des coopérations

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons essayé de voir si la qualité des relations existant avec les agriculteurs de l'autre catégorie avait une influence sur les coopérations intra-spécialisation et interspécialisation sur un territoire.

42 agriculteurs disent entretenir de bonnes relations avec des agriculteurs de l'autre spécialisation, soit 58 % de la population, tandis que 23 % des agriculteurs parlent de relations conflictuelles avec l'autre spécialisation. Le reste des agriculteurs ne soulignent pas de relations particulières ou bien ne souhaitent pas en parler (cf. figure 28).

Les agriculteurs entretenant des relations négatives avec ceux de l'autre spécialisation sont issus de zones mixtes de polyculture-élevage :

- la moitié d'entre eux sont situés dans les Deux-Sèvres, notamment dans la zone mixte de transition entre le bocage et la plaine de Thouars, qui connait une céréalisation importante et donc de fortes concurrences foncières. Cette dernière caractéristique explique sans doute beaucoup ces relations dégradées.
- La seconde moitié de ces agriculteurs est située dans le Boischaut Sud (Cher), en proie à de nombreux conflits, notamment du fait de céréaliers qui rachètent les bonnes terres et qui retournent les prairies.

La citation suivante illustre bien ces relations conflictuelles : "La séparation céréalier-éleveur se ressent à travers la pression du foncier."

Les résultats montrent que les relations avec l'autre catégorie d'agriculteurs ont un impact important sur le nombre de coopérations inter-spécialisation. Par contre, malgré une image sociale négative, souvent stéréotypée, les relations de proximité entre les éleveurs et les céréaliers peuvent être bonnes. La force de la proximité a donc un pouvoir supérieur aux images stéréotypées qu'ont les agriculteurs. Nous constatons en effet que la catégorie éleveurs - céréaliers joue beaucoup moins à cette échelle, car beaucoup d'éleveurs, qui ont une image négative des céréaliers, entretiennent de bonnes relations avec ceux présents sur leur territoire.

Cependant, à l'avenir, la concentration et la spécialisation des exploitations risquent de se poursuivre et traverser un même territoire. De fait, céréaliers et éleveurs risquent d'être potentiellement de plus en plus éloignés, socialement et géographiquement. Et on peut se demander si, dans ce contexte, les stéréotypes ne vont pas prendre le dessus sur la qualité des relations entre agriculteurs. Les agents intermédiaires pourraient donc avoir un rôle déterminant dans la mise en relation entre les agriculteurs de ces catégories, ainsi que pour entretenir des relations entre agriculteurs qui se situent dans le cadre de coopérations éloignées.

	Conventionnel	Non conventionnel
Nombre de coopérations moyen par agriculteur	2,8	3,1
Nombre de coopérations entre systèmes de production différents	1,4	1,8

Tableau 4
Influence du mode de production/vente (originalité)
sur le nombre de coopération inter-spécialisées et total
(Source personnelle)

d) Les agriculteurs considérés comme non conventionnels / originaux (agriculture biologique, vente directe) coopèrent moins que les agriculteurs en système conventionnel

Cette hypothèse émise vise à vérifier si les agriculteurs en mode de production non conventionnels, minoritaires sur les territoires, ont (ou non) moins d'échanges que les agriculteurs en mode de production conventionnel. En effet, on peut penser que, par la spécificité de leur mode de production, ces agriculteurs pourraient moins coopérer avec les autres. Par exemple, un agriculteur biologique qui aurait des excédents de fumier est soumis à des conditions réglementaires qui peuvent limiter les échanges car ils doivent être épandus sur des surfaces en production, biologique. Par ailleurs, un agriculteur en vente directe, du fait de la charge de travail engendrée et d'une stratégie commerciale souvent individuelle, peut être moins disposé à coopérer avec d'autres, conventionnels ou même originaux.

Les résultats montrent que les agriculteurs non conventionnels ont une légère tendance à s'engager davantage dans la coopération que les conventionnels, même si cette différence est faible : 2,9 contre 3 (cf. tableau 4). Nous avons pu constater sur le terrain un réel dynamisme des agriculteurs non conventionnels, une classe qui regroupe d'ailleurs des profils très différents (des agriculteurs biologiques aux agriculteurs vendant en directe avec un système de production néanmoins conventionnel). Nous avons aussi remarqué une différence, mais ici encore modeste, en termes de monétarisation des échanges : les agriculteurs non conventionnels réalisent jusqu'à 45 % d'échanges non monétarisés, quand les agriculteurs conventionnels en réalisent 34 %. Si les faibles effectifs empêchent de conclure sur le fait que les agriculteurs non conventionnels échangeraient entre eux plus ou moins, ou différemment, notre hypothèse semble plutôt invalidée, voire à inverser.

Nous avons remarqué les échanges céréaliers-éleveurs sont plus nombreux pour la catégorie d'agriculteurs non conventionnels que pour celle des conventionnels (2,1 contre 1,5) : cela est sans doute dû au fait qu'une majorité des non conventionnels sont des éleveurs souvent dans le besoin de céréales et de paille et avec des effluents à évacuer (même s'il existe aussi des cas atypiques de paysan boulanger ou de céréaliers biologiques).

Plusieurs de ces agriculteurs non conventionnels ont aussi parlé d'expériences d'échanges interrompues, laissant penser qu'il manquait des conditions de succès de ces échanges (comme la non monétarisation?), mais que les attentes et la volonté de coopérer étaient bien présents. Les agriculteurs non conventionnels sont plus sensibles à l'aspect local, en y voyant des avantages comme le bilan carbone des produits, des arguments marketing, et en s'accordant sur le fait de dire que consommer local est une marque de qualité pour le produit.

Enfin, notons que des agriculteurs non conventionnels, notamment en bio, parviennent à établir des formes d'échanges avec des agriculteurs conventionnels, montrant par là qu'il n'y a pas forcément de différence de culture collective entre les deux catégories.

e) Le développement de coopérations entre agriculteurs dépend de l'intervention d'agents professionnels

Cette hypothèse visait à vérifier la place des agents professionnels intermédiaires dans le développement des coopérations. La relation aux institutions professionnelles, ainsi que les attentes des agriculteurs coopérateurs envers ces agents, ont pu être identifiées à travers les entretiens. Nous considérons comme agent professionnel un intervenant employé par un organisme de développement, une institution professionnelle à niveau d'action local (CUMA, groupe de développement, etc.), institution professionnelle à niveau d'action global (Chambre d'agriculture, syndicat, etc.).

Sur les 217 coopérations en cours recensées, 66 % d'entre elles ont un caractère informel, c'est-àdire qu'elles ne sont pas liées à un intermédiaire institutionnel ou à un statut juridique.

La relation aux institutions dépend, dans la majorité des cas, de l'objet de l'échange et de sa contrepartie. Comme nous l'avons vu dans la catégorisation des coopérations, les échanges de matériel, de produits et d'effluents sont pour la plupart formalisés. En revanche, les échanges de travail et la production d'idées ont un caractère informel.

Nous observons également une dépendance aux agents professionnels intermédiaires moins importante au sein même d'une catégorie d'agriculteurs. Ceci résulte probablement d'une meilleure intercompréhension entre les protagonistes de même spécialisation. Nous pouvons également l'expliquer par le fait que les échanges de travail et d'idées, informels, sont en général réalisés avec des agriculteurs de même spécialisation.

En revanche, nous remarquons que le recours aux institutions est plus fréquent quand il s'agit de coopérations entre agriculteurs de spécialisations différentes. D'une part, les échanges produit-effluent et de matériel (CUMA), souvent formalisés, mettent aux prises des céréaliers et des éleveurs. D'autre part, l'intervention d'agents professionnels facilite la mise en relation des agriculteurs dans le cas de coopérations lointaines ou quand les agriculteurs ne se connaissent pas ; de fait, elle contribue à sécuriser les deux parties, notamment à travers un contrat.

60 % des agriculteurs s'étant exprimés sur l'intervention des institutions agricoles dans les coopérations entre agriculteurs ne la souhaitent pas. Nous distinguons parmi eux trois profils d'agriculteur :

- Aucun rôle dans les échanges :
 - « un bon projet n'a pas besoin d'aide, ça part d'initiatives locales »
 - •« je ne voudrais pas d'organismes intermédiaires. Je préfère travailler avec des gens de confiance et travailler de manière très locale. Ça ne m'intéresse pas d'aller à 30 km, les charges après : le fioul ... Un rayon de 10 km c'est correct. Il faut compter son temps aussi »

• Pas de formalisation :

- « Les initiatives de coopération viennent de la base, il n'y a pas vraiment besoin de les encadrer »
- « pour la mise en relation, mais après les gens sont capables de s'organiser d'euxmêmes »
- « un intermédiaire ? Oui pourquoi pas mais ça fait un plus administratif avec les contrats »
- « rien de spécial, ça va très bien sans eux, moins il y a de paperasse mieux on se porte »

• Contre les organismes :

- « je ne veux pas que les institutions et groupes de développement s'en mêlent, ils ont déjà assez de travail comme ça »
- « rien du tout, plutôt les éviter, c'est comme le contrôle laitier, on ne les prend plus, on est bientôt plus compétents qu'eux. D'ailleurs, je pense qu'ils ne nous apprécient pas trop »

Même les agriculteurs qui ne sont pas opposés à un appui des institutions considèrent que les échanges doivent rester une initiative locale :

• « on fait tout avec Terrena parce que il y a la proximité, ils ont une bonne équipe et des moyens techniques et humains »

De nombreux agriculteurs considèrent les institutions utiles pour deux raisons majeures : la mise en relation des coopérateurs et l'aide à la réalisation d'un contrat afin de se rassurer, permettre le dialogue, accorder les prix... Ces agriculteurs mentionnent tout de même que l'intervention des institutions ne doit pas être une charge administrative supplémentaire dans l'exercice de leur métier. Ils recherchent une proximité, un conseil adapté et souhaitent conserver une autonomie de décision.

- « un contrat pour des gens qui ne se connaissent pas pourrait permettre du dialogue »
- « pour la mise en relation, après les gens sont capables de s'organiser d'eux-mêmes »
- « Oui ça pourrait être bien qu'on ait des documents (barèmes) mais avant tout les agriculteurs ne doivent pas être loin, bien s'entendre »

f) L'agriculteur fait-il appel à un service marchand ou à de la coopération?

Dans le cadre de notre analyse nous avons analysé les solutions adoptées par les agriculteurs pour faire face à une charge de travail supplémentaire. Deux modalités se dégagent :

- l'agriculteur choisit une démarche coopérative ;
- l'agriculteur fait appel à une ETA (entreprise de travaux agricoles).

Ces deux modalités se répartissent-elles différemment entre céréaliers et éleveurs ? Ce choix nous paraît significatif de la conception du métier et du travail de l'agriculteur, car le recours à une ETA plutôt qu'à l'entraide pourrait être lié à une vision entrepreneuriale du métier.

L'entraide correspond à une conception du travail plus que séculaire. Elle ne comporte pas d'échange monétarisé mais repose sur des relations entre agriculteurs voisins. Il s'agit là d'un échange économique tacite et empirique en termes de qualité du travail réalisé.

Le recours à une ETA est une solution plus récente, ces entreprises s'étant développées depuis moins de 50 ans. L'ETA offre un service marchand car le service rendu, dont la qualité est explicite, est monétarisé. Le recours à l'ETA concerne des opérations pointues pour lesquelles l'entrepreneur possède un matériel et un savoir-faire dont l'agriculteur ne dispose pas.

Parfois le recours à l'ETA prend la place de l'entraide, conduisant selon les dires des agriculteurs à une perte de convivialité - « on n'a plus l'occasion de faire des repas de chantier comme avant »-, de contact entre agriculteurs voisins. D'autres soulignent un avantage important des ETA : la souplesse dans le travail et le gain de temps (il ne nous a pas été possible d'étudier davantage cette question car le recours à l'ETA ne faisant pas partie des coopérations, nous ne les avons pas suffisamment recensés durant les entretiens).

g) Interrogation sur les coopérations d'idées (CUMA, GDA, internet ou groupes informels) et conséquences

Peut-on constater des différences les dynamiques d'échanges d'idées entre céréaliers et éleveurs ? Le fait d'y participer entraîne-t-il les agriculteurs à coopérer davantage dans leur travail et pour le matériel ?

Pour répondre à ces questions, un biais est à prendre en compte : les échanges d'idées entre les personnes (discussion avec un voisin ou membre de la famille agriculteur quand on se rencontre) n'ont pas forcément été évoquées précisément par tous les agriculteurs. Ce qui peut expliquer que nous remarquions un grand nombre d'échanges organisés par un tiers entre plus de deux agriculteurs.

19 coopérations d'idées ont été évoquées, dont les 3/4 de type formel, la quasi-totalité de ces échanges se faisant entre plus de deux personnes.

Parmi ces échanges, la grande majorité des agriculteurs adhèrent à des organisations professionnelles locales :

- un groupe de développement agricole
- une CUMA dont les agriculteurs déclarent échanger par son intermédiaire entre agriculteurs de différentes productions.

Ensuite, un adhérent d'une petite coopérative évoque des échanges concernant un marché de « commerce équitable » en volaille. Les petites coopératives positionnées sur des petits segments de de marchés sont des lieux d'échanges dynamiques regroupant de petits groupes d'agriculteurs très impliqués dans l'activité en question. Enfin, un agriculteur dit adhérer à une organisation d'échelle européenne, « European Dairy Farmer », qui a pour vocation de faire se rencontrer des producteurs laitiers de nationalités différentes. Par ailleurs, un participant à un forum internet, « Agricool », a été recensé.

Au plan géographique, nous distinguons plusieurs échelles de coopérations :

- locale : de voisinage, de type informel ou en CUMA (peu souvent évoqué) ;
- cantonale, voire départementale : groupes de développement, CUMA ; c'est la grande majorité des cas déclarés ;
- nationale voire au-delà : cas rare, dans le cadre d'associations.

Notre enquête sous-estime probablement le nombre d'échanges d'idées de type informel (collègues, voisins, parents). Car il est probable que, dans nos entretiens, les agriculteurs ne se sont pas véritablement livrés sur ce point, à la différence de participations à des groupes de développement dans lesquels ils sont engagés, en payant une cotisation annuelle significative.

Les métiers des agriculteurs participant à ces échanges sont ainsi représentés :

- un tiers des échanges entre céréaliers
- un tiers des échanges entre éleveurs
- un tiers des échanges entre céréaliers et éleveurs

Comme nous l'avons vu dans la bibliographie, les échanges d'idées se font donc majoritairement entre pairs d'une même spécialisation. Discuter au sein d'un même métier (2/3 des cas) facilite l'intercompréhension, la précision des échanges et la comparaison des exploitations que ce soit au plan technique ou économique. Par ailleurs, nous avons observé à travers nos entretiens que les échanges d'idées entre agriculteurs de systèmes d'exploitation différents permettaient de faire émerger des projets comme la méthanisation fermière ou la création de marques commerciales agricoles.

Enfin, nous nous sommes si la participation à des échanges d'idées influençait l'engagement dans la coopération de travail ou de matériel. En fait, le nombre de coopérations moyen des agriculteurs qui participent à des échanges d'idées et le nombre de coopérations moyen de ceux qui n'ont pas déclaré y participé sont équivalents, très proches de 3. Nous ne constatons donc pas un effet de la participation à des échanges d'idées sur l'engagement de ces agriculteurs dans la coopération. Mais, vu notre objet et notre méthode d'enquête, cet aspect serait à approfondir.

L'étude des déterminants de la coopération entre céréaliers et éleveurs, ainsi que les réponses aux hypothèses permettent de mieux comprendre, de manière transversale aux terrains étudiés, les facteurs-clé de réussite ou d'échec d'une telle dynamique. Cependant, des différences parfois évidentes apparaissent entre les territoires. Il nous a donc semblé nécessaire d'approfondir la recherche des déterminants sociologiques, en mettant en lien les pratiques de coopération et les dynamiques agricoles locales. Ce qui permet de répondre à notre 6ème hypothèse et de compléter la vérification des autres

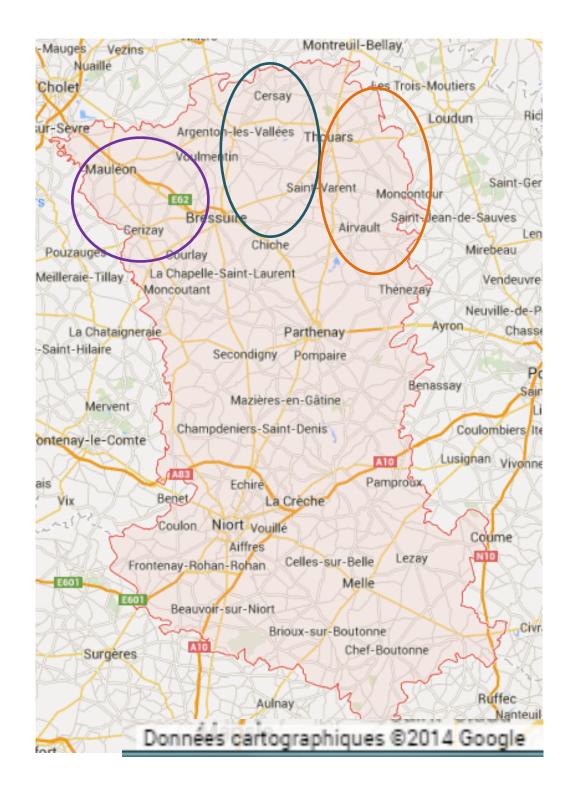


Figure 29
Carte des territoires définis en Nord Deux-Sèvres
(Source: Google 2014)

5) Les dynamiques locales de coopération

a) Définition des territoires étudiés

A partir des quatre terrains sur lesquels les entretiens ont été réalisés, nous disposons de territoires relativement contrastés, desquels il est possible de dégager différentes dynamiques locales.

Les terrains Loir-et-Cher et Cher forment chacun un territoire à part entière. Le Loir-et-Cher se divise en trois zones de production distinctes – céréalière, d'élevage et mixte, si l'on exclut la Sologne et les zones viticoles pures, deux zones qui ne comptent qu'un seul enquêté -. Ces zones ne permettent pas de définir autant de territoires d'étude car dans chacun, nous avons réalisé trop peu d'entretiens (trois en zone d'élevage et cinq en zone mixte). Mais réunir les zones mixtes et d'élevage en un seul territoire n'était pas pertinent car l'ensemble ne relève pas de caractéristiques de coopération communes.

Pour le Cher, la zone enquêtée correspond au Boischaut-Sud et à ses franges, qui sont des zones de transition avec la Champagne-Berrichonne. L'ensemble constitue une zone pédoclimatique et de production relativement homogène, qui peut donc être analysée dans son ensemble, en termes de dynamique locale de coopération céréaliers-éleveurs.

Les terrains « Nord Deux-Sèvres » (cf. figure 29) et « CIVAM » ont permis de définir trois territoires suffisamment représentés et différenciés sur plusieurs critères (cf. ci-après), pour être étudiés pertinemment.

Les territoires adéquats pour étudier les dynamiques locales de coopération céréaliers-éleveurs sont donc :

- Loir-et-Cher : 16 enquêtés 9 céréaliers + 5 éleveurs + 2 polyculteurs-éleveurs. Il s'agit donc d'un territoire ayant des zones productives très spécialisées, mais qui s'avère finalement diversifié dans son ensemble. Si la zone céréalière est surreprésentée par rapport aux deux autres zones en termes de nombre d'entretiens, il reste que la production de grandes cultures est majoritaire sur l'ensemble de ce territoire.
- Boischaut Sud (Cher) : 21 enquêtés 7 céréaliers + 5 éleveurs + 9 polyculteurs-éleveurs. Ici, la polyculture-élevage constitue un modèle largement majoritaire. Si la céréalisation commence dans certaines zones, elle est particulièrement forte dans la zone de transition avec la Champagne berrichonne (plutôt céréalière).
- Deux-Sèvres et Vienne : 36 enquêtés 11 céréaliers + 13 éleveurs + 12 polyculteurséleveurs – sur 3 zones qui ont en commun d'avoir un tissu agricole dense et des CUMA nombreuses et actives :
 - Le Thouarsais (en orange): 15 enquêtés 7 céréaliers + 1 éleveur + 7 polyculteurséleveurs. Il s'agit d'un territoire de plaine, avec beaucoup de grandes cultures et des élevages qui en grossissant ont tendance à devenir isolés.
 - Le Bocage Est (en bleu): 9 enquêtés 2 céréaliers + 6 éleveurs + 1 polyculteur-éleveur. C'est une zone de transition entre la plaine du Thouarsais et le bocage deux-sévrien. Les exploitations sont de plus en plus grosses, notamment pour les éleveurs qui tendent à faire de la polyculture-élevage et à rechercher l'autonomie pour l'alimentation de leur troupeau. La céréalisation s'accélère depuis quelques années, même si elle reste encore modérée en raison de terres par toujours adéquates.

	Moyenne nombre de coopérations/ agriculteur	Moyenne nombre de coopérations entre catégories/agriculteur
Loir-et-Cher	3,6	2
Boischaut Sud (18)	1,9	1,1
Thouarsais (79)	3	1,3
Bocage Est (79)	3,8	2,1
Haut-Bocage (79)	3,4	1,8
Population totale	3	1,5

Tableau 5
Nombre moyen de coopérations par agriculteur
/ territoires définis
(Source personnelle)

○ Le Haut-Bocage (en violet): 8 enquêtés – 1 Céréalier + 4 éleveurs + 3 polyculteurséleveurs. Ce territoire correspond à un véritable bocage. Le contexte pédoclimatique et culturel agricole explique qu'il n'y ait presqu'aucun céréalier pur. La tendance est à l'agrandissement modéré des structures, pour gagner un peu en autonomie principalement alimentaire pour les animaux. 7 enquêtés sur 8 sont adhérents du CIVAM. Quelques cultures peu répandues se développent, comme la lentille-cameline ou le méteil à nombreuses espèces.

Le Châtelleraudais – 3 enquêtés – et le Montmorillonnais – 1 enquêté – en Vienne n'ont pas été pris en compte dans cette étude par territoire car largement sous-enquêtés et ayant des caractéristiques bien différentes des autres territoires

b) Analyse des dynamiques locales de coopération par territoires

Le but de cette partie est de déterminer et de comprendre plus finement comment et pourquoi les céréaliers et les éleveurs coopèrent, en croisant les caractéristiques des territoires définis précédemment aves les façons de voir des agriculteurs enquêtés et leurs pratiques autour de la coopération (le tableau 5 présente le nombre de coopérations moyen par agriculteur en fonction des territoires définis). Ce tableau montre que, dans certains territoires, la coopération est plus pratiquée que dans d'autres. En fait, la coopération céréaliers-éleveurs suit la coopération générale ; les effectifs moyens de chacun type de coopération sont soit supérieurs, soit très proches, soit inférieurs à ceux de la population totale.

La suite de l'analyse consiste à expliquer la situation par territoire en fonction des différents critères relevés sur les terrains d'enquête et regroupés dans les trois types de caractéristiques suivants : *l'ambiance générale*, les *relations entre céréaliers et éleveurs* – comprenant les visions réciproques de chacun – et *les spécificités locales*. Pour chaque territoire, les verbatims correspondant seront placés en face, sur la page précédente.

Loir-et-Cher

L'ambiance générale se caractérise par des tensions que l'on retrouve régulièrement sur le territoire, souvent liées à des conflits/ divergences entre deux ou trois individus. De manière générale, les relations sont très professionnalisées et, d'après la majorité des agriculteurs enquêtés, les dynamiques collectives locales tendent fortement vers l'individualisation et la baisse de l'entraide.

On constate néanmoins que certains agriculteurs sont satisfaits de l'ambiance à une échelle locale. Dans de tels cas, la dynamique collective semble bonne, même si elle ne se traduit pas forcément par des coopérations très nombreuses. Le foncier n'y est que rarement évoqué comme une source de conflit. Il faut dire qu'en général, les agriculteurs n'en parlent pas spontanément en entretien, même si la Petite Beauce et la Sologne semblent soumis à une pression foncière particulièrement forte.

Les relations céréaliers-éleveurs sont souvent considérées comme bonnes — au moins au plan professionnel — en zone mixte, tandis qu'elles sont beaucoup plus rares en zones d'élevage ou de grandes cultures pures. De plus, nous constatons que les agriculteurs qui ont, à la fois peu de relations avec des exploitants de production différentes et une vision assez négative de cette autre catégorie, coopèrent très peu entre catégories (0 ou 1 coopération), alors qu'ils peuvent parfois coopérer avec leurs voisins qui ont la même production, pour le travail et le matériel principalement. Ce type de profil se retrouve surtout en Petite Beauce.

En termes de *spécificités locales*, soulignons principalement la spécialisation du territoire du Loiret-Cher, ce qui, malgré la diversité des productions, entraîne une forte segmentation professionnelle et une difficulté entre céréaliers et éleveurs à établir des relations professionnelles entre eux. Cette description peut surprendre vu que l'on a constaté que les coopérations y étaient plus fréquentes que la moyenne. Cependant, on doit tempérer cette remarque générale en notant que les agriculteurs de certaines zones sont moins enclins à coopérer avec des collègues de productions différentes.

En étudiant de plus près les agriculteurs qui coopèrent le plus, nous pouvons dégager trois caractéristiques. Ces « grands coopérateurs » ont des systèmes qui ont été qualifiés précédemment de non conventionnels - « bio » et vente directe -. En plus d'être ouverts à la coopération, ils paraissent recourir rationnellement à un mode d'organisation cohérent avec leur système et leur façon d'exercer leur métier, qui nécessite des échanges locaux. Car ils sont intéressés pour échanger des matières premières avec des voisins proches et en direct. En dehors des agriculteurs qui ont ces caractéristiques, les coopérations entre céréaliers et éleveurs sont proches la moyenne de l'ensemble de la population (1,5), tandis que les coopérations entre agriculteurs de même production sont légèrement supérieures (3,2).

Finalement, nous pouvons conclure ainsi sur la dynamique locale de coopération en Loir-et-Cher :

- les céréaliers coopèrent principalement entre eux ;
- les céréaliers et éleveurs coopérateurs sont relativement proches géographiquement ; ils entretiennent de bonnes relations et ont une vision assez positive de l'autre catégorie *au plan local* ;
- L'isolement géographique et la spécialisation productive par zone sont des freins à la coopération ;
- La coopération la plus répandue entre céréaliers et éleveurs est l'échange (sous différentes formes) paille-fumier

Boischaut-Sud (Cher)

L'ambiance collective générale est assez bonne. Il y a quelques conflits plutôt isolés. Cependant, la pression foncière est en hausse et la céréalisation en cours est assez mal vue par de nombreux agriculteurs locaux qui la considèrent comme inadaptée au secteur et voit une concurrence qui se renforce en termes d'acquisition de terres.

La luzerne et le pois comme objet de coopération

Dans le Thouarsais plusieurs céréaliers ont introduit dans leur rotation des légumineuses comme la luzerne et le pois. Le mode d'échange le plus souvent rencontré est l'achat-vente direct, sans contrat particulier, entre l'éleveur et le céréalier. Un même céréalier a presque toujours au minimum trois à quatre clients fidèles dont un ou deux sur qui il peut compter pour servir de variable d'ajustement en fonction de l'année. Il peut aussi avoir d'autres clients occasionnels selon les années et pouvant être amenés à devenir des « habitués » avec le temps. Certains éleveurs ont des exigences de qualité. Dans ce cas-là il peut exister des engagements oraux particuliers pouvant amener par exemple un céréalier à garantir la deuxième coupe de luzerne chaque année à un même éleveur.

Ces systèmes de coopération permettent à des céréaliers d'améliorer leur rotation. Les éleveurs trouvent un fourrage meilleur marché. De plus les liens tissés localement sont source de confiance et de satisfaction qui bénéficient aux deux parties. Cependant certains céréaliers rencontrent des problèmes liés par exemple au matériel requis. Les exigences des céréaliers et des éleveurs sont aussi parfois différentes, ce qui peut freiner certains à développer ce type de coopération voire à se lancer dans ce système – changement de type d'approvisionnement pour l'éleveur et modification de la rotation pour le céréalier

Nous observons une situation, paradoxale, de tension entre une forte tendance à l'individualisation et une solidarité également forte entre les agriculteurs, qui renvoie notamment à une *spécificité* du Boischaut-Sud : de nombreux agriculteurs, qui sont originaires de régions parfois très éloignées, ont pris l'habitude de travailler seuls et cherchent à être le plus autonome possible, notamment pour le matériel et l'alimentation de leur troupeau, même s'ils sont toujours prêts à s'entraider les uns les autres, en cas de coup dur – maladie, accident, charge de travail temporairement forte, etc. -. Cette dynamique est doc liée à une difficulté d'intégration de ces agriculteurs venus s'installer en Boischaut-Sud à une époque frappée par la désertification agricole.

Nous avons enquêté principalement des polyculteurs-éleveurs — qui se considèrent avant tout comme des éleveurs —, ce qui est bien représentatif de la population agricole locale. Ainsi, les *relations entre céréaliers et éleveurs* sont rares au cœur de la zone où les céréaliers sont peu présents. Nous avons constaté deux types de relations assez tranchés :

- Les agriculteurs qui ont une vision négative de l'autre catégorie et des relations souvent tendues avec ceux qu'ils connaissent, disent ne pas avoir d'intérêt pour la coopération ;
- Les agriculteurs qui ont une vision plutôt positive de l'autre catégorie, avec de bonnes relations interindividuelles, sont assez rares. Ils ne manifestent pas forcément beaucoup d'intérêt pour la coopération mais une partie d'entre eux cherchent à échanger entre céréaliers et éleveurs, en exprimant le besoin de disposer d'un cadre pour les organiser malgré la distance ou le caractère innovateur de l'échange (cf. § précédent sur les coopérations innovantes).

Les rares agriculteurs qui ne rentrent pas dans ces catégories ne se sont que très peu exprimés sur leurs relations et ils ne présentent pas de profil particulier en termes de coopération.

Notons une dernière particularité locale : les CUMA, si elles existent sur le territoire, sont souvent en perte de vitesse. Elles ne sont plus un lieu de mise en relation importante entre les agriculteurs et en particulier entre céréaliers et éleveurs. Ainsi, en dehors de la mise en commun de matériel, elles jouent un faible rôle dans la coopération entre agriculteurs.

Finalement, la dynamique locale de coopération en Boischaut-Sud relève de deux constats :

- Les systèmes d'exploitation étant souvent très autonomes, les agriculteurs recourrent peu à la coopération (cf. tableau des coopérations par agriculteur).
- Un intérêt pour la culture de protéagineux (luzerne notamment) émerge à la fois de la part d'éleveurs et de céréaliers pour l'intégrer dans leur rotation. Mais ces deux types ne sont pas forcément proches géographiquement et ce type de culture est nouveau pour beaucoup de céréaliers, ce qui constitue des freins à la fois organisationnels et techniques à lever pour initier ce genre de coopération.

Thouarsais (79)

L'ambiance collective dans le Thouarsais peut être caractérisée à la fois par une forte pression foncière et de nombreux conflits pour l'acquisition de terre et par une forte interdépendance des agriculteurs qui travaillent beaucoup collectivement, notamment pour l'irrigation et la gestion de matériels spécifiques. Ceci s'explique notamment par la *territoire* du Thouarsais qui a un tissu agricole dense – malgré une forte tendance à l'agrandissement (SAU souvent supérieure ou égale à 150 ha) – et des CUMA historiquement très ancrées et encore actives.

En ce qui concerne les **relations entre céréaliers et éleveurs**, nous pouvons constater une perception des uns à l'égard des autres assez contrastée et parfois négative. Cependant, la plupart des enquêtés estiment que les agriculteurs des deux catégories ont besoin les uns des autres car ils sont complémentaires. Si le discours sur les céréaliers ou les éleveurs perçus de manière générale peut être négatif, il est souvent plus positif entre voisins car on se connaît et on considère que l'autre n'est pas forcément identifiable aux autres céréaliers ou éleveurs d'ailleurs que l'on peut catégoriser de façon caricaturale. Mais en même temps, nous constatons une raréfaction des relations entre ces deux catégories liée à la forte céréalisation du territoire.

Finalement, nous pouvons faire les constats suivants sur la dynamique locale de coopération du Thouarsais :

- Beaucoup de coopérations se font par tradition voire obligation de travailler ensemble
- Les coopérations se font plutôt entre céréaliers ou entre éleveurs, souvent pour du matériel, du travail ou encore des fournitures pour lesquels les besoins sont communs
- Les coopérations céréaliers-éleveurs se font principalement autour de la paille et des fourrages ou protéagineux (voir encadré vert)
- La réussite des coopérations dépend fortement de la capacité à traiter les conflits locaux (en lien avec une forte interdépendance)

■ Bocage Est (79)

L'ambiance collective dans le Bocage Est est comparable à celle du Thouarsais : conflits fonciers, tissu agricole dense, dynamique d'entraide et de travail collectif, historicité des CUMA. Cependant, on constate une forte tendance à l'agrandissement des systèmes d'élevage incluant de plus en plus de cultures dans une visée d'autonomie alimentaire. Dans ce contexte, les CUMA pourrait perdre de leur importance.

Comme il s'agit d'une zone de transition entre bocage et plaine dans laquelle on rencontre de plus en plus de céréaliers, les *relations entre céréaliers et éleveurs* sont fréquentes. Si elles ne sont pas toujours bonnes en raison de la pression foncière, il existe de nombreuses coopérations et donc une forte interdépendance entre eux.

Finalement, nous faisons quatre constats sur les dynamiques de coopération dans le Bocage-Est :

- Les CUMA jouent un rôle primordial dans les relations entre agriculteurs, notamment entre céréaliers et éleveurs ;
- Il existe une forte interdépendance et complémentarités entre céréaliers et éleveurs, qui coopèrent beaucoup pour des échanges de types « effluents-produits » ;
- La dynamique d'autonomisation des systèmes d'élevage en cours laisse penser que les coopérations entre céréaliers et éleveurs pourraient évoluer sensiblement (baisser ?)
- La réussite des coopérations dépend fortement de la capacité des agriculteurs à traiter de leurs tensions.

Haut-Bocage (79)

L'ambiance collective locale est souvent considérée par les agriculteurs comme bonne, voire très bonne malgré des divergences et des tensions entre eux. La pression foncière est en augmentation, en lien avec un tissu agricole dense et des stratégies très fréquentes d'agrandissement (même minime parfois). Il y a cependant très peu de conflits ouverts entre eux et les agrandissements sont freinés par des raisons structurelles (cf. extraits d'entretien sur l'ambiance collective). Certains agriculteurs se demandent combien de temps cela va-t-il pouvoir durer, étant donné le tabou que cela constitue pour l'instant, car les dynamiques locales sont caractérisées par la solidarité et l'entraide, qui restent très fréquents et sont souvent évoqués par les agriculteurs.

Ce territoire a la *particularité* d'être entièrement bocager, avec de la polyculture-élevage à nette dominante d'élevage, donc plutôt éloigné de la zone céréalière, ce qui induit peu d'interactions avec les céréaliers. Cependant la façon de voir majoritaire à l'égard de *relations entre céréaliers et éleveurs* est de dire qu'il ne faut pas les opposer. Cette vision est en effet considéré comme simpliste : l'opposition ressort plutôt entre « gros » et « petits » ou entre « industriels » et « paysans ». Les relations des polyculteurs-éleveurs avec des agriculteurs proches s'agrandissant pour produire des grandes cultures et de moins en moins d'élevage sont en général bonnes, voire très bonnes, malgré des fortes divergences, exprimées notamment dans des CUMA encore nombreuses et actives

Finalement, la dynamique locale de coopération dans le Haut-Bocage peut être ainsi caractérisée :

- Les CUMA jouent un rôle primordial dans les relations entre les agriculteurs de systèmes différents et ayant certaines complémentarités ;
- la coopération locale est parfois difficile du fait de l'éloignement de la zone céréalière et que plusieurs enquêtés ont des cahiers des charges spécifiques (Label Rouge, Agriculture Biologique). Ce constat est à mettre en lien avec le fait que, sur ce territoire, à une exception près, seuls des adhérents CIVAM ont été enquêtés ;
- Les logiques de coopération sont parfois originales : ainsi, plusieurs polyculteurs-éleveurs veulent développer des complémentarités entre eux pour coopérer et être autonome à l'échelle de quelques exploitations. (cf. ex. dans l'encadré vert)

c) Conclusion sur les liens entre pratiques de coopération et dynamiques territoriales

L'analyse par territoire a permis de dégager des déterminants de logiques et de pratiques de coopération entre céréaliers et éleveurs. Mais la liste n'est pas exhaustive du fait du contenu des entretiens et de leur analyse.

La proximité géographique

Souvent considérée comme un facteur clé de réussite, la proximité géographique ressort ici comme un déterminant important dans l'analyse par territoire. En effet chacun, en fonction de son contexte et notamment de sa densité d'exploitations, entraîne une définition propre de la proximité géographique : qui est « voisin » ? Qu'est-ce qu'une distance « acceptable » pour échanger des matières premières ou faire une réunion avec d'autres agriculteurs ? Etc.

Vision de l'autre catégorie céréalier / éleveur

Avant de dire si une vision positive ou négative de l'autre catégorie peut freiner ou favoriser la coopération entre céréaliers et éleveurs, il faut comprendre finement cette catégorisation. Tout d'abord l'échelle : une vision générale négative de l'autre catégorie peut coexister – et c'est souvent le cas comme cela a été observé dans de nombreuses enquêtes – avec une vision positive des voisins relevant pourtant de l'autre catégorie ; et l'inverse existe aussi. Il est important de comprendre si ce clivage, ce paradoxe, est lié des représentations institutionnelles, à des expériences différentes, etc. Cette compréhension peut apporter des éléments clés dans la connaissance des interactions, de l'interconnaissance et de l'ouverture entre les deux catégories.

Capacité à traiter les tensions/conflits locaux

On a pu constater, notamment en Deux-Sèvres, que les tensions voire conflits locaux n'étaient pas forcément liés à des pratiques plus faibles de coopération. Il arrive même que ce soit le contraire. Dans la logique de compréhension du contexte local pour identifier les déterminants sociologiques de la coopération, il est très important d'étudier les capacités des agriculteurs d'un territoire à traiter collectivement leurs conflits. Cette manière de les traiter semble plus déterminante dans la coopération que le fait qu'il y ait des conflits ou non.

■ Le rapport à l'autonomie du système d'exploitation

La vision de l'autonomie peut se situer à l'échelle de l'exploitation comme à celle de plusieurs exploitations, ou même du pays. Les différents territoires étudiés montrent qu'au-delà d'une vision individuelle, l'autonomie et ce qu'elle signifie sont liés à une culture locale : autonomie dans le travail, dans l'alimentation du bétail, de décision, à l'échelle d'un groupe d'agriculteurs, etc. La définition, multiple, apporte des éléments clé, à la fois sur les besoins, les aspirations et les possibilités de coopérer entre agriculteurs d'un territoire.

Haut-Bocage (79)

L'offre institutionnelle correspond à ce qui est accessible à un agriculteur en termes de groupes de développements, d'institutions professionnelles ou économiques collectives, et à d'autres groupes formels sur son territoire. Leur importance, leur rôle et les appréciations qui en sont faites peuvent beaucoup varier d'un territoire à l'autre. Par exemple, le fait de savoir qu'il y a des CUMA sur un territoire ne suffit pas, car il faut bien comprendre comment celles-ci sont utilisées, dans quelle dynamique, si elles permettent à des céréaliers et des éleveurs de se rencontrer, dans quel contexte, etc. De cette compréhension, pourront découler des pistes de réflexion et d'interprétation permettant de dégager les déterminants sociologiques de la coopération céréaliers-éleveurs.

Profils / états d'esprits spécifiques

Les profils spécifiques correspondent à des agriculteurs aux caractéristiques particulières, comparées aux autres exploitants de leur territoire. Ils peuvent avoir des pratiques de coopération bien différentes du reste de la population locale. Dans le sens, certains agriculteurs ont des profils plutôt typiques mais avec un état d'esprit particulier concernant la coopération. Ces profils spécifiques et ces agriculteurs à état l'état d'esprit atypique doivent être bien identifiés pour éviter des généralisations hâtives. De plus, une étude approfondie de leur cas peuvent apporter des éléments intéressants pour dégager des freins et des leviers à la coopération entre céréaliers et éleveurs.

Finalement, il ressort de l'ensemble de cette analyse par territoire que comprendre les dynamiques de coopération céréaliers-éleveurs demande d'identifier les réseaux professionnels locaux, donc d'étudier le plus finement possible les liens de dialogue et de co-activité entre agriculteurs dans leur contexte afin d'avoir une vision éclairés des dynamiques socioprofessionnelles locales.

6) Les coopérations dîtes « innovantes »

Cette partie apporte des éléments de réponse indispensables au problème étudié, pour compléter les conclusions antérieures et l'analyse des dynamiques locales de coopération. De plus, elle vise à répondre à la septième et dernière hypothèse émise.

Les innovations de coopération entre céréaliers et éleveurs observées au cours de notre enquête ne représentent que très peu de coopérations par rapport au total des coopérations comptabilisées. Nous avons pu observer que ces dernières naissaient de besoins complémentaires (souvent techniques) exprimés par des agriculteurs spécialisés en grandes cultures et des éleveurs ou polyculteurs-éleveurs. Ces coopérations étaient souvent le fait d'agriculteurs à l'origine de l'apparition et du développement d'innovations agro-écologiques, qui sont aussi des innovations inter-exploitations.

Nous avons pu relever, au cours de notre enquête, diverses coopérations innovantes qui, pour la plupart, naissaient de problèmes liés à la spécialisation de l'agriculture française. Certaines de ces coopérations sont déjà en développement, d'autres sont encore au stade de projet.

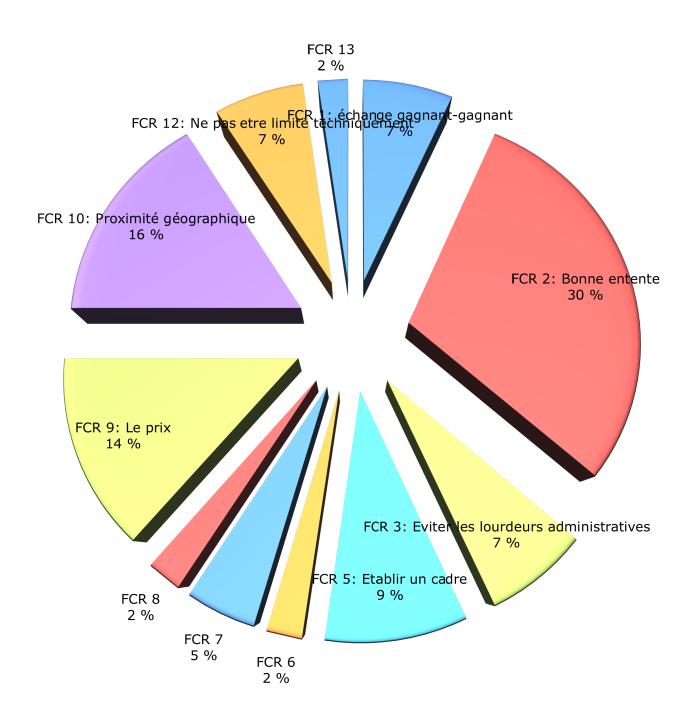


Figure 30
Les facteurs de réussite de la catégorie « échanges monaitarisés »
entre céréaliers et éleveurs
(Source personnelle)

a) Coopération naissant d'impasses techniques liées à l'apparition de résistances aux insecticides / herbicides

De nombreux céréaliers du Cher ont fait part de l'apparition de résistances aux herbicides et aux insecticides pour leur tête de rotation principale des cultures, le colza : « Les céréaliers en champagne berrichonne recherchent une nouvelle tête de rotation car le colza est une impasse aujourd'hui. ». En effet, certains adventices et ravageurs sont devenus difficiles à éliminer à cause de résistances ou de l'interdiction d'utilisation de certaines molécules chimiques.

Ainsi, des céréaliers cherchent à contourner ces impasses techniques par de nouvelles têtes de rotations, comme la culture de luzerne. Parallèlement, quelques éleveurs nous ont dit qu'ils pourraient être intéressés par de l'achat ou de l'échange local de luzerne : « Actuellement non mais si c'est rentable, pourquoi pas des échanges de luzerne avec les céréaliers. ».

Cependant, il existe des conditions de réussite de ces coopérations. Du côté des éleveurs : la fiabilité (« Quand les céréaliers ça ne les intéressent plus, ils arrêtent, ce n'est pas fiable ») et l'intérêt économique (cf. citation du § précédent) constituent les deux facteurs essentiels de leur réussite. En effet, certains éleveurs mettent en avant le fait que les céréaliers, trop opportunistes, implantent de la luzerne uniquement quand cela les arrange. Néanmoins, cette recherche de fiabilité pourrait probablement être facilitée par une interconnaissance des protagonistes. De leur côté, les céréaliers évoquent principalement les freins techniques, comme la difficulté de récolter la luzerne (« Mais la production de luzerne c'est peu fiable, c'est aléatoire et il y a un problème de matériel pour les céréaliers »).

Dans les huit coopérations céréaliers-éleveurs dont l'objet est la luzerne, sept sont des achats faits directement à des céréaliers. Il est donc intéressant de déterminer les facteurs clé de réussite de la catégorie « échanges monétarisés » parmi toutes les coopérations relevées. Nous remarquons ainsi que dans le cas des coopérations céréaliers-éleveurs, les facteurs clés de réussite importants à prendre en compte pour un échange monétarisé sont la bonne entente, la proximité géographique et le prix (cf. figure 30).

La coopération céréaliers-éleveurs concernant la luzerne est donc appelée à se développer, d'autant plus que les impasses concernant le colza ne seront pas dépassées. Déjà quelques cas de coopérations voient le jour à propos de la luzerne mais les coopérations inter-exploitations semblent encore assez rares. En cas de développement de l'achat de luzerne d'éleveur à céréalier, il sera nécessaire d'accorder de l'importance à la bonne entente et à la proximité géographique, autant qu'au prix.

b) Taux de matières organiques trop faible dans les sols / destruction des couverts végétaux

Des projets de coopération innovante ont aussi été évoqués par des céréaliers cherchant à faire face à des déficits de sol en matières organiques. Ces céréaliers avaient notamment développé une réflexion autour de la structure du sol : l'un était engagé en technique de semis direct, un autre avait introduit de l'herbe dans sa rotation, afin de régénérer la structure du sol.

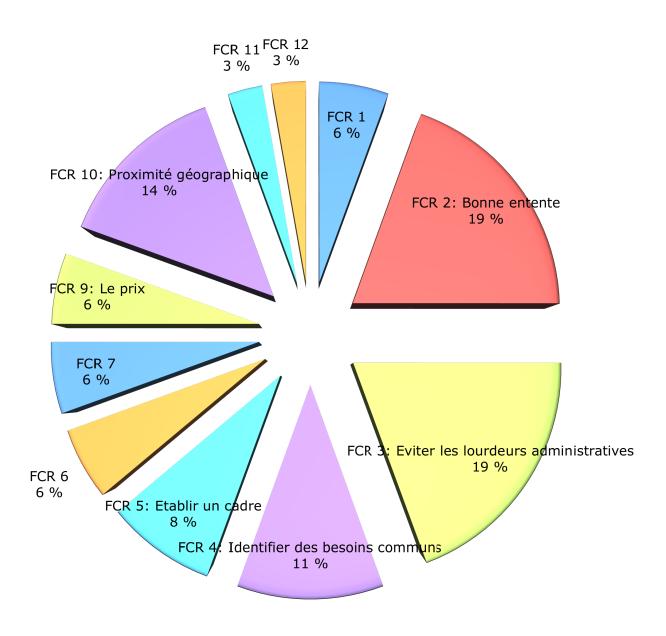


Figure 31
Les facteurs de réussite de la catégorie « échanges non-monaitarisés » entre céréaliers et éleveurs (Source personnelle)

Ces deux céréaliers ont fait part de la possibilité de s'associer à un éleveur afin de faire pâturer les couverts végétaux par des animaux, et, dans le même temps, d'apporter de la matière organique sur les terres. Ils ont même évoqué la possibilité de réintégrer de l'élevage sur leurs terres : « Je ne serais pas opposé à l'idée de réintroduire l'élevage pour augmenter les taux de matières organiques ».

Selon un agriculteur enquêté, des voisins en semis direct font déjà intervenir des animaux à la fois pour faire pâturer leurs couverts et apporter de la matière organique au sol : « Certains voisins en semis direct font pâturer leurs couverts et ils fertilisent en même temps leurs champs ».

Une coopération céréalier-éleveur à travers par des animaux en pâturage sur des couverts pourrait donc se développer – prêt d'animaux, mise à disposition du couvert à l'éleveur, ou autres formes. De plus, les taux faibles de matières organiques commençant à devenir problématiques dans certaines terres, le transfert d'animaux sur des surfaces céréalières permettrait d'apporter de la matière organique au sol.

Ces coopérations seraient innovantes, non seulement sur l'objet de coopération qui porterait sur des animaux vivants, mais aussi sur l'organisation de ces coopérations. Ce sont donc des échanges nouveaux qu'il faut regarder avec attention, mais qu'il faut aussi laisser se développer. Cette coopération développerait principalement des échanges non monétarisés. Nous avons vu que, dans ce cas, les facteurs clés de réussites étaient : éviter les lourdeurs administratives, la bonne entente et la proximité géographique (cf. figure 31). D'autres aspects, d'ordre organisationnel, semblent aussi importants à maîtriser dans cette coopération, comme les dates de pâture des animaux par exemple.

Ces quelques coopérations innovantes, relevées au cours des enquêtes et ne représentant que très peu de cas, seront probablement les coopérations céréaliers-éleveurs amenées à se développer dans les années à venir. Les céréaliers faisant face à des impasses techniques, de plus en plus importantes, semblent amener à se tourner vers de nouvelles solutions, dont la coopération avec des éleveurs pourrait faire partie. Il semble donc important de porter une attention particulière sur ces coopérations innovantes dans le futur.

Cependant, le développement d'innovations en matière de coopération ne peut pas être accompagnées de la même manière que les coopérations traditionnelles, vu que ces coopérations impliquent souvent d'autres façons de fonctionner, d'être pensées, notamment parce que ces innovations naissent et se développent de manière désordonnée. Il est donc nécessaire d'avoir du certain recul dans la manière d'accompagner ces coopérations, afin de ne pas fausser leur réalisation.

- « Jalousie des éleveurs car les céréaliers ont du temps libre. »
- « Pas vraiment de céréaliers car c'est une zone d'élevage. Bonne relation avec les éleveurs les premières années avec de l'échange paille-fumier. J'ai fait de la communication depuis sur le fait que j'ai besoin de restituer la paille pour la vie du sol. C'est assez bien compris dans l'ensemble »
 - « La zone de céréales est à 20 km d'ici »
 - « Mais avec ceux qui font plus de cultures, j'ai pas de relations »
- « Grandes cultures non, parce que nous c'est inexistant, quasi-inexistant, dans le bassin versant de Cholet. »
- « Il y a eu une évolution du regard que les gens portent sur ce que faisait mon père. Je pense qu'à l'époque où il a commencé il était vu comme un sale hippie qu'allait jamais réussir et p'is voilà [...] ça a bien changé. »
 - « C'est plus confortable d'être céréalier mais je ne jalouse pas, j'ai fait un choix en connaissance de cause. »
- « Ca m'énerve ce discours qu'on a dans nos réseaux là, céréales contre élevage. Pour moi c'est pas ça qui pose problème, c'est l'agriculture spécialisé, c'est pas l'élevage, c'est pas les céréales. »

III. Discussion

1) Synthèse des résultats

Au cours de nos entretiens, nous avons pu observer que la majorité des agriculteurs avaient conscience de la spécialisation agricole des territoires et des exploitations soulignée par GIROUX (GIROUX, 2011). De nombreux agriculteurs (un peu plus d'1/3) souhaitent que les différents types d'agriculteurs/ agricultures ne soient pas opposés. Par ailleurs, ils sont également une majorité d'agriculteurs, qu'ils soient céréaliers ou éleveurs, à ressentir des pressions sociétales (plus ou moins fortement et pas systématiquement de manière négative) décrite par Hubert et Mora (HUBERT & MORA, 2e semestre 2012) et par Bachelier (BACHELIER, 2004). Si ces pressions semblent conditionner faiblement la relation avec le voisinage agricole - les tensions concernent, d'après les enquêtés, quasiment toujours les autres... -, il faut noter qu'au cours de nombreux entretiens, l'agriculteur était de fait plus ou moins directement impliqué dans certaines tensions, même mineures. Ceci rejoint une autre tendance observée : de nombreux agriculteurs considèrent que la spécialisation ne se déroule pas chez eux, mais plutôt chez des agriculteurs / secteurs voisins.

Pour comprendre les coopérations entre céréaliers et éleveurs, il est primordial de partir du principe qu'elles relèvent d'une grande diversité. Elles sont hétérogènes en termes de processus de réflexion, mais également de mise en place et de relations entre acteurs, car elles sont majoritairement liées à des initiatives locales. Même s'il n'a pas été possible d'établir une classification sociologique à la fois simple, exhaustive et englobante des coopérations, certains déterminants ont cependant été identifiés. Nous distinguons ainsi de facteurs de réussite que sont la bonne entente préalable entre les agriculteurs et la dynamique gagnant-gagnant de la relation. Il est intéressant de rapprocher ces résultats du concept de *proximité* de Torre et Zuindau (TORRE & ZUINDEAU, 2009). La *proximité* organisée correspond assez bien au facteur de « bonne entente » exprimé par les agriculteurs.

Mais, bien qu'il soit primordial, il ne semble pas ici prévaloir sur celui de *proximité géographique* (3ème facteur-clé de réussite en termes de fréquence dans les entretiens), comme l'évoque par moment ces deux auteurs, car le voisinage est à la fois une position de proximité géographique et une sorte d'institution, de structure relationnelle établie historiquement et localement. En tout cas, dans de nombreux cas de coopération relevés dans notre enquête, ces deux dimensions sont imbriquées – ce que l'on retrouve aussi dans une partie de l'analyse de Torre et Zuindau – ou ont tout au moins le même ordre d'importance. Cependant, il est vrai que la *proximité organisée* semble jouer un rôle croissant, notamment là où les agriculteurs sont géographiquement distants, tendance qui par endroit s'accentue fortement du fait de l'agrandissement et de lieux de vie distinct du lieu de travail. Enfin, toujours concernant les facteurs de réussite, contrairement à ce qui était escompté, l'aspect environnemental est peu structurant dans la mise en place de coopérations entre céréaliers et éleveurs.

L'autonomie, une opportunité de coopération

La recherche d'autonomie selon la logique de l'agriculteur ne signifie pas forcément de travailler de plus en plus en solitaire à l'échelle de l'exploitation. En Haut-Bocage certains agriculteurs raisonnent l'autonomie ensemble à l'échelle de deux ou plusieurs fermes voisines.

Ainsi un éleveur de vache allaitante cherchant à augmenter l'autonomie alimentaire de son troupeau, s'est associé avec ses voisins, des paysans-boulangers, en recherche d'une complexification de sa rotation basée sur les céréales panifiables.

Ils ont donc décidé de mettre en commun leurs parcellaires afin de complexifier l'ensemble de la rotation à l'échelle des deux fermes sans s'agrandir. Les avantages sont nombreux : les paysans-boulangers font tourner leurs céréales panifiables, notamment derrière des prairies et profite en partie de la fertilisation venant des vaches allaitantes ; tandis que l'éleveur peut cultiver un peu plus de céréales sans être limité par ses parcelles non labourables ou qu'il veut conserver en prairie permanentes. De plus les deux fermes bénéficient mutuellement de leurs expériences respectives.

De manière générale, il n'existe aucune règle standard pour comprendre les coopérations entre agriculteurs spécialisés. Chacun des déterminants est à situer dans son contexte. Il existe en effet des *cultures territoriales de coopération*, s'inscrivant dans des contextes sociologiques, pédoclimatiques et conjoncturels propres. Les organisations souhaitant s'investir dans le développement de ces coopérations particulières doivent donc travailler au plus près de leurs interlocuteurs afin de ne pas passer à côté d'une spécificité territoriale.

Ceci est d'autant plus vrai que l'on remarque que les institutions professionnelles historiques, telles que les CUMA et d'autres, selon les territoires -, sont un « socle » pour le développement des coopérations entre agriculteurs spécialisés. Ces organisations, avec un maillage local très fin et dans lesquelles les agriculteurs ont généralement un fort pouvoir de décision, permettent la mise en relation, la réflexion et la mise en place d'interactions entre agriculteurs. Une analyse poussée de ces institutions concernant leurs stratégies, leurs différentes communications et liens avec les agriculteurs permettrait aux organismes de plus grande échelle, telles que les Chambres d'agriculture, de trouver les meilleurs moyens de travailler dans chaque territoire de développer des coopérations entre agriculteurs. De plus, lors de nombreux entretiens, il a été ressenti un ras-le-bol à l'égard des contraintes administratives, venant notamment de l'Union Européenne, mais aussi d'institutions professionnelles ou politique à de plus petites échelles. Les agriculteurs se tournent alors vers des institutions / groupes de développement locaux comme l'explique Jean-Pierre Darré (DARRE, 2006), en émettant clairement le souhait clair que ceux-ci évitent les lourdeurs administratives ou d'autres contraintes dans le soutien qu'ils peuvent leur apporter. Pour autant, la simplification des procédures ne doit pas être confondue avec une uniformisation des solutions.

La recherche d'autonomie, un objectif majeur actuel de nombreux agriculteurs, s'avère être potentiellement un frein au développement des coopérations céréaliers-éleveurs, car elle favorise l'individualisme et l'abandon de leurs institutions historiques. Cependant, face aux limites de l'individualisme (excédent structurel par ex.), nous avons observé parmi les agriculteurs l'émergence de la notion d'autonomie à une échelle supra-exploitation, notamment pour les fourrages et les effluents. Le mouvement de céréalisation en cours, largement souligné par les enquêtés, pousse les agriculteurs à se lancer dans des coopérations entre exploitations spécialisées.

2) Limites de l'étude

L'échantillon a été conditionné par le choix des interlocuteurs de chaque Zone-Atelier. Ainsi, la contrainte de représentativité des différents stades de maturation des pratiques de coopérations n'a pas été respectée. La majorité des personnes interrogées était très « ouvertes », souvent engagées (parfois fortement) dans divers réseaux professionnels et participant à de nombreuses expériences de coopération. A l'inverse, les agriculteurs approchés ayant peu d'intérêt pour cela refusaient généralement de nous rencontrer (à l'exception du Boischaut-sud, dont les spécificités ont été expliquées).

Cette étude doit seulement être considérée comme un outil de réflexion sur la coopération entre céréaliers et éleveurs. Comme dit précédemment, derrière le processus de coopération entre éleveurs et céréaliers, la réflexion est très hétérogène. Nous n'avons pas trouvé de règle générale permettant d'expliquer ces dynamiques, chaque territoire ayant sa culture coopérative. Une généralisation, nécessaire pour une application sur le terrain, apporterait un biais évident. De plus, n'oublions pas que la vision des dynamiques territoriales s'est construite au travers d'un prisme lié aux interlocuteurs que nous avons interviewés.

Enfin, notre étude a été limitée par le temps. De nombreuses données récoltées restent inexploitées. Leur analyse permettrait de déterminer de nouveaux axes de réflexion dans l'approche coopérative entre céréaliers et éleveurs et donc d'affiner nos réponses.

3) Perspectives

Dans le cadre du projet Cer'el d'accompagnement du développement de coopérations entre céréaliers et éleveurs dans le contexte de spécialisation de l'agriculture, une attention particulière devra être portée à ce qui se passe localement et aux préoccupations et souhaits des agriculteurs. Pour cela, la notion de culture territoriale de coopération paraît déterminante.

Au cours des entretiens, certains agriculteurs nous ont fait part de leurs attentes à l'égard des organisations de développement concernant les coopérations entre céréaliers et éleveurs. Variées, ces attentes relèvent davantage de l'aide à la réflexion et d'outils d'aide à l'agriculteur que d'un encadrement en termes de règles de solutions. Ces appuis permettraient de favoriser la confiance entre les acteurs, en les mettant en relation, en les aidant à prendre des décisions (comme le fait l'ADEAR, qui propose des journées de formation pour calculer le prix de revient d'échanges entre deux coopérateurs) et en proposant des démarches de garantie pour les agriculteurs.

Mais n'oublions pas que ces attentes ont été exprimées par des agriculteurs en fonction de leur contexte; les appuis proposés par les organisations de développement devront donc être adaptées au contexte local de ces coopérations. Pour cela, les agents intervenants ont tout intérêt à s'intéresser aux institutions / groupes d'agriculteurs locaux, à leurs stratégies et à leurs liens avec les agriculteurs. Comment ceux-ci expriment-ils leurs souhaits et comment ces derniers sont-ils mis en œuvre, par qui ?

L'émergence de nouvelles pratiques de coopération entre agriculteurs spécialisés est majoritairement liée à des initiatives locales : ce sont les céréaliers et les éleveurs qui, sur le terrain, cherchent ensemble des solutions à leurs problèmes communs. Ces réflexions ne sauraient être bridées sous peine de détruire cet élan créateur. Il s'agit, pour l'instant, de mettre à la disposition des agriculteurs innovants en la matière tous les moyens nécessaires à la réalisation de leurs projets de coopération, et surtout de poursuivre la démarche de compréhension de leurs logiques, stratégies et raisons d'interaction. En effet, ces coopérations sont souvent des innovations dans leur façon de fonctionner, d'être pensées : ce sont des idées et des actions dont la naissance et le développement s'effectuent dans un certain désordre créatif. Il est donc nécessaire de réfléchir à la manière d'accompagner ces coopérations, en s'adaptant aux contextes locaux afin de ne pas entraver leur réalisation.

Conclusion générale

Dans un contexte de spécialisation à l'échelle de l'exploitation et à celle des territoires, les céréaliers et éleveurs développent de nombreuses pratiques de coopération afin de dépasser les contraintes liées à cette double dynamique, l'exemple le plus observé étant l'échange paille contre fumier. Ces pratiques historiques varient dans leurs dynamiques de réflexions et dans leur mise en œuvre, mais la territorialisation s'avère primordiale. Pour les rapports entre céréaliers et éleveurs, la distance géographique entre exploitations, la densité de leur réseau professionnel et leur culture coopérative jouent un rôle clé dans la réussite des coopérations.

On observe aujourd'hui la mise en place de pratiques de coopération innovantes entre céréaliers et éleveurs, complexes et mettant en relation un grand nombre d'acteurs. Ces innovations représentent une part essentielle de l'avenir des coopérations entre les agriculteurs et une solution aux problèmes engendrés par la double spécialisation de l'agriculture. Leur logique et leur fonctionnement doivent être observé en premier lieu, pour pouvoir ensuite bien les accompagner dans un contexte où la plupart des agriculteurs rejettent les contraintes administratives croissantes de leur métier.

Les entretiens que nous avons menés et l'analyse que nous en avons faite ont montré l'importance des coopérations entre agriculteurs. Cette approche sociologique de la recherche CER'EL permet de mieux cerner la complexité des relations entre agriculteurs. Il est d'une importance capitale que le projet CER'EL continue sur cette voie, car les institutions participantes sont des acteurs majeurs du développement de l'agriculture française, qui aident les agriculteurs à résoudre leurs problèmes, notamment en essayant de faciliter les coopérations entre agriculteurs spécialisés qui rencontrent des limites au développement de leurs exploitations. La suite du travail peut aussi permettre de les aider à surmonter d'autres freins par la compréhension des déterminants sociologiques locaux de la coopération.

Pour l'équipe étudiante de l'ESA, cette étude Cer'el fut un premier travail sociologique pour œuvrer en ce sens. La méthodologie et les axes de réflexion, nouveaux pour nous, furent développés tout au long de ces mois d'étude. L'acquisition de ces compétences, de cette façon de voir un problème, nous seront utiles pour résoudre des problèmes multifactoriels, comme ce sera le cas dans une carrière d'ingénieur, notamment en production et transformation dans les filières lait et viande.

Bibliographie

- ALTIERI, M. (1999). The ecological role of biodiversity in agroecosystems. Berkeley: Elsevier.
- AMBLARD, H., BERNOUX, P., & HERREROS. (2005). Les nouvelles approches sociologiques des organisations (éd. Sociologi). Paris: Seuil.
- ANGEON, V., & BERTRAND, N. (2009). Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées ? *Géogrpahie, économie, société, 11*(2), pp. 93-114.
- BACHELIER, B. (2004, décembre). Conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation. Rapport du groupe de travail : « Nouvelles attentes de la société ». Paris.
- BOSSUAT, G. (1986). Vingtième Siècle, Revue d'histoire.
- BOUVIER, G. &. (2008, Juillet). *Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes*. Récupéré sur Insee: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref id=ip1201
- CAMPAGNONE, C., LEMERY, B., PETIT, S., KOCKMANN, F., & MORETTY, P. (2013). Forme et réforme organisationnelles des Chambres d'agriculture Une lecture à partir des régimes d'action des conseillers. *Economie Rurale*(337), pp. 41-58.
- CHATELLIER, V. (2014, octobre). Les filières agricoles françaises face à la mondialisation, la volatilité et la PAC. Intervention ESA.
- CHAZELLE, C., & BOEMARE, A. (2001). Atlas des paysages de l'Indre. Récupéré sur Atlas des paysages de l'Indre.
- Coop de France Service juridique. (2014). *Partie législative Livre V, Titre V, Chapitre Ier : Organisations de producteurs*. Consulté le 28 Novembre 2014, sur (http://extranet.coopdefrance.coop/sites/juricoop/droit/public/statuts_types/default.aspx?menu=5)
- COPP, J. H. (1964). Our changing rural society (éd. 2e edition). Iowa State: Iowa State University Press.
- COQUIL, X. (2012). Associer productions animales et végétales pour des territoires agricoles performants. *Carrefours de l'innovation agronomique*. Poitiers: INRA.
- CUMA, R. d. (2012). *Coopération agricole de production*. Consulté le 28 Novembre 2014, sur http://www.cuma.fr/france/content/cooperation-agricole-de-production
- DARRE, J.-P. (2006). La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs. Editions du Gret.
- DATAR. (2012). "Des facteurs de changement 1", Territoires 2040 n°6,. Consulté le 10 Octobre 2014, sur http://territoires2040.datar.gouv.fr/IMG/pdf/t2040_n5_articlemorahubert.pdf
- DELAME, N. (s.d.). Revenu des foyers d'agriculteurs. La pluri-activité se développe. Consulté le 28 Novembre 2014, sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1068
- DELCOURT, L. (2006, décembre). *Coopération: une ébauche de problématisation*. Récupéré sur CETRI: Centre tricontinental: http://www.cetri.be/spip.php?article282
- DESRIERS, M. (2007, Juillet). L'agriculture française depuis 50 ans: des exploitations familiales aux droits à paiement unique. Récupéré sur agreste agriculture gouv.fr/IMG/pdf/AGRIFRA07c-2.pdf
- DESRIERS, M. (2007). L'agriculture française depuis cinquante ans: des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique. *Agreste*.
- DESRIERS, M. (2011, décembre). Recensement agricole 2010 Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées. Consulté le 10 octobre 2014, sur Agreste: http://agreste.agriculture.gouv.fr
- DOCKES, A.-C. (2007, Juillet). Les transformation du métier d'agriculteur: conséquences pour la recherche et développement. Paris: Institut de l'élevage.

- DUMONTIER, A. (2012, Décembre). *Complémentarité et autonomie en région Centre*. Récupéré sur Chambre régionale d'agriculture du Centre: http://www.centre.chambagri.fr/fileadmin/documents/CRA_Centre/Nouvelles_Breves/Encart_NB_183-Proteines.pdf
- DUMONTIER, A. (2014). Réunion CER'EL n°5318 Bilan enquêtes. St Pierre des Corps: Chambre régionale d'agriculture du Centre.
- DUSSOL, A., HILAL, M., & KROLL, J. (2003, Juillet). 30 ans de PAC. Agreste Cahier n°3, pp. 27-33.
- FAO. (2002). La séquestration du carbone dans le sol pour une meilleure gestion des terres. FAO.
- Fédération des parcs naturels régionaux de France. (2011, février). L'approche territoriale, vecteur d'un développement agricole durable (réforme de la PAC 2014-2020).
- FLAMANT, J. (2010, novembre). *Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20 éme siécle*. Consulté le 25 octobre 2014, sur http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Flamant-Ensat.pdf
- France AgriMer. (2011-2012). Schéma d'utilisation des céréales produites en France.
- GABRYSIAK, J., & RODIER, D. (2012, juin). *Des grandes cultures dans deux tiers des exploitations*. Consulté le 10 Novembre 2014, sur http://www.agreste.agriculture.gouv.fr
- GASSON, R. (1977). Farmer's participation in cooperative activities. Sociologia Ruralis, 17(1/2), pp. 107-123.
- GAUVRIT, L. (2012, juin). *Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, à l'origine de la politique foncière actuelle.*Consulté le 12 octobre 2014, sur http://www.agter.org/bdf/fr/corpus chemin/fiche-chemin-133.html
- GAUVRIT, L. (2012, Juin). *Quelques traits marquants de l'évolution des structures agraires au XXe siècle*. Récupéré sur agter: http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-132.html
- GIROUX, G. (2011, Septembre). *Recensement agricole 2010 Premières tendances*. Consulté le 12 octobre 2014, sur Agreste: http://agreste.agriculture.gouv.fr
- GONEN, A., & WEINTRAUB, D. (1976). Community characteristics and differential regional participation. *Sociologia Ruralis, Vol. XVI, n°1/2, p. 7-24*.
- GUICHAOUA, A., & MAJERES, J. (1982). Usages de la sociologie dans les organismes de coopération et du développement. *Tiers-monde, Vol 23, n°90*, pp. 423-443.
- HUBERT, B., & MORA, O. (2e semestre 2012). Agriculture, alimentation et territoires : vers de nouveaux équilibres . *Territoires 2040 Revue d'études et de prospective N*°5, p. 83 à 104.
- JANNE, H. (2009, Novembre 5). *Introduction à la Sociologie Générale*. Consulté le 29 Septembre 2014, sur http://sociologies.revues.org/2964
- KIRAT, T., & MELOT, R. (2006). Du réalisme dans l'analyse économique des conflits d'usage: les enseignements de l'études de contentieux dans trois dpartements français (Isère, Loire-Atlantique, Seine-Maritime). *Développement durable et territoires, Dossier n°7*, pp. 2-26. Consulté le 28 Novembre 2014, sur http://developpementdurable.revues.org/2574
- LAPIERRE. (2004, Juillet). CEREOPA. Consulté le 2 Octobre 2014, sur http://www.cereopa.com/publications.html
- LAPIERRE, O. (2004, Juillet -Octobre). Culture et élevage, quelles relations, quelles synergies ? OCL VOL. 11 N° 4/5.
- LE GUEN, R., & SIGWALT, A. (1999). Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité. *Economie Rurale*(249), pp. 41-48.
- LE ROUX, X., BARBAULT, R., BAUDRY, J., BUREL, F., DOUSSAN, I., GARNIER, E., . . . TROMMETTER, M. (2008). *Agriculture et biodiversité : des synergies à valoriser*: France: Expertise scientifique collective INRA.
- LOPES-CARDOSO, A. (1964). Doctrine coopérative et coopération agricole. Economie Rurale n°62, pp. 17-24.
- MAGRINI, M.-B., CHARRIER, F., FARES, M., & MEYNARD, J.-M. (2013, Juin 5). *INRA Science & impact*. Consulté le 5 Octobre 2014, sur https://colloque6.inra.fr/jspcet/Actes
- MALASSIS, L. (1959). La politique agricole de 1946 à 1958. La recherche d'une politique agricole.
- MENDRAS, H. (1955). Les organisation agricole et la politique. Revue française de science politique, pp. 736-760.

- MENDRAS, H., & FORSE, M. (1983). Le changement social. Tendanceset paradigmes. Paris: Armand Collin.
- MIGNOLET, C., SCHOTT, C., BENOIT, M., & MEYNAR, J.-M. (2012). Transformation des systèmes de production et des systèmes de culture dubassin de la Seine depuis les années 1970. Une spécialisation des territoires aux conséquences environnementales majeures. Poitiers: Carrefours de l'innovation agronomique INRA.
- MILLOT, G., & GAMBINO, M. (2010, août). Les interventions publiques en agriculture : repenser le lien entre régulation sectorielle et dynamique territoriale. *Centre d'études et de prospectives n°36*.
- Ministère de l'agriculture et de la pêche. (2008, Juillet). Plan Ecophyto 2018 de réduction des usages de pesticides 2008 2018.
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimantaire et de la forêt. (2014, Mai 27). agriculture.gouv.fr. Consulté le 30 Septembre 2014, sur http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Document_CSO_27_mai_2014_-RELEVE DE CONCLUSIONS cle877788.pdf
- MORAINE, M., THEROND, O., LETERME, P., & DURU, M. (2012, Octobre 24). *Prodinra*. Consulté le 4 Octobre 2014, sur http://prodinra.inra.fr/record/172140
- OCDE. (2005). Manuel D'oslo. Consulté le 10 Octobre 2014, sur http://www.oecd.org/fr/science/inno/2367554.pdf
- PARGUEL, P., & COMPAGNONE, C. (2007). « Un dispositif d'appui aux agriculteurs pour l'élaboration de règles de production d'AOC ». Économie rurale, n°302.
- Pellerin, S., Bamière, L., D., A., F., B., M., B., J.P., B., . . . Recous. (2013). Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions à effet de serre ? France: INRA.
- PESCHE, D. (2009, Juillet). Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers au sein du syndicalisme agricole en France.
- PETIT, J., & JOBIN, P. (2005). *La fertilisation organique des cultures*. Québec: Fédération d'Agriculture Biologique du Québec.
- PETITJEAN, O. (2009, Août). *La pollution de l'eau d'origine agricole en France et en Europe*. Consulté le 28 Novembre 2014, sur www.partagedeseaux.info/article15.html
- PHAM, H. V., & KIRAT, T. (2008, Décembre). Les conflits d'usage des espaces périurbains et le contentieux administratif. Le cas de. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 671-700.
- Pôle Agronomique Ouest. (2012). Vers une autonomie protéique en alimentation animale pour la Bretagne et les Pays de la Loire. Rennes: Pôle Agronomique Ouest.
- RALLET, A., & TORRE, A. (2004). Proximité et localisation, in Proximité et territoires. *Economie rurale*(280), pp. 25-41.
- RIVAUD, A., & MATHE, J. (2011). Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles. *Economie Rurale*(323), pp. 21-33.
- ROGERS, E. M., & BEAL, G. M. (1958, Mai). The Importance of Personal Influence in the Adoption of Technological Changes. *Social Forces, Vol. 36; No. 4*, pp. 329-335.
- ROUX, N. (2013, Mars). La volatilité des marchés mondiaux des matières premières agricoles et l'évolution des prix à la consommation de l'alimentation en France. Consulté le 29 Septembre 2014, sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/dgccrf/documentation/dgccrf_eco/dgccrf_eco12.pdf
- RUAULT, C. (1996). L'invention collective de l'action Initiatives de groupes d'agriculteurs et développement local. Paris: L'Harmattan.
- SENAT. (2006-2007). *L'avenir de la fîlière agricole à l'horizon 2050*. Consulté le 10 Octobre 2014, sur http://www.senat.fr/rap/r06-200/r06-20040.html
- SENAT. (2014). *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*. Consulté le 22 Septembre 2014, sur http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl13-279.html

- SENCEBE, Y. (2012). La Safer » De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution. *Terrains & travaux*, *I*(20), pp. 105-120.
- TORRE, A. (2000). Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires. Revue d'Economie Régionale et Urbaine(3), pp. 407-426.
- TORRE, A. (2014). L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien . Espaces et sociétés, 3(158), pp. 31-48.
- TORRE, A., & ZUINDEAU, B. (2009). Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives (Vol. 17). Nature Sciences Sociétés.
- TOURAINE, A. (1978). Théorie et pratique d'une sociologie de l'action. (L. p. Montréal, Éd.) *SOciologie et sociétés,* 10(2), pp. 149-188.
- VAN TILBEURGH, V., LE COZLER, Y., & DISENHAUS, C. (2008). La durabilité des exploitations laitières: rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine. *Géocarrefour*, 83(3).
- VILLIEN, C., & CLAQUIN, P. (2012, juin). Les mesures agroenvironnementales : complémentarités de l'approche « territoriale » et de l'approche par « système d'exploitation ». Centre d'études et de prospectives n°47.
- VINOKUR, A. (1995, décembre). A propos de "Ethique et économie et autres essais de Amartya Sen. *Tiers-Monde, Tome XXXVI, n'*°144, pp. 931-939.

Table des figures

•	Figure 1: Orientation des exploitations (Source: AGRESTE -Recensement agricole)	. 22
•	Figure 2: Les productions se concentrent dans certaines régions de France (source: Recensement agricole 2010)	. 68
•	Figure 3:Carte du département du Cher présentant les différents régions agricoles. (source : http://www.cher.chambagri.fr)	. 72
•	Figure 4: Les régions naturelles du Loir et Cher (source: <u>www.loir-et-cher.chambragri.fr</u>)	. 74
•	Figure 5: Carte du département des Deux-Sèvres, présentant les différentes régions agricoles (source : http://www.deux-sevres.chambagri.fr)	. 76
•	Figure 6: Répartition des produits de l'agriculture (hors subvention) en 2012 en %. (source : http://www.stateco79.fr)	. 78
•	Figure 7: Les membres du réseau InPACT (source: www.inpactpc.org)	. 90
•	Figure 8: Répartition de la diachronie des coopérations. (source personnelle)	. 90
•	Figure 9: Répartition des coopérations en fonction du profil des coopérateurs (source personnelle)	.90
•	Figure 10: Répartition des coopérations en fonction de la modalité de résiliation (source personnelle)	. 90
•	Figure 11: Répartition des coopérations en fonction du degré de formalisation (source personnelle)	. 90
•	Figure 12: Motivation à la mise en place des coopérations (source personnelle)	. 92
•	Figure 13: Répartition du type de formalisation en fonction de l'objet de l'échange (source personnelle)	. 94
•	Figure 14: Répartition des coopérations en fonction des objets des échanges (Source personnelle)	. 98
•	Figure 15 : Répartition du profil des coopérateurs impliqués dans l'échange / l'objet de l'échange (source personnelle)	98
•	Figure 16: Engagements dans l'agriculture des agriculteurs interrogés (source personnelle)	100
•	Figure 17: Engagements des agriculteurs interrogés autres que dans l'agriculture. (source personnelle)	102
•	Figure 18: Relation entre l'âge et le niveau d'engagement des agriculteurs auprès des institutions agricoles (source personnelle)	102
•	Figure 19 : Relation entre l'âge et le type de coopération fait par les agriculteurs (source personnelle)	104
•	Figure 20: Relation entre l'âge et le degré de formalisation des coopérations (source personnelle)	104
•	Figure 21:Degré de formalisation de la population enquêtée (source personnelle)	106
•	Figure 22:Niveau de formation des céréaliers interrogés (source personnelle)	106
•	Figure 23: Niveau de formation des éleveurs interrogés (source personnelle)	106
•	Figure 24: Degré de formation des agriculteurs effectuant des coopérations céréalier-éleveur (source personnelle)	108
•	Figure 25: Agriculteurs ayant des responsabilités autres qu'agricole / leur catégorie professionnelle (source personnelle)	110
•	Figure 26 : Influence de la trajectoire d'exploitation sur le nombre de coopérations inter-spécialisation et total (source personnelle)	114
•	Figure 27: Influence de la vision de l'autre catégorie d'agriculteurs sur le nombre de coopérations inter-spécialisation et totale (source personnelle)	114
•	Figure 28: Influence du type de relation avec l'autre catégorie d'agriculteurs sur le nombre de coopérations inter-spécialisation et totale (source personnelle)	16
•	Figure 29: Carte des territoires définis en Nord Deux-Sèvres (source: Google 2014)	28
•	Figure 30: Les facteurs de réussites de la catégorie "échanges monétarisés" entre céréaliers et éleveurs (source personnelle)	44
•	Figure 31:Facteurs clés de réussites de la catégorie "échanges non monétarisés » entre céréaliers et éleveurs (source personnelle)	46

Table des tableaux

Tableau 1:	Moins de surfaces fourragères au profit des grandes cultures (source: Agreste -Recensement agricole. Source : Dussol et al., 2003)	6
<u>Tableau 2</u> :	Part des surfaces ou des effectifs (en % de l'ensemble des exploitations) (source: AGRESTE - Recensement agricole)	6
Tableau 3	(a,b,c,d): Définitions des quatre typologies de coopération (source personnelle)	31 à 34
<u>Tableau 4</u> :	Influence du mode de production/vente (originalité) sur le nombre de coopérations inter-spécialisations et totale (source personnelle)	118
<u>Tableau 5</u> :	Nombre moyen de coopérations par agriculteurs en fonction des territoires définis (source personnelle)	130

*

Table des annexes

Annexe I : Talon sociologique	171
Annexe II : Guide d'entretien du volet sociologique du projet Cer'el	177
Annexe III : Compte rendu d'enquête	191

*

ANNEXE I: TALON SOCIOLOGIQUE

Date:	//		
Persor	nne interviewée :		
	le l'exploitation :		
Adres	se:		
	I. Données de	e l'exploitation	
-	Année d'installation :		
-	Statut juridique :		
_	SAU =		dont en propriété :
-	UTH : [dont UTA travail annuel salarial		milial) : et UTAS (unité de
	II. Les différe	ents ateliers :	
-	- Si cheptel laitier, qu	ota laitier :	
_	Pour les autres élevages	, remplir le tableau suivant :	
		ATELIER ANIMAL	
	Туре	Nombre	%CA*

	ATELIER VEGETAL	
Cultures de vente	Surface	%CA*

Cultures fourragères Surface %CA*

- Les différents systèmes de vente (vente directe, coopératives, entreprise privée, autre) :

- Mode de production : Bio - Conventionnel - Cahier des charges spécifique

III. Données de l'exploitant

-	Age:
-	Situation familiale:
-	Origine socioprofessionnelle : (parents / avant la retraite) :
	Et celle du conjoint ? (parents / avant la retraite) :
-	Niveau d'étude le plus élevé (général ou professionnel ?) :
	Et le conjoint ?
-	Expériences professionnelles antérieures à l'installation:
_	Engagement dans des organisations professionnelles / économiques (CUMA groupe de développement, syndicat, Chambre d'agriculture, coopérative) : O Adhésions Exercice de responsabilité
-	Et hors professionnelles : municipalités ? associations ? etc. O Adhésions
	Exercice de responsabilité

Annexe II : Guide d'entretien du volet sociologique du projet Cer'el

DA Lait-Viande 2014

Etudiants: S. Bakker, M. Collin, H. Chauveau, P. Courty, C. Lefranc, G. Michaud, M.S. Schnegaans

Projet Casdar CER'EL 2013-2015

Introduction:

Dans le cadre du projet CER'EL porté par la chambre d'agriculture du centre et financé par le fond de développement agricole CASDAR, nous réalisons, avec un groupe d'étudiants, des enquêtes auprès d'agriculteurs sur des expériences d'échanges entre agriculteurs ou agricultrices spécialisés en grandes cultures ou en élevage. Ces enquêtes se déroulent dans 4 départements français : le Cher, l'Indre et Loire, les Deux-Sèvres et la Vienne. Je vous propose que cet entretien, d'une durée d'une heure environ, soit enregistré. Cet enregistrement sera utilisé exclusivement par nous-mêmes pour notre travail. L'entretien demeure donc strictement anonyme et confidentiel.

Présentation:

Nous sommes étudiants à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, actuellement en cinquième année d'étude et notre école fait partie des partenaires de l'étude CER'EL. Dans le cadre de cette étude, notre groupe d'étudiant participe à son volet sociologique en effectuant des entretiens avec des agriculteurs.

Guide d'entretien auprès d'agriculteurs sur des expériences de coopération entre céréaliers et éleveurs

Noter les points importants de l'entretien sur le cahier ou sur le talon sociologique. Dans un premier temps, laisser parler la personne. S'il elle ne voit pas du tout où la question mène, utiliser les relance. En fin de question, vérifier que tous les points de relance ont été abordés.

I. Présentation

1) Pouvez-vous vous présenter?

Laisser l'enquêté répondre sans relancer et remplir le talon sociologique en fin d'enquête.

- Quel a été votre parcours professionnel avant votre installation?
- Et vos formations? (retenir le niveau le plus élevé)
- Avez-vous eu ou avez-vous aujourd'hui des engagements dans le cadre de votre métier?
- Et en dehors de votre métier?

3) Pouvez-vous présenter votre exploitation ?

Laisser parler, relancer le moins possible

-	Quelles étaient vos motivations à l'installation / reprise / entrée dans le métier ?
-	Pouvez-vous nous parler des moments clé de l'évolution de votre exploitation ?
_	Avez-vous changé de production depuis votre installation ?
_	Dans votre exploitation, y a-t-il actuellement des évolutions en cours dans vos orientations de production ou dans certains ateliers ?
-	Finalement, quels sont vos objectifs actuels pour votre exploitation?
-	Quels sont selon vous, les points forts et les points faibles de votre exploitation ? Quelles sont les activités qui vous plaisent le plus dans votre métier ? Et celles
	que vous aimez le moins effectuer ?
_	Y a-t-il, dans votre commune et les communes limitrophes, des agriculteurs ayant
	des orientations de production
	 relativement identiques aux vôtres?
	• Quelles sont vos relations avec eux ?
	o relativement différentes des vôtres ?

• Quelles sont vos relations avec eux?

Si oui, dans quelles proportions ? Les faire décrire aussi précisément que possible en termes de dénomination de catégories d'orientation d'exploitations / de métier

<u>En reprenant ce que l'agriculteur vient de dire, lui demander :</u> (poser les questions à suivre dans tous les cas). Laisser parler, bien noter les commentaires

- Est-ce un choix délibéré d'être en système spécialisé / diversifié ?
- QUESTION AUX ELEVEURS: si vous en aviez la possibilité sur les plans à la fois foncier et du travail, quel choix d'orientation d'exploitation feriezvous?

<u>Type de réponse :</u> Rester comme maintenant / orientation céréalière / autre cas

 QUESTION AUX CEREALIERS: si vous en aviez la possibilité sur les plans à la fois foncier et du travail, quel choix d'orientation d'exploitation feriezvous? = même question, donc regrouper!

<u>Type de réponse :</u> Rester comme maintenant / orientation polyculture élevage / autre cas

3) Aujourd'hui, dans les journaux ou dans les organisations professionnelles, on parle beaucoup des différences entre les producteurs spécialisés en céréales et ceux orientés en élevage: différences de revenus, d'aides publiques, de travail...:

-Qu'en pensez-vous par rapport à l'agriculture globalement?

-Comment ressentez-vous ce type de différenciation dans votre région ?

4) <u>Aujourd'hui, quelles sont vos principales préoccupations dans</u> l'exercice de votre métier ?

En parlez-vous avec des collègues et dans quel cadre?

Exemple : réunions de CUMA, de groupe de développement ou syndicales, de rencontres informelles / improvisées

5) Comment voyez-vous l'ambiance collective locale ?

Laisser parler

- Est-ce que vous avez constaté des évolutions sur ce point, depuis quelques années?
- Existe-t-il des débat ou des conflits localement entre agriculteurs ?

Noter si ces débats sont passés ou actuels. S'il y a des points de débats / conflits évoqués entre agriculteurs, les renseigner et les approfondir autant que possible :

S'il existe des tensions :

- Ces débats (ou ces conflits) portent / portaient sur quoi?
- Y participez-vous??

Si oui, lui faire décrire les positions en présence et qui d'autre y participe (notamment en termes de céréaliers/éleveurs (Attention : Il peut avoir d'autres personnes que des agriculteurs)

- Avez-vous des voisins non agriculteurs? Si oui, quelles relations entretenez-vous avec eux?
- Que pensez-vous de la place des agriculteurs dans la vie communale?

Coopération entre agriculteurs (notamment entre céréaliers et éleveurs)

<u>Avez-vous des investissements ou effectuez-vous des travaux en</u> <u>commun, ou plus largement des échanges, des projets avec d'autres</u> agriculteurs?

Laisser parler

6) *Si oui* :

- Dans quel type de domaine? (entre aide, partage de matériels, main d'œuvre...)
- Avec qui? (Des agriculteurs du voisinage? autres?)
- Dans quel cadre d'organisation? (CUMA, groupe de développement, groupes techniques Chambre / centre de conseil en élevage / centre de gestion, groupe projet « indépendant », forums/ réseaux socio numériques, etc.)
- Quelles sont les orientations de production de ces agriculteurs?
- Constatez-vous des évolutions dans ces échanges?

7) Si pas d'échanges avec d'autres agriculteurs

Noter le commentaire (sans relance immédiate)

Pourquoi?

- Relance possible: auriez vous souhaité ou souhaiteriez-vous réalisé des échanges avec d'autres agriculteurs?
- 8) Si interruption des échanges/expériences, échanges qui ont échoué ou qui ont connu des difficultés

Pourriez-vous nous parler de cette expérience plus en détail ?

- En quoi consistait l'échange (ou autre selon le terme employé)?
- Qui était impliqué ?
- Quels étaient les objectifs initiaux de ces échanges ?
- Quels sont les résultats de cet échange?
- Pourquoi ça s'est arrêté ? Exemple : Mauvaise entente, non-respect du contrat, plu de nécessité de coopérer...
- Quelles conséquences cela a eu ?
- Seriez-vous prêt à renouveler ce type d'expérience ? Auriez-vous alors des attentes particulières à l'égard des institutions/groupes de développement ?

9) Si pas d'intérêt pour la coopération

Pourquoi ne voyez-vous pas d'intérêt pour la coopération entre agriculteurs ? Laisser réagir spontanément. Relances éventuelles :

Pourriez-vous nous dire pour quelle raison la coopération avec d'autres agriculteurs ne vous intéresse-t-elle pas.

Avez-vous connaissance de projets autour de vous? Qu'en pensez-vous?

Y-a-t-il des raisons qui pourraient vous faire changer d'avis?

III. Conclusion et perspectives ?

1) Pouvez-vous nous parler de l'avenir de votre exploitation?

Relance: Comment envisagez-vous la transmission de votre exploitation?

2) <u>Comment voyez-vous l'avenir de votre métier ?</u>

Bien différencier selon le type céréalier/éleveur

NB: A la fin de l'entretien, vérifier que le talon sociologique est bien remplie et le compléter si besoin à ce moment de l'entretien.

Nous arrivons à la fin de cet entretien. Avez-vous des choses à rajouter? Connaissez-vous des agriculteurs qui se sont beaucoup investis dans des projets d'échanges entre agriculteurs et qu'il serait intéressant pour nous de rencontrer?

Question post-entretien

<u>Si l'agriculteur a des projets d'échanges ou s'il aimerait participer à des projets</u> <u>(existants déjà ou non), lui demander :</u>

1) <u>L'entretien étant terminé, nous aimerions savoir si vous accepteriez-vous que nous transmettions vos coordonnées au membre local de l'équipe CER'EL (Chambre/FDGEDA/CIVAM/FDCUMA)? Sachant que le contenu de cet entretien reste confidentiel et que ses résultats resteront exploités de manière anonyme</u>

<u>En effet, les membres de l'équipe Cer'el aimeraient avoir un état des lieux de la</u> coopération entre agriculteurs dans leurs secteurs.

Nous vous remercions pour le temps passés et vos réponses. Un résumé de l'étude sera disponible. Souhaiteriez-vous le recevoir ?

ANNEXE III : COMPTE RENDU D'ENQUÊTE / (GUIDE AMÉLIORÉ ...)

Nom de l'enquêteur :

Enquêté:

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Date de l'entretien

Les questions en vert sont des questions qualitatives. Merci de préciser au maximum ces réponses en utilisant les dires de l'agriculteur.

I. Présentation

a. Pouvez-vous vous présenter ?
Age :
Situation familiale:
Si conjoint : statut professionnel du conjoint
Origine socioprofessionnelle : (parents / avant la retraite) :
Agriculteurs ; salarié d'OPA/IAA ; autre statut
Et celle du conjoint ? (parents / avant la retraite) :
Agriculteurs ; salarié d'OPA/IAA ; autre statut
Niveau d'étude le plus élevé (général ou professionnel ?) :
Et le conjoint ?
Expériences professionnelles antérieures à l'installation:

développem	ent, syndicat, Chambr	e d'agriculture, c	coopérative) :
Adhés	ions		
Exerc	ice de responsabilité .		
Et ho	rs professionnelles : m	unicipalités ? asso	ociations ? etc.
Adhésion	S		
Exercice	de responsabilité		
b. Pouve	ez-vous présenter vot	re exploitation?	
- Année d'	installation:		
- Statut ju	ridique :		
- SAU =		•••••	dont en propriété :
Si chept	férents ateliers tel laitier, quota laitie	r =	
	AT	ELIER ANIMAL	
	Туре	Nombre	%CA*
	Ate	lier Végétal	
Culture	Nombre d'hectare	s Destination	

Engagement dans des organisations professionnelles / économiques (CUMA, groupe de

-	Les différents système de vente (vente directe, cooperatives, entreprise privée autre) :
-	Mode de production : Bio - Conventionnel - Cahier des charges spécifique
- -	Quelles étaient vos motivations à l'installation / reprise / entrée dans le métier ?
- -	Pouvez-vous nous parler des moments clé de l'évolution de votre exploitation ?
- -	Avez-vous changé de production depuis votre installation?
_	Dans votre exploitation, y a-t-il actuellement des évolutions en cours dans vos orientations de production ou dans certains ateliers ?
-	Finalement, quels sont vos objectifs actuels pour votre exploitation?
_	 Quels sont selon vous, les points forts et les points faibles de votre exploitation? Quelles sont les activités qui vous plaisent le plus dans votre métier? Et celles que vous aimez le moins effectuer?
-	Y a-t-il, dans votre commune et les communes limitrophes, des agriculteurs ayant des orientations de production o relativement identiques aux vôtres ?

• Quelles sont vos relations avec eux ?

• Quelles sont vos relations avec eux?

termes de dénomination de catégories d'orientation d'exploitations / de métier

Si oui, dans quelles proportions? Les faire décrire aussi précisément que possible en

o relativement différentes des vôtres?

195/203

- Est-ce un choix délibéré d'être en système spécialisé / diversifié ?
- QUESTION AUX ELEVEURS: si vous en aviez la possibilité sur les plans à la fois foncier et du travail, quel choix d'orientation d'exploitation feriezvous?

<u>Type de réponse : </u> Rester comme maintenant / orientation céréalière / autre cas

 QUESTION AUX CEREALIERS: si vous en aviez la possibilité sur les plans à la fois foncier et du travail, quel choix d'orientation d'exploitation feriezvous? = même question, donc regrouper!

<u>Type de réponse :</u> Rester comme maintenant / orientation polyculture élevage / autre cas

Aujourd'hui, dans les journaux ou dans les organisations professionnelles, on parle beaucoup des différences entre les producteurs spécialisés en céréales et ceux orientés en élevage: différences de revenus, d'aides publiques, de travail...:

-Qu'en pensez-vous par rapport à l'agriculture globalement?

-Comment ressentez-vous ce type de différenciation dans votre région ?

<u>Aujourd'hui, quelles sont vos principales préoccupations dans l'exercice de votre métier ?</u>

En parlez-vous avec des collègues et dans quel cadre?

Comment voyez-vous l'ambiance collective locale?

- Est-ce que vous avez constaté des évolutions sur ce point, depuis quelques années?
- Existe-t-il des débats ou des conflits localement entre agriculteurs?

Noter si ces débats sont passés ou actuels. S'il y a des points de débats / conflits évoqués entre agriculteurs, les renseigner et les approfondir autant que possible :

S'il existe des tensions :

- Ces débats (ou ces conflits) portent / portaient sur quoi?
- Y participez-vous??
- Avez-vous des voisins non agriculteurs? Si oui, quelles relations entretenez-vous avec eux?

- Que pensez-vous de la place des agriculteurs dans la vie communale?

199/203

IV. Coopération entre agriculteurs (notamment entre céréaliers et éleveurs)

Avez-vous des investissements ou effectuez-vous des travaux en commun, ou plus largement des échanges, des projets avec d'autres agriculteurs?

Laisser parler

Si oui:

- Dans quel type de domaine? (entre aide, partage de matériels, main d'œuvre...)
- Avec qui? (Des agriculteurs du voisinage? autres?)
- Dans quel cadre d'organisation? (CUMA, groupe de développement, groupes techniques Chambre / centre de conseil en élevage / centre de gestion, groupe projet « indépendant », forums/ réseaux socio numériques, etc.)
- Quelles sont les orientations de production de ces agriculteurs?
- Constatez-vous des évolutions dans ces échanges?

Si pas d'échanges avec d'autres agriculteurs Pourquoi ?

 Auriez vous souhaité ou souhaiteriez-vous réalisé des échanges avec d'autres agriculteurs?

Si interruption des échanges/expériences, échanges qui ont échoué ou qui ont connu des difficultés

Pourriez-vous nous parler de cette expérience plus en détail ?

- <u>En quoi consistait l'échange (ou autre selon le terme employé)?</u>
- Qui était impliqué?
- Quels étaient les objectifs initiaux de ces échanges?
- Quels sont les résultats de cet échange?
- Pourquoi ça s'est arrêté ?
- Quelles conséquences cela a eu ?
- Seriez-vous prêt à renouveler ce type d'expérience ? Auriez-vous alors des attentes particulières à l'égard des institutions/groupes de développement ?

Si pas d'intérêt pour la coopération

Pourquoi ne voyez-vous pas d'intérêt pour la coopération entre agriculteu

Pourriez-vous nous dire pour quelle raison la coopération avec d'autres agriculteurs ne vous intéresse-t-elle pas.

Avez-vous connaissance de projets autour de vous? Qu'en pensez-vous?

Y-a-t-il des raisons qui pourraient vous faire changer d'avis?

IV. Attentes vis-à-vis des institutions/groupes de développement

Quelles sont vos attentes vis-à-vis des institutions et autres groupes de développement concernant les coopérations entre céréaliers et éleveurs et plus généralement entre agriculteurs ?

V. Conclusion et perspectives ?

Pouvez-vous nous parler de l'avenir de votre exploitation?

Comment voyez-vous l'avenir de votre métier ?

Différencier céréalier/éleveur